

Commission Services Publics et Services aux Publics

Programme de travail 2017 Révisé au 30 septembre

CNAF - DIRECTION DES STATISTIQUES, DES ÉTUDES ET DE LA RECHERCHE.....	2
CNAMTS - DIRECTION DE LA STRATÉGIE, DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES.....	6
CNAV – DIRECTION STATISTIQUES, PROSPECTIVE ET RECHERCHE.....	8
CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITE POUR L'AUTONOMIE (CNSA)	13
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE.....	18
DIRECTION DE L'ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE.....	18
SS-DIR. DES SYST. D'INFO. ET D'ÉTUDES STATISTIQUES - SIES.....	27
DGFIP – SERVICE DES RETRAITES DE L'ÉTAT.....	38
MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE - DREES.....	42
INSERM - COHORTE CONSTANCES.....	48
IRDES.....	50
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR – SSM DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE.....	55
MINISTÈRE DE LA JUSTICE - SOUS DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES.....	57
MSA - DIRECTION DES ÉTUDES, DES RÉPERTOIRES ET DES STATISTIQUES.....	63
OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE DE LA DÉFENSE.....	70
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE.....	73

1. Exposé de synthèse

Les travaux de recherche et de nature statistique de la Cnaf s'inscrivent dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion 2013-2017 signée en juillet 2013. Au sein de la Cnaf, la direction des Statistiques, des Études et de la Recherche (DSER) est chargée de produire et analyser toutes les statistiques relatives à la politique familiale et sociale, notamment dans le champ des prestations légales et sociales. La DSER réalise également des travaux de prévisions, simulations de mesures de politique sociale et familiale, à l'aide de différents outils dont elle s'est dotée. Elle participe à l'analyse et la conduite d'études sur les politiques familiales et sociales. Elle anime en outre des recherches sur les questions sociales et familiales et sur l'évaluation des politiques.

Et enfin, elle s'est engagée depuis fin 2014 dans la démarche d'accès public aux données reprise sous le principe d'Open data. Son objectif étant de répondre à l'ambition fixée par l'Union européenne d'améliorer la transparence de la gouvernance des services publics.

Le site [Cafdata](https://data.caf.fr/site), l'Open data des Allocations familiales a été ouvert le 30 juin 2015 (en ligne sur <https://data.caf.fr/site>). Un « hackathon des Allocs » sur les données Cafdata a eu lieu en octobre 2015, dont certains projets qui en sont issus sont en cours d'incubation.

Dans le cadre de la révolution numérique et des perspectives en termes d'emploi à l'horizon 2030, des travaux vont se poursuivre sur ses impacts autour des métiers de la branche Famille, de l'accompagnement des allocataires et des opportunités de nouvelles offres de service.

Les grands axes du programme de travail de la DSER pour 2017 ne sont pas arrêtés à ce jour, on peut néanmoins mettre l'accent sur les travaux d'ores et déjà engagés en 2016 qui se poursuivront en 2017.

Un projet de refonte des chaînes statistiques relatives aux données allocataires exhaustives et aux produits associés se poursuit dont la première phase a permis de définir la cible à atteindre. Ce projet a depuis été inscrit dans la convention d'objectifs et de gestion et doit donc être bientôt finalisé.

Par ailleurs, la chaîne expérimentale permettant de remonter des données sur les caractéristiques des enfants et de leurs familles accueillies dans les EAJE a été mise en place dans plusieurs départements.

Des indicateurs sur l'accueil du Jeune Enfant issu de l'outil interne Imaje (Indicateurs de mesure de l'Accueil du Jeune Enfant) vont être diffusés dans l'open data

2. Travaux nouveaux pour 2017

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Reconduction de l'enquête nationale de satisfaction auprès des allocataires des Caf en 2017 : cette enquête devient annuelle et est conduite dans le cadre des engagements de la convention d'objectifs et de gestion 2013-2017.

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2017

Poursuite de la collaboration avec l'Insee pour l'enrichissement de l'enquête de revenus fiscaux avec les données des Caf.

Poursuite de la collaboration avec l'Insee dans le cadre du projet FILOSOFI (Système d'Information sur les Revenus Localisés).

2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2017

L'Autorité de la statistique publique (ASP) a labellisé en 2012 les statistiques de la Cnaf relatives aux bénéficiaires de prestations légales individuelles.

Cette labellisation ne porte pour l'instant que sur un champ de nos productions mais nous souhaitons à terme la demander pour les autres statistiques que nous produisons, dont les statistiques relatives à l'action sociale.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2017

Une expérimentation de collecte statistique est conduite par la Caisse nationale des Allocations familiales auprès des établissements d'accueil du jeune enfant. Inscrite dans la COG, cette collecte a pour objectif d'améliorer la connaissance de la branche Famille sur les publics accueillis par les établissements d'accueil du jeune enfant, de façon à disposer des informations nécessaires pour conduire la politique de réduction des disparités territoriales et d'accès des familles les plus modestes aux modes d'accueil.

Une enquête périodique « flash » sur les « sortants » de la prime d'activité devrait être mise en œuvre fin 2016.

3. Aspects particuliers du programme 2017

3.1 Aspects « Territoires »

La DSER assure un rôle d'animation et de pilotage du réseau des chargés d'études des Caf. Dans ce cadre, elle noue des partenariats d'échanges de données avec les principaux services statistiques ministériels (Dares, Éducation Nationale, Ministère du logement) et l'Insee. Ces échanges permettent au réseau des Caf de disposer de données de cadrage complémentaires aux données allocataires et utiles dans leurs diagnostics locaux. Inversement, les données Caf peuvent être valorisées au sein des services statistiques.

Au-delà de ces échanges, la branche Famille a la volonté de toujours mieux appréhender les phénomènes sociaux et travailler sur les problématiques sociales locales. C'est pourquoi, un partenariat national a été initié entre la Cnaf et l'Insee en 2009 pour mettre à disposition des Caf des données géoréférencées permettant de construire un certain nombre d'indicateurs statistiques sur les allocataires pour des zonages infra communaux (IRIS, QPV). Ce partenariat peut se décliner par des conventions locales entre les directions régionales de l'Insee et les Caf dans le cadre de partenariats d'études locales et/ou de mise à disposition de données géolocalisées complémentaires. Dans le cadre d'un partenariat CGET/CNAF, des données de cadrage ont été publiées dans le rapport de l'ONPV sur les allocataires résidant en quartier politique de la ville. Cet article sera complètement par un e-ssentiel à paraître prochainement et par ailleurs des résultats concernant les mobilités résidentielles des allocataires des quartiers prioritaires vont être élaborés.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Implication dans les missions de développement durable, à travers l'analyse des projets de politique sociale. La Cnaf a d'ores et déjà publié un bilan « carbone » des émissions liées à son activité (notamment les déplacements de ses allocataires) qui se poursuivra sur 2017.

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Amélioration et exploitation du modèle de microsimulation de la Cnaf, Myriade, qui reproduit la législation socio-fiscale sur un échantillon représentatif. Il est amplement mobilisé pour

répondre aux commandes de la direction de la Cnaf ou des ministères de tutelle. Il sera également exploité dans le cadre de recherches visant à éclairer des débats de politiques publiques dans le champ de la redistribution. Ces travaux peuvent être ponctuels (fournir la répartition des familles bénéficiaires d'une prestation petite enfance par niveau de vie, par exemple) ou s'inscrire dans d'importants exercices d'évaluations ex ante dans le cadre de réflexions sur les réformes à venir.

Adaptation du panel de la Cnaf (suivi des allocataires des Caf au cours du temps) aux utilisateurs et automatisation de résultats annuels comportant la dimension longitudinale sur les prestations et les allocataires. PANAME est exploité dans le cadre des études visant à améliorer la connaissance des trajectoires des bénéficiaires de prestations sociales et familiales, et ainsi, mieux évaluer les politiques publiques mises en œuvre.

Après une publication des résultats de « montée en charge » de la prime d'activité », ainsi que des résultats issus d'une enquête sur les besoins des parents en termes de parentalité, il est prévu de finaliser une étude sur l'investissement social.

3.4 Aspects « européens »

Participation à un projet dans le cadre de PROGRESS visant à évaluer l'impact des rendez-vous des droits proposés à des bénéficiaires d'allocation chômage pour lutter contre le non-recours. Premières phases de RDV en T2/2016 dans le cadre d'un partenariat avec la DREES.

4. Opérations répétitives

Opérations	Type	Objectifs
<i>Fichier statistique national des allocataires des Caf :</i> . Bénéficiaires des prestations légales . Bénéficiaires du Rsa . Bénéficiaires des prestations logement	Données trimestrielles	Connaître le nombre de bénéficiaires de chaque prestation à une date donnée
<i>Suivi social logement</i>	Données annuelles	Statistiques sur le suivi social logement
<i>Ventilation fonctionnelle des dépenses d'action sociale</i>	Données annuelles	Statistiques des bénéficiaires de l'action sociale
<i>Aide à domicile</i>	Données annuelles	Données statistiques sur l'aide à domicile
<i>Accueil du jeune enfant</i>	Données annuelles	Données statistiques sur l'accueil des enfants de 0 à 6 ans et sur la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle, un des axes majeurs des politiques en faveur de la petite enfance

Publications à paraître au cours de 2017

En ligne sur <http://www.caf.fr/etudes-et-statistiques/publications>

La Brochure des statistiques nationales relatives aux prestations familiales et sociales, le *Fascicule* annuel concernant les bénéficiaires de prestations légales, des aides au logement et du RSA, et le *Cahier des données sociales*, seront fusionnés en fin d'année 2016.

L'accueil du jeune enfant, données statistiques (annuel) publie chaque année les données rassemblées et analysées par l'Observatoire national de la petite enfance.

L'Atlas des EAJE (annuel) vise à dresser un état des lieux annuel de l'offre d'accueil rendue par les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) dont la quasi-totalité est financée par les Caf.

L'Atlas des services de médiation familiale (annuel) devrait paraître sa première édition en 2017.

Les *Dossiers d'études* - 9 à 12 numéros, sont une collection de documents de travail (synthèses, rapports, mémoires...).

La Revue *Informations Sociales* (bimestrielle) est une revue d'information et de débat sur des thèmes généralistes en lien avec la branche Famille.

La *Revue des politiques sociales et familiales*" (trimestrielle) est la revue de sciences sociales à comité de lecture spécialisée sur les questions de politique sociale et familiale.

L'e-ssentiel (mensuel) est la collection dématérialisée des analyses et synthèses statistiques émanant de la Dser.

RSA-conjoncture (trimestriel) est la note de conjoncture, au mois m-3, concernant l'évolution du nombre de bénéficiaires du Rsa.

Prime d'activité conjoncture (trimestriel) est une nouvelle publication de conjoncture suivant, au mois m-3, l'évolution des bénéficiaires de la prime d'activité.

Les deux publications paraissent en même temps.

5. Allègement de la charge des entreprises

Néant

CNAMTS - Direction de la stratégie, des études et des statistiques

La CNAMTS produit de nombreuses études et données sur le champ de la santé et des recours aux soins en utilisant principalement les informations médico-administratives contenues dans le SNIIRAM. Les thématiques principales qu'elle partage avec les autres acteurs sont les suivantes : régulation économique et financière des dépenses de santé et plus particulièrement les dépenses d'assurance maladie, efficacité du système de soins, qualité des soins, inégalités sociales ou géographiques de santé et de recours aux soins...

Études

Depuis plusieurs années, la CNAMTS réalise et publie des études sur le système de soins et de santé. Chaque année, le rapport de propositions de l'assurance maladie en rassemble les principaux résultats¹ mais elles sont également diffusées sur d'autres supports de diffusion.

Les études sur l'efficacité et les parcours de soins concernent à la fois des épisodes de soins (chirurgie orthopédique par exemple), des prises en charge des maladies chroniques (diabète, cancer, AVC, IRCT). Sont également réalisées de nombreuses études sur les prescriptions médicales (effet indésirable, efficacité comparative,...). La DSES a de plus développé depuis 2012 une cartographie médicalisée des dépenses qui permet d'observer à la fois l'état de santé pris en charge par le système de soins pour chacun des individus permettant d'analyser les recours et les parcours de soins en tenant compte des poly-pathologies. Ces informations (élaborées à partir d'algorithmes qui ont été rendus publics) seront disponibles à tous les utilisateurs des données individuelles du SNIIRAM. Les études portent également sur les producteurs de soins notamment tout ce qui concerne l'activité, la démographie, et les honoraires des professionnels de santé mais aussi des établissements de santé.

L'appréciation des inégalités de recours aux soins fait également l'objet de différentes exploitations : reste à charge après remboursements des régimes obligatoires, état de santé mesuré par le recours aux soins dans les Doms. De manière générale, même si le SNIIRAM ne contient pas d'information individuelle sur le statut social des assurés en dehors du bénéficiaire de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUc), il est possible d'utiliser l'indice de défavorisation décrivant la situation générale de la population du lieu de résidence de l'assuré.

Les projets d'études sur les prochaines années vont approfondir ces thématiques et également se développer sur d'autres segments du système de santé ou de population (santé mentale, personnes âgées en EHPAD, fin de vie).

Statistiques

L'assurance maladie met déjà disposition sur son site depuis des années des informations sur les dépenses, les professionnels de santé, les effectifs de patients en ALD, les médicaments,... Les nouveautés de ces derniers mois sont les fiches pathologies issues de la cartographie médicalisée ainsi que la publication mensuelle des données sur les médicaments.

La CNAMTS s'est engagée comme les autres opérateurs dans la mise en ligne en Open Data avec la mise en place d'un serveur spécifique et la mise en ligne de jeux de données sur les dépenses et sur les médicaments. D'autres jeux de données seront mis en place en tenant compte des règles de stricte anonymisation nécessaire avant leur publication.

¹<http://www.ameli.fr/l-assurance-maladie/statistiques-et-publications/rapports-et-periodiques/rapport-charges-et-produits-pour-l-annee-2017.php>

La CNAMTS a entamé une démarche de labellisation de séries qu'elle produit en commençant par les séries de dépenses remboursées en date de remboursement et en date de soins qu'on peut retrouver dans la rubrique statistiques¹.

Système d'information

Les utilisations du SNIIRAM se sont fortement développées dans les dernières années. La CNAMTS accompagne ce mouvement (formations, forums, groupe utilisateurs...). Les demandes d'extractions de données pour des études ponctuelles se sont également multipliées et la DSES a renforcé son dispositif pour mieux répondre à cet afflux. La mise en place du SNDS dont la CNAMTS est l'opérateur est un enjeu majeur des prochaines années et ces services d'appui aux utilisateurs sont à consolider. La première étape de constitution du SNDS sera l'intégration des causes de décès de manière ponctuelle en 2016 et en routine en 2017.

Contribution au système d'enquêtes

De manière maintenant quasi systématique, les données d'enquête sur des sujets avec une adhérence avec les enjeux de santé sont appariées avec les données de consommation de soins. Cet appariement déjà effectué régulièrement sera favorisé dans l'avenir par l'usage facilité du NIR qui ne nécessitera plus d'être couvert par un décret en conseil d'état. Cela continuera bien entendu à être possible avec le SNDS dont l'identifiant sera également un pseudonyme fondé sur le NIR du bénéficiaire.

Par ailleurs, un projet est lancé pour enrichir l'échantillon démographique permanent avec des données du SNIIRAM.

Études diffusées sur le site ameli :

Parcours de soins² :

- Obésité et chirurgie
- Thyroïde et chirurgie
- Prostate et chirurgie
- Insuffisance cardiaque
- Prise en charge des plaies chroniques

Études sur les médicaments (liste non exhaustive)³

- [Utilisation des biothérapies dans les MICI](#)
- [Utilisation des fibrates en prévention primaire](#)
- [Vaccins anti-HPV et risque de maladies autoimmunes](#)

Références des publications scientifiques de 2015

<http://www.ameli.fr/l-assurance-maladie/statistiques-et-publications/etudes-en-sante-publique/references-des-publications-scientifiques/references-des-publications-de-2015.php>

1

<http://www.ameli.fr/l-assurance-maladie/statistiques-et-publications/donnees-statistiques/depenses-d-assurance-maladie/depenses-en-date-de-remboursement/depenses-mensuelles-2016.php>

2

<http://www.ameli.fr/l-assurance-maladie/statistiques-et-publications/etudes-en-sante-publique/etudes-des-pathologies-et-des-parcours-de-soins/index.php>

3

<http://www.ameli.fr/l-assurance-maladie/statistiques-et-publications/etudes-en-sante-publique/etudes-pharmaco-epidemiologiques/index.php>

1. Exposé de synthèse

Les lois récentes en matière de politiques sociales et de systèmes de gestion associés conditionnent très largement le programme de travaux statistiques à venir de la Direction Statistiques, Prospective et Recherche de la Cnav. La DSPR doit en effet investir prioritairement et fortement en 2017 et les années suivantes pour faire évoluer son système d'information statistique pour tenir compte notamment des nouveaux dispositifs prévus dans la loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites. Ainsi, dès 2016-2017, la mise en place d'une liquidation unique des retraites entre régimes alignés (régime général, MSA, RSI) va nécessiter des adaptations importantes. La liquidation unique prévoit que les retraités ayant cotisé à plusieurs régimes alignés aient dorénavant leur pension liquidée et payée par un seul de ces régimes, avec des règles de calcul harmonisées. Cette réforme va donc modifier à la fois le champ des retraités payés par le régime général, et la pension que celui-ci versera. La production statistique de la branche retraite devra en tenir compte tout en gérant au mieux les ruptures de séries (notamment sur le site [statistiques, prospective et recherche](#) de la Cnav sur lequel de nombreuses séries et données sont diffusées). La loi du 20 janvier 2014 crée également le Compte Prévention Pénibilité (dont la Cnav est opérateur) : la Cnav doit faire évoluer son système d'information statistique pour intégrer les données correspondantes, et s'organiser pour produire et mettre à disposition de ses partenaires (Dares...) les données statistiques qui leur sont nécessaires. Le système d'information statistique de la Cnav va également être impacté à court terme par le passage des Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) aux Déclarations Sociales nominatives (DSN). Il doit enfin s'adapter et se préparer à la montée en charge des répertoires interrégimes qui sont sous la responsabilité de l'Union retraite. En lien avec le groupe statistique de l'Union Retraite, la DSPR poursuivra en 2017 ses investissements sur les possibilités d'exploitations statistiques du répertoire des échanges interrégimes de retraite (EIRR), et continuera à contribuer aux travaux préparatoires au projet interrégime de Répertoire des Gestions des Carrières Unique (RGCU). Les autres régimes de retraite, les Services statistiques ministériels sociaux (Drees, DARES), le Cor et la Direction de la Sécurité sociale sont également associés à ces travaux. Enfin, les travaux statistiques de la Cnav devront s'adapter au changement de système comptable interne à la Cnav.

La DSPR devra gérer les conséquences des évolutions de son système d'information sur les partenaires à qui elle transmet déjà ses données (Insee, Drees, Inserm...) ou sur les séries labellisées depuis 2014 par l'Autorité de la Statistique Publique. Compte tenu de l'ensemble des évolutions ci-dessus, il sera difficile d'envisager de nouvelles opérations de production ou de mise à disposition de données avant que le système d'information statistique soit stabilisé.

Le programme de travail de la Cnav découle également des Conventions d'objectifs et de Gestion (COG) passées entre l'État et la Cnav. La COG 2014-2017 prévoit notamment que *« dans un contexte marqué par l'accélération du rythme des réformes des retraites, la Cnav renforcera son rôle d'expert de référence par son activité de recherche et de prospective. Ainsi, la Cnav poursuivra ses investissements relatifs aux projections du système de retraite afin d'éclairer et d'aider à la prise de décision des pouvoirs publics »*.

Tout au long de la COG, la Cnav continuera à faire évoluer et à exploiter le modèle de microsimulation Prisme, notamment pour alimenter les travaux et les rapports de la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale et du Conseil d'Orientations des Retraites (dans un contexte où ce dernier publie à partir de 2014 des projections annuelles).

La Cnav renforce également sa contribution à l'animation et à la diffusion de la recherche. Elle est membre du groupement de recherche (GDR) « longévité et vieillissement » créé en

janvier 2014. Elle assure la chefferie de ce projet et réalise sa lettre d'information. Déjà éditeur de la revue scientifique *Retraite et société*, la Cnav a relancé la revue *Gérontologie et Société* en 2015.

2. Travaux nouveaux pour 2017

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

La Cnav collabore à des projets d'enquête pilotés par d'autres institutions (participation au comité de pilotage, au financement, au groupe d'exploitation, ...). Pour certaines opérations, elle réalise le tirage de tout ou partie de l'échantillon et met à disposition des données individuelles du régime général pour alimenter les bases de données mises à disposition des chercheurs.

L'enquête Motivations de départ à la retraite a déjà donné lieu à trois vagues (2010, 2012, 2014), réalisées en collaboration entre la Cnav, le secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites (COR), la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) et la direction de la Sécurité sociale (DSS). Une quatrième vague sera réalisée en 2017.

La Cnav est associée à l'enquête Capacités, Aides et REssources des Seniors (CARE) de la Drees (dont les volets à domicile et en institution sont respectivement prévus pour 2015 et 2016).

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2017

En lien avec ses partenaires, la DSPR devra produire les données et informations statistiques attendues suite à la mise en œuvre du Compte Prévention Pénibilité prévu dans la loi de 2014 et entré en vigueur début 2015.

La DSPR poursuivra ses investissements sur les possibilités d'exploitation statistique des bases de données tous régimes gérées par l'Union retraite (EIRR, données fournies aux assurés dans le cadre des campagnes « info-retraite »).

Afin d'éclairer le cumul emploi-retraite, la DSPR poursuivra les travaux d'appariement ponctuels de données individuelles en partenariat avec d'autres régimes. Cela concerne le RSI (appariements réalisés ou prévus en 2009, 2011, 2013, 2015, 2017). En 2014, à l'initiative de la Direction Retraite et Solidarité de la Caisse des dépôts, un rapprochement de fichiers entre la CNRACL, la CNAV, la CARPIMKO et l'IRCANTEC a été réalisé afin d'évaluer les situations de cumuls de fonctionnaires ayant liquidé leur pension à la CNRACL et ayant repris une activité en tant que salarié, non titulaire de la fonction publique (vacataire ou contractuel) ou en libéral. La base a été mise à disposition des partenaires (CNAV, CARPIMKO et IRCANTEC) de l'opération en novembre 2014. Son exploitation va se poursuivre. Cette opération pourra être reconduite.

Avec la Drees et la Cnamts, la Cnav est partenaire du projet Hygie de l'Irdes, qui permet l'étude des arrêts de travail en appariant des données de la Cnav (tirage d'échantillon, informations sur les carrières...) et de la Cnamts. De nouvelles vagues du panel Hygie seront mises en place.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2017

Le programme d'études de la DSPR vise à pouvoir répondre aux demandes externes (Direction de la Sécurité Sociale, Conseil d'Orientation des Retraites, Cour des comptes,

Igas) ou internes (Conseil administration). Les principaux thèmes envisagés pour les années 2016 et suivantes sont les suivants :

- Contributivité, redistribution et solidarité ;
- Évaluation des effets des réformes (1993, 2003, 2010) ;
- Niveau de pension des retraités et faibles pensions ;
- Inégalités entre les hommes et les femmes ;
- Éclairages sur l'âge de départ à la retraite et les facteurs explicatifs ;
- Études sur les trajectoires professionnelles et les fins de carrière (cumul emploi-retraite, décote...).

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2017

Comme indiqué dans l'exposé de synthèse, la Cnav devra en 2017 et après continuer à adapter son système d'information statistique aux changements des politiques sociales et des systèmes de gestion associés. La mise en place de la liquidation unique nécessitera de faire évoluer la production statistique de la branche retraite (en mettant en place des échanges de données individuelles à des fins statistiques entre régimes alignés, en faisant évoluer fortement chaînes de production et statistiques...). Le système d'information sera également impacté par le passage des DADS aux DSN.

3. Aspects particuliers du programme 2017

Quatre aspects, transversaux à vos projets 2017, seront isolés dans cette partie afin de faire le point sur les avancées et les projets en matière de données régionales et locales, de données sur l'environnement et le développement durable, d'évaluation des politiques publiques et de comparaisons européennes.

3.1 Aspects « Territoires »

La DSPR continuera à développer la mise à disposition de données régionales, départementales et locales sur le site [statistiques, prospective et recherche](#) de la Cnav, en lien avec les organismes régionaux de la branche retraite (Carsat[1], CGSS[2]), Des fiches départementales et régionales sur les retraités ont été mises en ligne pour la première fois mi-2015, avec des informations par département de résidence (et non uniquement en fonction du lieu de la caisse ayant liquidé par pension). Cette opération sera répétée annuellement. Une réflexion sera menée sur les possibilités d'exploitation des indicateurs régime général sur la pauvreté et les revenus au niveau local qui vont être transmis par l'Insee à la DSPR dans le cadre du dispositif Filosofi. Les données mises à disposition dans le cadre des observatoires de la fragilité continueront à être enrichies.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Néant

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Dans le domaine de la production d'information statistique, le système d'information est enrichi en permanence pour prendre en compte les évolutions de la réglementation. Ces

données servent de base aux travaux d'évaluation réalisés (cf. partie 2.3), et aux travaux de simulation et de prospectives.

Amélioration des outils de simulations et du modèle de projection « Prisme » [3]

Le modèle de microsimulation PRISM, basé sur un échantillon au 2e de la population du régime général est utilisé depuis 2005 dans le cadre des projections de long terme pour les travaux du COR. Il est également mobilisé pour les projections de court terme et les simulations en projection, en particulier pour la préparation ou l'évaluation de réformes. Les travaux d'amélioration de Prisme se poursuivront en 2017, en particulier autour de la réversion, du minimum vieillesse, du cumul emploi-retraite, de la liquidation unique ou du lien entre carrière et fécondité.

3.4 Aspects «européens »

La Cnav publie régulièrement des données sur les effectifs de retraités résidant à l'étranger, ainsi que sur les paiements à l'étranger. Elle est partenaire de l'enquête européenne SHARE sur le vieillissement (participation au comité de pilotage, au financement).

4. Opérations répétitives

La DSPR pilote le système d'information statistique de la Cnav. Dans ce cadre, des fichiers exhaustifs ou des échantillons au 20è sont produits annuellement à partir des référentiels nationaux sur les assurés cotisants à partir des SNGI, SNGD, SNGC[4] et sur les prestataires. Le Système National Statistiques Prestataires (SNSP), source statistique de référence pour la branche retraite, est devenu mensuel en 2014.

D'autres bases sont également produites pour répondre à des problématiques spécifiques (cumul emploi retraite au sein du régime général, base HADES permettant de récupérer des informations sur les entreprises des DADS pour enrichir le système statistique, versements pour la retraite...). Des infocentres ont été mis à disposition des organismes régionaux de la branche pour faciliter l'exploitation de ces données (y compris à des fins de maîtrise de l'activité et des risques de la branche vieillesse du régime général).

Le site [statistiques, prospective et recherche](#) de la Cnav ouvert mi-2014 permet une diffusion large des données et publications statistiques de la DSPR (fiches statistiques, abrégé statistique, recueil statistique). Des données sur le mois écoulé sont maintenant mises à disposition tout au long de l'année. Conformément à la politique d'open data, la plupart des données et notamment l'ensemble des données du recueil statistique annuel sont dorénavant facilement téléchargeables (fichier excel). Le champ des données disponibles sur le site est progressivement élargi, et une meilleure articulation entre les données est recherchée. Le site donne également accès aux publications éditées par la DSPR : la publication *Cadr'@ge* trimestrielle diffusée uniquement sur support électronique lancée en décembre 2007, *Les Cahiers de la Cnav*, (documents de travail), les revues scientifiques (*Retraite et Société*, *Gérontologie et Société*). Il est prévu de développer l'open data et la datavisualisation.

Les bases de gestion de la Cnav ne portent que sur le régime général, et contiennent peu d'information sociodémographique ou sur le ménage. Afin de permettre des exploitations plus riches de ces données, la Cnav les met à disposition d'opérations statistiques permettant une couverture par l'ensemble des régimes ou associant des données d'enquête. Les données de la Cnav alimentent notamment des bases interrégimes de la Drees : l'enquête annuelle de la Drees auprès des caisses de retraites et l'enquête annuelle auprès des caisses versant des allocations de minimum vieillesse, ainsi que tous les quatre ans l'échantillon interrégime de cotisant (EIC, dernière collecte en 2015 sur 2013) et l'échantillon interrégime de retraités (EIR, prochaine collecte sur 2016), l'enquête sur les bénéficiaires de minima sociaux (2003, 2006, 2012). La Cnav fournit également

annuellement des données individuelles sur les retraités à l'Insee dans le cadre du projet Filosofi, visant une meilleure connaissance des revenus et des niveaux de vie. La Cnav alimente annuellement la cohorte Constances de l'Inserm, et fournit des données à d'autres opérations statistiques (Santé publique France, Ined...).

Le vieillissement étant un champ d'activité transversal, avec de multiples producteurs d'informations, d'études et de recherche, il est important de faciliter la circulation de l'information sur ces thèmes. La Cnav y contribue notamment via son appui au groupement de recherche sur le vieillissement « Longévité et vieillissements ». La DSPR fournit un appui au pilotage de la gouvernance et à la mise en œuvre du programme d'actions du GDR, notamment aux journées scientifiques sur un thème, sur les méthodes et sur les données, au séminaire d'été sur les appels d'offre, contribution à l'alimentation du site internet du GDR géré par l'Ined ouvert en 2015).

La DSPR contribue aussi à l'animation et à la coordination de la recherche en lien avec le GDR, notamment en produisant la lettre d'information du GDR.

5. Allègement de la charge des entreprises

Annexe 3

Opération	Type	Objectif
- Prestataires et allocations liés aux retraites du régime général	Exploitation de la base de gestion des assurés et retraités ainsi que de fichiers comptables	Accompagner le pilotage et l'évaluation des politiques de retraites
- Comportements face à la retraite du régime général		

[1] Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail.

[2] Caisse Générale de Sécurité Sociale

[3] PRISME : Modèle de « Projections sur les Retraites : Simulations, modélisation, Évaluation »

[4] SNGI, SNGD, SNGC : respectivement **S**ystème **N**ational de **G**estion d'Identification, des **D**ossiers, des **C**arrières.

Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)

1. Exposé de synthèse

« Mise en place en mai 2005, la CNSA est, depuis le 1er janvier 2006, chargée de financer les aides en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes handicapées, de garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire et pour l'ensemble des handicaps et des situations de perte d'autonomie, d'assurer une mission d'information et d'animation de réseau, d'information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs familles, d'assurer un rôle d'expertise et de recherche sur les questions liées à l'accès à l'autonomie, quels que soient l'âge et l'origine du handicap. Elle dispose pour cela d'un budget de plus de 23 milliards d'euros ».

<http://www.cnsa.fr/qui-sommes-nous/missions>

2. Travaux nouveaux pour 2017

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Enquêtes nouvelles :

Synthèse nationale des rapports annuels d'activité des centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP)

Objectif : Le suivi de l'activité des CMPP par la mise en place d'un rapport d'activité standard, a pour objet de mesurer l'activité de l'ensemble des CMPP et de fournir des informations sur le profil des enfants suivis et des éléments sur leur parcours.

- Enquête annuelle à compter de 2017 (en test en 2016, recueil exhaustif à partir de 2017).

Enquête relative au point de vue des MDPH sur l'accompagnement apporté par la CNSA

Objectif : Evaluation des modalités d'accompagnement apporté par la CNSA auprès des MDPH et mesure de leur satisfaction.

- Enquête annuelle. Elle sera menée sur les quatre ans de vie de la convention d'objectifs et de gestion entre l'Etat et la Cnsa (COG) 2016-2019. Les modalités de diffusion des résultats de l'enquête restent à définir.

Enquête d'auto-évaluation de l'activité des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) :

Objectif : Suivi dans le temps de la qualité de service apporté par la MDPH à l'utilisateur. Enquête inscrite dans le cadre de l'auto-évaluation prévue de manière contractuelle entre la CNSA et chaque conseil départemental.

- Diffusion circonscrite aux acteurs du secteur, en particulier à l'administration centrale et aux représentants des usagers (des éléments qui seront diffusés dans le rapport d'activité des MDPH).
- Enquête ponctuelle : fin 2016 à mai 2017.

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2017

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2017

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2017

3. Aspects particuliers du programme 2017

Néant

4. Opérations répétitives

Enquête relative à l'activité et au fonctionnement des MDPH

Objectif : La CNSA signe une convention d'appui à la qualité de service avec chaque président de conseil départemental. Dans ce cadre, elle s'engage à restituer à chaque département les données d'activité et de fonctionnement de la MDPH, mises en perspectives avec la synthèse nationale. Les résultats de cette enquête sont diffusés au Conseil de la Cnsa et disponibles sur le site de la Cnsa.

- Enquête annuelle (observation de l'année N-1).

Enquête relative à l'activité des MDPH en matière de prestation de compensation du handicap (PCH)

Objectif : L'enquête permet pour l'essentiel de suivre la montée en charge de la prestation et de disposer d'un suivi minimum de l'activité des MDPH (en termes de décisions et du contenu de la PCH accordée). Les résultats de cette enquête sont diffusés au Conseil de la Cnsa et disponibles sur le site de la Cnsa.

- Enquête annuelle (observation de l'année N-1).

Enquête relative à l'activité des MDPH en matière d'allocation adultes handicapés (AAH)

Objectif : En vue de remplir les indicateurs du Projet annuel de Performances (PAP 2016) annexés au Projet de loi de finances, la CNSA fait parvenir aux MDPH un questionnaire relatif à l'AAH. Le questionnaire de l'enquête a été construit en partenariat avec la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS). Les résultats de cette enquête sont, pour le moment, diffusés à la DGCS et aux MDPH.

- Enquête annuelle (observation de l'année N-1).

Enquête relative à l'activité financière et aux effectifs des MDPH

Objectif : décrire le fonctionnement des MDPH et analyser leur coût, identifier les disparités départementales au regard des dépenses et esquisser des pistes d'analyse en termes d'efficacité et d'organisation. Les résultats de cette enquête sont diffusés au Conseil de la Cnsa et disponibles dans la synthèse des rapports d'activité de la Cnsa.

- Enquête annuelle (observation de l'année N-1).

Concours et dépenses APA et PCH

La CNSA verse aux conseils départementaux une partie de ses ressources pour contribuer à financer les aides individuelles : la prestation de compensation du handicap (PCH) pour les personnes handicapées et l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour les personnes âgées. Recueil annuel auprès des conseils départementaux de données sur l'APA, la PCH et l'ACTP en dépenses et sur le nombre de bénéficiaires.

Objectif : déterminer le niveau des concours de la CNSA aux départements.

Restitution annuelle des concours définitifs de la Cnsa destinés au financement de l'APA et de la PCH via le site internet de la Cnsa.

Bilan des réalisations et programmation du développement de l'offre médico-sociale

Objectif : Suivi de la mise en œuvre des plans nationaux et des initiatives régionales de développement de l'offre d'accueil et d'accompagnement (suivi permis grâce à une application de suivi de la programmation des structures médico-sociales bénéficiant de crédits de l'Assurance Maladie) jusqu'à sa mise en œuvre (application Cnsa intitulée « Seppia »). Ce suivi donne lieu à des bilans

annuels, sur le champ des personnes âgées et sur le champ des personnes en situation de handicap (deux rapports distincts).

- Restitution annuelle.

Bilan de la médicalisation

Objectif Suivi de la mise en œuvre du renforcement des effectifs médicaux et paramédicaux des EHPAD. Ce suivi donne lieu à des bilans annuels (via l'application Cnsa intitulée « Hapi »).

- Restitution annuelle.

Bilan d'activité des groupes d'entraide mutuelle (GEM)

Objectif : Introduits par la loi « handicap » du 11 février 2005, les groupes d'entraide mutuelle (GEM) sont des dispositifs de prévention et de compensation de la restriction de la participation à la vie sociale organisés sous forme associative. L'instruction du 26 juillet 2011 prévoit la remontée des données d'activité des GEM à la CNSA qui est chargée d'assurer un suivi annuel de la mise en œuvre de ces dispositifs et des financements accordés.

- Enquête annuelle auprès des ARS avec un bilan national rendu public.

Synthèse nationale des rapports annuels d'activité des centres de ressources autisme (CRA)

Objectif : Le suivi de l'activité des Centres de Ressources Autisme (CRA) mis en place depuis 2008, dans le cadre du Plan Autisme 2008-2010, a pour objet de mesurer l'activité de l'ensemble des CRA et des équipes hospitalières qui leur sont associées, dans une approche missions - moyens

- Enquête annuelle auprès des ARS avec un bilan national rendu public.

Bilan du dispositif « situations critiques »

Objectif : Réalisation d'un bilan du dispositif de gestion des situations individuelles complexes dans le champ du handicap (national, régional et départemental).

- Enquête annuelle auprès des ARS et des MdpH avec bilan un national.

MAIA (Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie)

Objectif : Remontée d'indicateurs dans le cadre des dialogues avec les ARS (nombre de gestionnaires de cas, file active, ...).

- Enquête annuelle.

Synthèse nationale des rapports annuels d'activité des centres d'accompagnement médico-social précoce (CAMSP)

Objectif : Le suivi de l'activité des CAMSP par la mise en place d'un rapport d'activité standard, fixé par l'arrêté du 28 janvier 2016 publié au JO du 19 février 2016, a pour objet de mesurer l'activité de l'ensemble des CAMSP et de fournir des informations sur le profil des enfants suivis et des éléments sur leur parcours.

- Enquête annuelle

Analyse des comptes administratifs des établissements médico-sociaux

Objectif : Dans le cadre de sa mission d'analyse des coûts de fonctionnement des établissements et services médico-sociaux, la CNSA analyse les données issues des comptes administratifs (CA) transmis par les établissements, les services accueillant des personnes en situation de handicap et des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et les services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD). Il s'agit de données budgétaires complétées d'éléments de suivi d'activité et de ressources humaines.

Restitution annuelle

Gestion du risque, axe Efficience en EHPAD

Objectif : La CNSA est responsable de l'animation de la politique de gestion du risque (GDR), pilotée, mise en œuvre et évaluée au niveau régional par les agences régionales de santé et animée au niveau national par la Direction de la sécurité sociale. Cette politique porte sur l'efficience des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) à travers des indicateurs d'activité, de coûts de fonctionnement et en personnel. Dans le cadre de sa mission la CNSA poursuit et approfondit ces travaux en 2016 et 2017 avec de nouveaux indicateurs calculés à partir des comptes administratifs et des données de l'assurance maladie (Taux de CAF, Taux de vétusté ...).
Restitution annuelle

Les projets de développement de l'offre médico-sociale

Suivi des appels à projets régionaux portés par les ARS en matière de développement de l'offre médico-sociale (type de public, nombre de places concernées, focus sur des thématiques particulières (autisme), ...).
Restitution annuelle

Supports de diffusion des indicateurs

La Cnsa diffuse ses productions statistiques via son site internet (rapports, documents de synthèses comme « Les chiffres Clés »).

La Cnsa participe également à l'évaluation des politiques publiques de sécurité sociale et de santé. On peut citer deux sources externes rassemblant un ensemble de données et d'indicateurs produits par la Cnsa : les indicateurs PQE et l'état financier.

Pqe :

Objectif : Le Programme Qualité et Efficience dont l'objectif principal est de répondre au besoin d'autonomie sur les champs PA et PH présente chaque année avant le PLFSS, une batterie d'indicateurs qui s'inscrit notamment dans une démarche « objectifs-résultats » appliquée aux politiques de sécurité sociale. Il est aussi un outil structurant pour déterminer les objectifs et analyser les performances des politiques de sécurité sociale. Les contributeurs au sein de la CNSA sont nombreux : DESMS / DCOMP et DAGF, il convient de noter que la CNAF, CNSA, DREES, DSS, SGMCAS renseignent également des indicateurs dans le PQE. Dans les indicateurs CPOM Etat-ARS, deux indicateurs figurent dans les PQE.
Restitution annuelle.

Etat financier :

Objectif : Il s'agit de l'état financier des dépenses de l'Etat, des régimes d'assurance maladie et de la Cnsa relatives à la politique de santé et aux services de soins et médico-sociaux dans le ressort de l'ARS. L'état financier constitue un document de nature statistique, produit une fois par an et à destination des ARS. Il ne s'agit donc pas d'un document comptable. L'état financier présente les dépenses réparties par destination (santé publique, y compris veille et sécurité sanitaire - soins de ville - établissements de santé - établissements et services médico-sociaux - autres prestations AT-MP, invalidité, décès - autres dépenses sanitaires et médico-sociales) et financeur (les régimes d'assurance maladie, la CNSA et l'Etat. Les données relèvent le plus possible d'une logique de droits constatés.
Restitution annuelle (sur le site internet des ARS).

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Projet à moyen terme de construction d'un tronc commun des systèmes d'information des MDPH :

- *En détail, ce projet qui se décline sur plusieurs années devra permettre :*
 - *de faire gagner les MDPH en efficience et en qualité de service rendu (harmoniser les processus et les données, fluidifier le traitement des données, faciliter la saisie en ligne des dossiers, identifier et diffuser les bonnes pratiques organisationnelles) ;*
 - *de favoriser les interactions avec l'ensemble des partenaires des MDPH (développer les échanges d'information dématérialisés, suivre les orientations des personnes et soutenir la démarche réponse accompagnée) ;*
 - *d'améliorer la connaissance du public et de ses besoins, en termes d'offre, à chaque niveau territorial (départemental, régional, national) et faciliter la mise en place de collecte de données anonymisées locales et nationales.*

En lien avec ce premier chantier, la conception et le développement de l'informatisation du suivi de l'orientation des personnes en situation de handicap : l'objectif est de pouvoir disposer d'une visibilité sur les suites des orientations en établissement et services médico-sociaux faites par les MDPH et disposer d'une visibilité consolidées et immédiates des listes d'attente dans les établissements médico-sociaux sur le territoire.

Un travail de normalisation, d'intégration dans les solutions existantes, puis d'accompagnement et de déploiement est lancé en 2016.

**Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur
et de la recherche**
**Secrétariat général - Direction de l'évaluation, de la prospective
et de la performance**

1. Exposé de synthèse

Le programme de 2017 poursuit les investissements réalisés les années précédentes dans deux des axes structurant l'activité de la Depp : le suivi et l'analyse des parcours d'une part, la mesure des compétences des élèves d'autre part. Par ailleurs, la dimension territoriale va prendre une importance accrue.

Comme annoncé par l'avant-projet 2016, tous les élèves des établissements scolaires sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale auront un identifiant unique. L'actuel INE (identifiant national élève) en usage deviendra véritablement national à la rentrée 2016 : le jeune changeant d'académie au cours de sa scolarité conservera son numéro identifiant qui lui aura été attribué par le répertoire national des identifiants élèves (RNIE) sous l'entière responsabilité du service statistique ministériel, avec les garanties de confidentialité que son statut assure. Par ailleurs, les bases élèves académiques (BEA) seront remplacées en 2017 par le système d'information statistique consolidé académique (SYSCA). Les services statistiques académiques auront à disposition une base de données reconfigurée facilitant notamment l'usage de l'identifiant national à des fins d'analyse statistique des parcours des élèves. Les travaux d'extension de l'identifiant aux élèves de l'enseignement agricole et aux apprentis se poursuivront en 2017 avec l'année 2018 comme cible pour le déploiement de l'INE dans ces secteurs.

Parallèlement, la Depp poursuit la collecte des données alimentant ses panels. Notamment, le panel 2011 des entrants en cours préparatoire sera prolongé à l'enseignement secondaire, avec une évaluation annuelle des acquis des élèves au cours du collège. Il permettra à terme des études sur la réussite à ce niveau d'enseignement, et son lien avec le déroulement de la scolarité élémentaire, concourant ainsi à une meilleure compréhension des facteurs de réussite dans l'enseignement secondaire. Dans le même ordre d'idées, le panel de suivi de deux cohortes d'élèves en situation de handicap (nés en 2001 d'une part, en 2005 d'autre part) intègre désormais des mesures des compétences de ces jeunes, adaptées à leur type de déficience.

Toujours dans cette rubrique « parcours », la Depp finalisera la constitution du panel d'enseignants afin d'analyser leurs mobilités professionnelles et géographiques et d'en identifier les facteurs déterminants. Le deuxième axe est la mesure des compétences acquises par les élèves, à différents moments-clés du parcours scolaire. La Depp dispose pour cela d'une panoplie d'enquêtes permettant de mesurer, d'une part, plusieurs types de compétences, d'autre part, leurs évolutions sur le moyen ou le long terme. Les travaux en la matière seront poursuivis en 2017 par la reconduction d'enquêtes nationales et internationales, et par la mise au point de tests adaptés aux suivis des élèves des panels de la Depp (voir supra), avec, en toile de fond, la question du creusement des inégalités sociales confirmé par ces enquêtes.

La Depp s'intéresse en outre à d'autres dimensions, non cognitives, comme le bien-être des élèves ou le climat scolaire dans les établissements. La quatrième enquête nationale de climat scolaire et de victimation devrait permettre de suivre ces questions

L'analyse territoriale deviendra dès 2017 un nouvel axe structurant de l'activité de la Depp, dans la continuité des travaux de production d'indicateurs mesurant la mixité sociale dans les établissements et sur les territoires, réalisés en 2016. L'approche territoriale s'appuiera

sur un système d'information géographique en cours de construction, qui sera partagé avec les services statistiques académiques. Ce sera aussi l'occasion de développer la représentation cartographique des phénomènes. A ce titre, l'amélioration de la géolocalisation des élèves conjointement à celle des établissements permettra de représenter les « bassins de recrutement » effectifs de ces établissements, ouvrant la voie à des analyses approfondies en la matière.

Enfin, la Depp continuera de s'appuyer sur ses systèmes d'information pour produire et diffuser des indicateurs d'établissement, avec une double finalité : fournir aux principaux de collège et proviseurs de lycée des outils de pilotage et d'auto-évaluation ; constituer une base de données permettant l'analyse statistique et dynamique des établissements. En 2017, ce travail concernera aussi les écoles, malgré la relative pauvreté des systèmes d'information dans le premier degré.

2. Travaux nouveaux pour 2017

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Enquête d'insertion dans la vie active des jeunes sortants de l'apprentissage (IPA)

L'enquête d'insertion dans la vie active des jeunes lycéens 7 mois après leur sortie d'une formation technologique ou professionnelle a été renouvelée pour diversifier les modes de collecte. Jusqu'à présent limités au papier et au téléphone, ils offrent maintenant aux jeunes la possibilité de répondre à l'enquête par internet en se connectant à un site. De plus, les académies peuvent contacter par mail une partie des jeunes, ceux pour lesquels une adresse électronique peut être récupérée.

La rénovation portera en 2017 sur l'enquête d'insertion des sortants de formation en apprentissage (enquête IPA), pour intégrer également ces mêmes avancées.

Par ailleurs, les questionnaires des deux opérations (un 4 pages actuellement) ont été réduits à un recto/verso et recentré sur l'insertion professionnelle. Ce nouveau questionnaire sera utilisé dès les prochaines enquêtes IVA et IPA de février 2017.

Les évaluations-bilans CEDRE (Cycle d'Évaluations Disciplinaires Représentatives sur Échantillon)

Ces évaluations-bilans en fin d'école et en fin de collège sont organisées depuis 2003 selon un cycle dans lequel se succèdent les domaines disciplinaires : en 2003 ont eu lieu des évaluations de la maîtrise de la langue et des langages en fin d'école et de maîtrise des compétences générales en fin de collège, les acquis en langues vivantes étrangères ont été évalués en 2004, le comportement des élèves à l'égard de la vie en société l'a été en 2005, l'histoire-géographie-éducation civique en 2006, les sciences expérimentales en 2007 et les mathématiques en 2008. Un second cycle a repris en 2009 et s'est achevé en 2015, le troisième cycle, débuté en 2016 se poursuit en 2017 par l'évaluation des compétences en histoire-géographie et enseignement moral et civique.

Les évaluations CEDRE sont réalisées sur des échantillons nationaux d'élèves. Au-delà des épreuves proprement dites, des questionnaires de contexte sont soumis aux élèves, aux chefs d'établissements et éventuellement aux enseignants.

Évaluation des compétences des élèves (sous-compétences du domaine 1 du nouveau socle commun) à l'école et en fin de collège.

Cette évaluation annuelle des compétences concerne des échantillons nationaux d'élèves de façon à permettre l'établissement d'indicateurs qui figurent dans les programmes annuels de performance de la mission « enseignement scolaire » de la LOLF.

Les tests, permettant le calcul de ces indicateurs, seront passés sur des échantillons nationaux d'élèves en fin d'école et en fin de collège, représentatifs en éducation prioritaire, dans le reste du secteur public, ainsi que dans le secteur privé. Chaque année, le socle est ou sera évalué, en fin de CE2) en 2017, en fin de 6^e) en 2018 et en fin de 3^e) en 2019. Il

sera ainsi possible de suivre au niveau national l'évolution des proportions d'élèves maîtrisant ces compétences du socle, ainsi que l'évolution des écarts entre les différentes populations. Ces indicateurs n'ont pas de déclinaisons académiques, excepté pour la 6^e.

Enquête « Compter 2017 »

Cette évaluation permettra la comparaison des acquis des élèves en mathématiques en fin d'école primaire sur une période de 30 ans puisqu'elle reprend les enquêtes réalisées en 1987, 1999, et 2007.

Enquête internationale PISA 2018 (enquête internationale sur les compétences des élèves en compréhension de l'écrit, culture mathématique et culture scientifique).

Pilotée par l'OCDE, l'enquête est destinée à évaluer les compétences des élèves en compréhension de l'écrit, culture mathématique et culture scientifique. Un test sera réalisé en mai 2017 pour préparer l'étude principale qui se déroulera auprès d'un échantillon de 8 500 élèves de 15 ans au cours du second trimestre 2018.

Enquête internationale e-TIMSS 2019 (enquête internationale sur les compétences des élèves de CM1 en mathématiques et sciences)

Pilotée par l'IEA, l'enquête est destinée à évaluer les compétences des élèves de CM1 en mathématiques et en sciences. Une étude pilote sera réalisée au premier trimestre 2017 pour évaluer la comparabilité des présentations au format papier et au format numérique.

Enquête internationale ICILS 2018 (*International Computer and Information Literacy Study*)

Pilotée par l'IEA, l'enquête est destinée à évaluer les compétences des élèves de 4^e en littératie informatique, i.e. leur capacité à utiliser les outils informatiques pour investiguer, créer et communiquer de manière à faire face à des situations relevant de la vie quotidienne, du domaine scolaire ou plus généralement de vie en société. Un test sera réalisé en avril 2017 pour préparer l'étude principale qui se déroulera au cours du second trimestre 2018.

Panel d'élèves du premier degré recruté en 2011

La DEPP a mis en place à la rentrée scolaire 2011 un nouveau panel d'écoliers recrutés au cours préparatoire et suivis tout au long de leur scolarité élémentaire. L'actualisation de la situation scolaire des 15 200 élèves recrutés a pu être réalisée en 2015-2016 pour la quasi-totalité d'entre eux à partir des fichiers administratifs.. En 2016, les élèves ont de nouveau évalué sur leurs acquis cognitifs et conatifs, et leurs familles ont été interrogées sur le milieu familial de l'enfant, et sur le degré d'implication et les attentes des parents en matière de formation. La prolongation du Panel aux études secondaires sera effective en 2016-2017, Tout d'abord, l'actualisation de la situation scolaire à la rentrée 2016 sera effectuée en mobilisant les fichiers administratifs relatifs au second degré, puis si nécessaire grâce à une enquête par internet auprès de la dernière école fréquentée ou une enquête légère auprès des parents. Enfin, l'année 2017 verra la réalisation de la première des évaluations annuelles des acquis cognitifs et conatifs des élèves dans le second degré.

Panels d'élèves en situation de handicap recrutés en 2013

Environ 13 000 élèves nés en 2001 ou en 2005 ont été recrutés à la rentrée 2013 pour faire partie d'un panel d'élèves en situation de handicap. Ce recrutement a été suivi d'une enquête « famille » auprès de leurs parents à laquelle 10 615 familles ont répondu. La situation scolaire des élèves de ces cohortes est actualisée en même temps et de la même façon que pour les élèves des autres panels. Néanmoins une enquête complémentaire a été menée auprès des enseignants référents ou des établissements pour connaître les aides humaines ou matérielles qui leur sont apportées.

A la rentrée 2014, un échantillon complémentaire d'environ 2800 élèves en situation de handicap nés en 2005 a été recruté. L'enquête famille s'est déroulée au 1^{er} semestre 2015. En mai-juin 2016, les élèves ont été évalués sur leurs acquis cognitifs et conatifs. Le panel sera poursuivi en 2017 notamment par l'actualisation de leur situation scolaire.

Enquête de climat scolaire et victimation en milieu scolaire en 2017

Pour mieux appréhender les phénomènes de violence à l'école et prendre en compte le point de vue des victimes, la Depp a organisé, en partenariat avec l'observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), deux enquêtes de victimation en milieu scolaire auprès d'élèves de collège, en mars 2011 et mars 2013 et une en lycée en 2015. Cette enquête permet aussi de mesurer le climat scolaire dans les établissements. Une nouvelle édition au collège est prévue au printemps 2017, afin d'étudier comment ont évolué l'opinion des élèves sur le collège et les violences qu'ils subissent.

2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2017

Système d'information du premier degré

Depuis 2005, le ministère de l'éducation nationale a mis en place un système d'information de gestion pour les directeurs d'écoles publiques et privées. Ce système permet la gestion individuelle des élèves et comporte des données sur la scolarité en cours de l'élève et sa scolarité de l'année antérieure. Les données de ce système d'information sont remontées à la DEPP sous forme d'un fichier national anonymisé qui sert en grande partie à élaborer le constat des effectifs d'élèves depuis la rentrée 2011. Les premières exploitations des fichiers sur les rentrées 2009 et 2010 ont déjà permis d'affiner les analyses sur les élèves du 1^{er} degré (calcul de taux de maintien). Le dispositif s'est étendu au secteur privé en 2013 avec un taux de couverture atteignant 85 % des élèves. Le constat des effectifs d'élèves depuis la rentrée 2013 s'appuie presque exclusivement sur ce dispositif. L'objectif est de parvenir au plus vite à l'exhaustivité. Le taux de couverture du secteur privé dépasse désormais 90 %. A noter également la possibilité, à la rentrée 2017, d'obtenir des données sur la catégorie socioprofessionnelle des responsables légaux des enfants scolarisés dans le 1^{er} degré, ce qui offrira la possibilité de travaux nouveaux sur les inégalités sociales.

Système d'information sur la formation continue universitaire

Depuis 2012, le ministère de l'éducation nationale s'est rapproché des universités en tant qu'utilisateur de données de gestion sur les inscriptions pour discuter de ses besoins dans le cadre de la rénovation d'APOGEE, système de gestion des universités. Il s'agit d'analyser la faisabilité, à terme, de disposer de remontées de données individuelles anonymisées pour compléter ou remplacer la collecte de données agrégées sur l'activité de formation continue universitaire. La DEPP participe au groupe de travail sur la refonte d'APOGEE.

2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2017

[Non arrêtés à ce jour]

2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2017

Mise en place d'un répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis (RNIE)

L'arrêté interministériel créant le traitement « RNIE » a été publié au premier trimestre 2012. Le déploiement de l'immatriculation avec un identifiant unique sera effectué successivement au sein des systèmes d'information du second degré, de l'apprentissage, de l'enseignement agricole et de l'enseignement supérieur. Les questions de sécurité et de confidentialité (habilitations, traçabilité des accès, cryptage des flux de données...) devront nécessairement être validées avec les instances ad hoc, au fur et à mesure de l'élargissement du périmètre. L'implémentation de l'INE dans le second degré a été couplée à la rénovation de l'application base élèves académique (BEA). Cette rénovation a pris corps au sein de SYSCA (système d'information statistique consolidé académique pour les élèves, étudiants et apprentis).

L'accès à SYSCA, qui fait le lien entre la base de gestion et le RNIE, est réservé aux services statistiques et au SSM. Les travaux pour la construction du RNIE sont achevés et en cours d'achèvement pour SYSCA second degré. L'immatriculation unique des élèves de la rentrée 2015 a été effectuée en fin d'année 2015, par une opération de reprise des

données des BEA. L'année 2016 constitue une année de transition où les travaux sont menés en double dans les BEA et dans SYSCA pour mesurer la rupture de série. En 2017, l'ensemble des flux entre le système de gestion, SYSCA et le RNIE ont été activés pour immatriculer en continu les élèves du second degré. En 2017, l'enquête dite de constat de rentrée, qui permet de recenser les élèves du second degré, sera réalisée pour la première fois par le biais de SYSCA, donc sur la base d'un identifiant national. Des travaux seront menés en parallèle pour préparer l'arrivée de l'INE dans l'apprentissage et dans l'enseignement agricole.

Mise en place d'une nouvelle application (AERA-SIFA) de recueil et de contrôles des données des apprentis auprès des CFA.

En lien avec la construction du RNIE et de SYSCA et de la propagation de l'INE dans l'apprentissage, une nouvelle application sera mise à disposition des CFA et des correspondants académiques pour recueillir et contrôler les données individuelles des apprentis en formation au 31 décembre de chaque année (SIFA). Cette nouvelle application sera interfacée avec SYSCA pour l'immatriculation au RNIE. Le scénario retenu est une ouverture de la nouvelle application début janvier 2018.

Cryptage des identifiants d'élèves-étudiants (projet FAERE : Fichiers Anonymisés pour les Études et la REcherche)

La configuration du système de cryptage des identifiants d'élèves, d'étudiants et d'apprentis s'est terminée en 2011. En 2012, l'expérimentation de ce système s'est poursuivie : les bases élèves historiques ont été cryptées pour les années 2004 à 2010, les bases SIFA depuis 2008, ainsi que les bases des principaux résultats des examens DNB, CAP, BEP, BAC sur les sessions 2005 à 2012. A partir de 2013, le dispositif est entré en phase de production courante. Dorénavant, sont cryptés les fichiers SCOLARITE, SIFA et ceux des différents examens du second degré de l'année scolaire n-1.

Géolocalisation des établissements de formation

Le besoin d'une information à des niveaux géographiques fins est de plus en plus pressant. La DEPP s'est donc engagée dans un projet de géolocalisation de tous les établissements de formation, de façon à disposer des coordonnées des établissements, assorties d'indicateurs de qualité de la géolocalisation effectuée. Cette géolocalisation se fait dans le cadre d'une convention avec l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN). Deux échanges sont organisés annuellement : la DEPP envoie les données des établissements, l'IGN les enrichit en retour des informations de géolocalisation. Ces transmissions de données sont réalisées depuis 2011, avec une bonne qualité globale des informations recueillies. Les travaux pour améliorer la géolocalisation seront poursuivis en 2017, notamment en s'appuyant sur les indicateurs de qualité pour préciser les adresses des établissements.

Géolocalisation des fichiers d'élèves

Les fichiers individuels d'élèves recueillis par la DEPP constituent une source d'information riche, notamment sur les formations suivies, et remarquablement fine : elle est théoriquement exhaustive et les académies disposent des localisations géographiques précises via les adresses des élèves et des établissements.

La DEPP et l'INSEE ont réalisé en 2009 un processus de géolocalisation des élèves de sixième afin de répondre aux besoins de calculs d'indicateurs par ZUS (retard scolaire à l'entrée en sixième) au lieu de résidence des élèves et non plus seulement au lieu de scolarisation. La géolocalisation a été généralisée à l'ensemble des élèves du secondaire à partir de l'année scolaire 2009-2010. Ce travail étant relativement lourd tant pour la DEPP que pour l'Insee, la géolocalisation sera effectuée de façon biennale. Les données relatives à l'année scolaire 2011-2012 ont été géolocalisées par l'Insee avec une meilleure qualité de codage notamment sur les zones rurales. Ces données ont ensuite été enrichies par la

Depp. Elles font l'objet d'études sur les retards scolaires. Une nouvelle campagne de géolocalisation a été menée sur les élèves scolarisés en 2013-2014.

Système d'information sur les moyens des établissements publics du second degré

Par suite de la loi « Libertés et responsabilités locales » d'août 2004, les personnels d'accueil, de restauration, d'hébergement et d'entretien général des lycées et collèges publics sont gérés par les collectivités territoriales. Ces dernières s'occupent des affectations de ces personnels et peuvent remplacer la mise à disposition de personnels par des contrats de service. Pour continuer à rendre compte de la répartition des moyens selon le département, la région, la zone (éducation prioritaire, ZUS,....) ou le type d'établissement, la DEPP doit obtenir des collectivités territoriales une information sur les moyens qu'elles affectent au niveau de chaque établissement (cf. décret en Conseil d'État 2007-572 et arrêté du 18 avril 2007). La mise en place de ce système d'information partagé a fait l'objet de discussions avec les associations de collectivités territoriales. En 2017, les efforts seront poursuivis pour encore améliorer la collecte de ces informations. Des modifications seront apportées au processus d'enquête pour tenir compte des nouvelles régions et du partage de compétence de certains départements avec les métropoles.

Enquête sur les technologies de l'information et de la communication (ETIC)

Cette enquête annuelle s'adresse aux établissements publics des 1^{er} et 2nd degrés et porte sur les équipements et services en matière de TIC proposés par ces derniers. Le questionnaire sera revu pour la campagne 2017 afin d'intégrer les évolutions du domaine des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement.

3. Aspects particuliers du programme 2017

3.1. Aspects « régionaux et locaux »

La Depp mettra en place un système d'information géographique permettant de produire des statistiques adaptées à chaque territoire et de représenter les phénomènes mis en évidence. Les services statistiques académiques sont partie prenante de cette opération. Les travaux méthodologiques, menés en partenariat avec l'Insee, sur la mesure de la ségrégation seront également poursuivis.

3.2. Aspects « environnement et développement durable »

La DEPP fournit trois indicateurs de développement durable (sorties précoces, difficultés de lecture des jeunes de 15 ans et diplômés du supérieur parmi les 25-34 ans).

3.3. Aspects « évaluation des politiques sociales publiques » :

Plusieurs travaux en collaboration avec des organismes extérieurs ou sous-traités à des centres de recherche sont et seront lancés.

3.4. Aspects « européens » et internationaux

La DEPP représente la France dans le groupe de travail sur les statistiques d'éducation et de formation (Éducation and Training Statistics Working Group) sous l'égide d'Eurostat. Elle fournit, avec le SIES, les tables statistiques relevant du règlement de commission afférent. La DEPP a une participation très active dans des groupes de travail internationaux coordonnés par Eurostat ou l'OCDE (réseau dit INES). Elle contribue notamment à l'alimentation de *Regards sur l'Éducation*, publication annuelle de l'OCDE.

Annexe : Enquêtes répétitives

Remarque : certains visas ne sont pas encore affectés, ou concernent des groupes d'enquêtes ; ils sont notés « 2016 ».

Pour les visas de certaines enquêtes (Depp et Sies), le numéro de visa « 2015 » concerne l'année scolaire.

Intitulé de l'enquête	N° de visa	Service Producteur	périodicité de l'enquête
Enquête sur la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA)	2016A041 ED	DEPP	Annuelle
Enquête sur les effectifs d'élèves du second degré dans les établissements privés d'enseignement	2015A091 ED	DEPP	Annuelle
Enquête sur les effectifs d'élèves dans les classes préparatoires aux grandes écoles dans les établissements privés d'enseignement	2015A090 ED	DEPP	Annuelle
Enquête sur les effectifs d'élèves dans les sections de techniciens supérieurs dans les établissements privés d'enseignement	2015A092 ED	DEPP	Annuelle
Panel d'élèves du second degré recrutés en 2007	2016A067 ED	DEPP	Annuelle
Panels d'élèves du premier degré recruté en 2011	2016A077 ED	DEPP	Annuelle
Panels d'élèves en situation de handicap nés en 2001 et en 2005	2015A100 ED	DEPP	Annuelle
Enquête Sivis - Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire	2016	DEPP	Annuelle
Enquête de climat scolaire et de victimation en milieu scolaire	2017	DEPP	Bisannuelle

Annexe 3 : autres opérations de production à caractère permanent

Services publics et services aux publics

Opérations	Type	Objectif
Base centrale des établissements (système RAMSESE) Depp	Répertoire	Recenser les établissements de l'ensemble du système éducatif
Répertoire national des identifiants élèves et étudiants (RNIE) Depp	Répertoire	Délivrer un numéro identifiant unique à chaque élève dans le système de formation initial. Apparier des fichiers d'élèves rendus totalement anonymes, sans possibilité de retour aux identifiants
Cryptage des identifiants d'élèves et d'étudiants (projet FAERE) Depp	Application	Anonymiser les bases-élèves afin de permettre les études statistiques. Poursuite du cryptage des bases-élèves historiques
Évaluation des élèves Depp	- Évaluation des compétences de base des élèves en français et en mathématiques ; - Évaluation des compétences 1, 2, 3, 5, 6 et 7 du socle commun (expérimentation) ;	Établissement d'indicateurs de performance de la mission LOLF « enseignement scolaire »

Opérations	Type	Objectif
	- Évaluations-bilan CEDRE	Évaluation des compétences par domaine disciplinaire
Système d'information du premier degré Depp	Exploitation du système d'information de gestion des directeurs d'écoles publiques et privées	Élaboration du constat des effectifs à la rentrée. Le dispositif s'étend au secteur privé en 2012.
Les élèves dans les établissements publics et privés du second degré Depp	SI Scolarité	
Les résultats aux examens - diplôme national du brevet ; - enseignement technologique et professionnel ; - baccalauréat général, technologique et professionnel ; - BTS. DEPP / Sies	Brevet et bac : enquête rapide sur les résultats agrégés par département, puis résultats au niveau individuel extraits de l'application OCEAN	
Système d'information sur la formation des apprentis SIFA Depp	Informations annuelles sur les apprentis de CFA, tous niveaux et tous organismes de tutelle confondus.	Photographie annuelle de la population des apprentis inscrits dans un CFA au 31 décembre
La scolarisation des élèves handicapés dans le premier degré et le second degré Depp	Récupération de données individuelles anonymes sur les élèves en situation de handicap	
Absentéisme des élèves Depp	Collecte sous statut administratif	
Le personnel rémunéré au titre du ministère de l'Éducation nationale Depp	Exploitation des fichiers de paye Exploitation des bases de gestion des personnels	Établissement des effectifs annuels, ainsi que des caractéristiques et des distributions de salaire des personnels de l'éducation nationale.
Le service des enseignants du second degré public et privé sous contrat Depp	Application « Base relais »	Calcul d'indicateurs de moyens d'encadrement à partir des dotations en heures allouées aux établissements du second degré.
Concours de recrutement Depp	Personnels enseignants des premier et second degrés, d'éducation et d'orientation du second degré. Bilan des concours déconcentrés des ATSS (<i>personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé</i>)	Constats sur les candidats et les admis aux différents concours organisés par le MEN.
Absences non remplacées	Collecte sous statut	

Opérations	Type	Objectif
des enseignants Depp	administratif	
Parc immobilier et capacité d'accueil des établissements publics du second degré Depp	Application EPI	Calcul d'indicateurs de taux d'occupation des collèges et lycées, analyse des disparités géographiques. Suivre l'évolution des places d'internat et des repas servis aux demi-pensionnaires
Les comptes financiers des établissements publics du second degré Depp	Application COFI-Pilotages	Alimenter le compte de l'éducation. Répondre à des besoins de la DGFIP et de l'Insee (comptes nationaux)
Équipement en technologie de l'information et de la communication des établissements publics du premier et du second degré Depp	Application ETIC	Calcul d'indicateurs nationaux et académiques sur l'équipement en TICE des établissements d'enseignement
Système d'information sur les moyens des établissements publics du second degré Depp	Collecte d'information auprès des régions et des départements sur l'affectation de personnel d'accueil, de restauration et d'entretien des établissements	Rendre compte de la répartition des moyens selon le département, la région, la zone d'éducation ou le type d'établissement
Géolocalisation des établissements Depp-IGN	Géolocalisation de tous les établissements de formation	Disposer des coordonnées des établissements et d'indicateurs de qualité de la géolocalisation.
Géolocalisation des élèves Depp-Insee	Localisation géographique des adresses des élèves et de leurs établissements, en collaboration avec l'Insee	Calculs d'indicateurs par ZUS (retard scolaire par exemple) au lieu de résidence des élèves.
Système d'information sur la formation continue universitaire Depp	Rénovation du système de gestion des universités APOGEE	Compléter ou remplacer la collecte de données sur l'activité de formation continue universitaire
Validation des acquis de l'expérience (VAE) : - dans l'enseignement professionnel et technologique ; - dans l'enseignement supérieur. Depp	Collecte de données agrégées (par académie pour le second degré, et par université pour l'enseignement supérieur) sur les bénéficiaires d'un dispositif de VAE	Collecte de données à des fins de suivi et de pilotage des dispositifs de validation des acquis de l'expérience

**Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur
et de la recherche**
Sous-direction des systèmes d'information et d'études statistiques - SIES

1. Exposé de synthèse

Le SIES a été restructuré à l'été 2016 avec la segmentation du département des études statistiques en deux départements, porteurs de chacun des deux grands domaines d'activité.

- Le département des études statistiques de l'enseignement supérieur conçoit et gère les études et les analyses statistiques sur l'enseignement supérieur (effectifs des étudiants inscrits, des diplômés délivrés et des boursiers). Il analyse les parcours dans l'enseignement supérieur et leurs déterminants à partir de panels et d'enquêtes spécifiques, et réalise des prévisions d'effectifs à court et à long termes.
- Le département des études statistiques de la recherche est responsable de l'établissement et de la diffusion de l'information statistique sur les moyens consacrés à la recherche et au développement (R&D) en France. La synthèse et la consolidation de différentes sources lui permettent d'assumer sa mission de calcul des agrégats économiques officiels tels que la DIRD (dépense intérieure de R&D) et la DNRD (dépense nationale de R&D) qui sont notamment utilisées dans les comparaisons internationales (Eurostat et OCDE).

Concernant l'enseignement supérieur, l'effort entamé les années précédentes sur les suivis de trajectoires des étudiants, de l'orientation à l'insertion professionnelle, sera poursuivi en 2017. Il s'agira, en mobilisant à la fois des données d'enquêtes et des données administratives (fichiers d'inscriptions et de diplômés) d'enrichir les outils et indicateurs d'analyse des parcours, de la réussite, et de l'insertion professionnelle, au-delà de la seule université.

Il s'agira notamment d'amplifier l'exploitation statistique des données de vœux d'orientation, initiée en 2016, au travers du projet APBstats, de mieux savoir suivre et analyser la réussite en BTS, par la fiabilisation de ces données et par un rapprochement avec des données sur le parcours scolaire, de systématiser la collecte d'information sur les parcours au niveau individuel, à travers une coopération renforcée avec les services statistiques en charge de la santé et de la culture, d'exploiter les premières années du panel 2014 dans l'enseignement supérieur, enfin de mener à bien le projet INES articulé avec le répertoire RNIE porté par la DEPP, de manière à tirer les conséquences des évolutions d'identification des élèves/étudiants.

Concernant la recherche, l'année 2017 permettra de poursuivre les efforts autour de l'amélioration de la qualité tant pour les aspects méthodologiques (amélioration de la qualité des enquêtes et, notamment, des bilans qualité, travail sur les méthodes d'échantillonnage et de redressement, comparaison de l'enquête « écoles doctorales » avec les données SISE, comparaison interne des enquêtes menées auprès, d'une part des entreprises et, d'autre part, des administrations et comparaison entre les résultats de l'enquête menée auprès des entreprises et des résultats issues de la base GECIR¹) que pour la mise à disposition de l'information (délais, fourniture de données statistiques tant au niveau local, national qu'international et amélioration de l'accès à l'information...) ou les analyses (participation et publication de travaux d'études, contribution à des ouvrages collectifs du SIES ou de l'Insee, à des rapports et à divers séminaires internes).

En 2017, le département achèvera les travaux d'amélioration de la prise en compte des domaines de la santé et de la défense dans la mesure de la recherche, en application notamment d'une étude méthodologique réalisée avec les CHU. Il poursuivra les travaux de comparaisons internationales, en lien avec le suivi des objectifs de la Stratégie Europe 2020. Les efforts seront également poursuivis sur les aspects européens et internationaux avec une participation active aux groupes de travail sur la R&D et l'innovation, en collaboration avec le SITTAR, la DGE et l'Insee. Les changements opérés dans la collecte des données devraient permettre d'améliorer les réponses exigées par les règlements européens. Par ailleurs, au cours de l'année 2017, un effort particulier sera mis en œuvre par l'ensemble des responsables d'enquêtes pour intégrer dans les enquêtes mises en œuvre par la France la nouvelle version du manuel de Frascati élaborée en 2015 en collaboration avec l'OCDE.

Enfin, dans le domaine de l'emploi, au sein d'une cellule en charge de ce thème, le SIES consolidera son nouveau dispositif d'informations sur les effectifs dans la recherche avec le nouveau tableau de bord mis en place en 2016. Il portera son attention, sur le plan méthodologique, à des travaux visant la définition des disciplines rares et la mesure des emplois dans ces disciplines. Il approfondira, en

1

collaboration avec le SRE, l'expertise nécessaire sur les projections de départs en retraites, qui prennent en compte la loi de réforme des retraites de janvier 2014. Il poursuivra également ses premiers travaux, initiés en 2016, sur la mesure des salaires des enseignants dans l'enseignement supérieur.

Le déménagement du SIES, prévu fin 2016, peut être considéré comme un facteur de risque pour 2017, en l'absence d'information claire sur l'emplacement et les conditions de travail attendues sur le nouveau site.

2. Travaux nouveaux pour 2017

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Ce volet ne concerne que le département des études statistiques de la recherche

Enquête portant sur l'insertion professionnelle des docteurs

Suite à la mise en place, de façon expérimentale, de l'enquête portant sur l'insertion professionnelle des docteurs en 2016 et à l'écriture d'un bilan méthodologique et organisationnel en fin d'année 2016, l'année 2017 devrait voir la mise en place du dispositif pérenne, coordonné avec les enquêtes mises en œuvre de façon biennale par le Céreq.

Mise en place d'une enquête réalisée auprès des collectivités territoriales sur leurs budgets consacrés à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante.

Évolution de l'enquête R&D réalisée auprès des administrations

En vue de s'approcher au plus près des demandes européennes et de l'exhaustivité de l'interrogation effectuée auprès des organismes, des questions complémentaires seront rajoutées dans les questionnaires interrogeant les CHRU, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, sous contrat avec le MENESR.

Par ailleurs les questionnaires envoyés aux organismes de recherche seront révisés pour que les concepts de cette enquête soit cohérente avec le tableau de bord de l'emploi scientifique suivi par la Sous-Direction.

Enfin, il sera mis en place un volet « chercheurs en administrations » sur le modèle de ce qui est réalisé dans les enquêtes R&D en entreprises. Ce volet devrait progressivement remplacer la partie actuelle des effectifs R&D dans l'enquête annuelle.

Ce nouveau volet pour les administrations serait déployé progressivement - les organismes publics de R&D dans un premier temps, puis les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les autres établissements publics dans un deuxième temps - et serait adressé de façon biennale aux établissements concernés. Il permettrait d'une part de compléter les informations actuelles du questionnaire sur les effectifs R&D avec de nouvelles données, notamment sur les flux (arrivés/départs) de chercheurs en administrations et d'autre part, d'alléger la demande portée auprès des établissements grâce à une demande, non plus, annuelle, mais biennale.

Enquêtes sur les moyens consacrés à la recherche et au développement (hors entreprises) : amélioration et numérisation

Les enquêtes auprès des entreprises ont d'ores et déjà été numérisées.

L'extension de la possibilité pour les enquêtés de répondre sur le web sera étudiée, à l'aide du département des systèmes d'information de la Sous-Direction et du Cisad (service informatique de la Depp). Par ailleurs, outre les opérations usuelles de production à conduire, l'année 2017 devrait également permettre l'amélioration du dispositif d'enquêtes, notamment en ce qui concerne les applications informatiques de déclaration et de contrôle/ correction, toujours en partenariat avec le département des systèmes d'information de la Sous-Direction et du Cisad (service informatique de la Depp).

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2017

Dispositif de collecte SISE (Système d'information sur le suivi de l'étudiant)

Extension du champ

Initié avec quatre universités en 1995, le dispositif SISE-inscriptions (données individuelles sur les inscriptions) couvre aujourd'hui les champs suivants : toutes les universités et grands établissements, les écoles normales supérieures et établissements assimilés, les ESPE, les instituts catholiques, la totalité des écoles d'ingénieurs et des écoles de management à diplôme visé, soit environ 460 établissements, représentant une population de 1,8 million d'étudiants (sur un total de 2,5 millions). Il est prévu que le dispositif s'étende progressivement aux écoles concernées par l'enquête 26 à partir de la campagne d'inscriptions 2016-2017 (cf. 5. Allègement de la charge statistique des entreprises), aux écoles sous la tutelle du Ministère de la culture pour 2017-2018 puis aux formations médico-sociales.

Rénovation du dispositif SISE

L'amélioration se poursuit dans plusieurs directions.

D'une part, il s'agit de rendre compte au mieux des évolutions des cursus, des modalités pédagogiques, de la réglementation. Ainsi, le passage de l'habilitation des formations à l'accréditation des établissements (ce ne sont plus les maquettes des formations elles-mêmes qui font l'objet d'une validation, mais les établissements qui seront accrédités) et la mise en place du Cadre National des Formations (normalisation des intitulés de Licence et Master, réduction de leur nombre) ont nécessité en 2014 une adaptation en profondeur du dispositif, qui s'est appliquée par vague d'établissements pour la première fois en 2015. Ce processus s'achèvera en 2019.

De même, l'émergence de nouveaux types de parcours (année de césure, périodes à l'étranger...), de structures (Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education) ou le développement de l'apprentissage et de la formation continue devront continuer à être pris en compte. D'autre part, de nouvelles demandes, portées par Eurostat et liées à la mise en place du règlement européen sur les statistiques de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, relatives notamment à la mobilité étudiante, se sont traduites par l'introduction de nouvelles informations dans SISE, qui seront exploitées et fiabilisées en 2017.

A noter que SISE est actuellement l'objet d'une réflexion collective sur sa gouvernance dans un contexte très mouvant :

- . simplification administrative pouvant conduire à intégrer certaines enquêtes thématiques à la collecte SISE (stages, écoles doctorales),
- . demandes régulières d'indicateurs nouveaux sur les étudiants,
- . mise en place des regroupements universitaires et des Comues,
- . perspectives offertes par l'arrivée en 2017 d'un INE national dans les systèmes d'information sur l'enseignement supérieur.

Il sera créé un comité de pilotage dont les réunions seront en principe annuelles. Il lui sera probablement associé un comité consultatif réunissant des représentants des parties prenantes (établissements, COMUES, observatoires, chercheurs,...).

Dispositif CollTerr

A noter, cette année, un contexte particulier et des difficultés particulières à prévoir dans le suivi et l'exploitation des résultats de **l'enquête sur les budgets consacrés par les collectivités territoriales à la R&T**, en raison des changements intervenus sur les différents territoires en 2016.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2017

En matière d'enseignement supérieur :

- **Parcours**

Les travaux d'études entamés en 2013 autour de la notion de parcours seront poursuivis : il s'agit globalement de tenter de dégager des parcours types, caractérisés par les changements de filière, d'établissement, de domaine disciplinaire, ou au contraire la stabilité, par l'obtention ou non d'un diplôme, par la poursuite d'études, par le nombre d'années d'inscription...et de les mettre en lien avec les caractéristiques individuelles des étudiants (âge, sexe, nationalité française ou étrangère, type de diplôme à l'entrée dans l'enseignement supérieur, CSP des parents, âge au bac, régime d'inscription...). Ces travaux devraient donner lieu à publication au second semestre 2016 (étude des durées d'études dans l'enseignement supérieur) ; ils seront poursuivis en 2017 à partir des panels de façon à mieux valoriser les informations spécifiques à ces sources (étude des sortants sans diplôme de l'enseignement supérieur, lien entre le parcours et les conditions de vie,...).

Dans le cadre du dispositif EVA (entrée dans la vie adulte), mené conjointement par l'INSEE, la DEPP et SIES, un Panel d'entrants en 6ème en 2007 a été constitué par la DEPP et a fait l'objet d'un suivi annuel. Certains d'entre eux ont obtenu le baccalauréat en 2014, et feront à ce titre l'objet d'une interrogation annuelle (la première a eu en mars 2015) afin de rendre compte de leur parcours dans le supérieur, ainsi, en 2016, que ceux d'entre eux qui passeront le baccalauréat en 2015, et ainsi de suite. Ce dispositif coordonné d'enquêtes permettra à terme de connaître la trajectoire de l'ensemble d'une génération, y compris en matière d'insertion professionnelle. L'interrogation 2015 fournit des éléments très attendus sur l'orientation dans l'enseignement supérieur en fonction du parcours scolaire antérieur (type de baccalauréat obtenu, niveau scolaire...). Ce panel intègre aussi désormais des données issues du dispositif « Admission Post-Bac », qui permet aux jeunes qui souhaitent s'inscrire dans l'enseignement supérieur (essentiellement des élèves de terminales) de déclarer et classer leurs souhaits, aux établissements d'établir un ordre de classement des différents dossiers qui leur sont parvenus, d'affecter, en fonction des vœux des candidats et du classement des établissements, les candidats sur des formations.

En 2017, les deux premières vagues donneront lieu à plusieurs publications sur l'orientation post-bac et sur l'entrée dans l'enseignement supérieur.

En outre, le SIES mobilisera l'Enquête Génération du Céreq pour caractériser les parcours étudiants. Les travaux porteront notamment sur les inégalités d'accès aux stages effectués en cours d'études selon les caractéristiques individuelles des étudiants.

En matière de recherche :

- **Enquête portant sur l'insertion professionnelle des docteurs**

Suite à la mise en place de façon expérimentale de l'enquête portant sur l'insertion professionnelle des docteurs en 2016, des travaux méthodologiques poussés devraient permettre de diffuser des premiers résultats au tournant de l'année 2016.

- **Suivi des écoles doctorales**

Ce suivi permet notamment de recueillir des informations sur les effectifs de doctorants, par origine et discipline, sur les financements mobilisés pour les thèses, la durée des thèses et le devenir des docteurs un an après la soutenance de thèse.

Le travail de comparaison et de mise en cohérence avec les données de SISE sur les doctorants et les docteurs sera poursuivi, en collaboration avec le pôle « enseignement supérieur » du département et devrait amener, de part et d'autre part, à de nouvelles consignes aux établissements.

L'amélioration de la diffusion des données issues de cette enquête sera également recherchée.

- **Amélioration de la qualité de l'information recueillie** par l'enquête réalisée auprès des entreprises

Suite à l'expertise portant sur l'échantillon de l'enquête réalisée en vue du Comité du Label de fin 2016, la réflexion sera poursuivie, en collaboration avec les services de l'Insee, afin de converger avec les problématiques actuelles de la statistique publique (prise en compte des unités statistiques/ groupes comme entendus à l'Insee, possible extension de l'échantillon en vue de l'obtention de résultats détaillés pour la Corse et chaque département d'outre-mer).

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2017

Prevsup

Le SIES effectue annuellement des projections d'effectifs à dix ans à l'aide d'une application informatique, PREVSUP. Après la phase préparatoire à une refonte de cet outil, une expression des besoins a été finalisée et un marché a été lancé à la fin du second semestre 2015.

Outre la modernisation de l'applicatif, le projet consiste à adapter le « moteur de calcul » au cadre LMD (Licence-Master-Doctorat) et à étendre le champ des projections au-delà du groupe constitué par les universités, les CPGE et les STS.

Ce faisant, une réflexion sur les pratiques de projection est engagée (opportunité de publier simultanément « *nowcasting* » et projections de long terme, valorisation d'un nombre pair de scénarii, cadence d'actualisation des projections sur longue période, etc.).

Après une période de plusieurs mois de double exercice de projection, l'outil PREVSUP de deuxième génération devrait se substituer à l'ancienne application à partir du deuxième trimestre 2017.

Indicateurs de réussite

En lien avec les parcours, la réflexion sur l'harmonisation et l'amélioration des différents indicateurs visant à rendre compte de la progression des étudiants dans l'enseignement supérieur se poursuivra en 2017, notamment sur les parcours et la réussite dans les écoles d'ingénieurs et les instituts catholiques.

L'impact des regroupements d'établissements sur la réussite sera également étudié.

APB'Stats

Depuis le début de l'année 2016, le SIES étend ses travaux à l'exploitation statistique des données de gestion issues du portail Admission Post-Bac (APB).

Ces données sont uniques dans la mesure où elles détaillent les choix et préférences individuels d'une grande majorité des nouveaux étudiants de l'année universitaire à venir, ainsi que l'offre et les propositions des établissements d'enseignement supérieur faites à ces candidats. A ce titre, elles suscitent un vif intérêt de la part du grand public, des services opérationnels du MENESR et des Rectorats mais aussi de la communauté des chercheurs en éducation.

L'objectif essentiel du projet APB'Stats du SIES est la mise en qualité des centaines de bases de gestion APB pour :

- élaborer des bases de données APB à usage statistique, d'études et de recherche,
- opérer des rapprochements avec les autres sources statistiques relatives aux études poursuivies, aux diplômes obtenus (SISE, Panel) et à l'insertion.

Cette mise en qualité statistique suppose un important travail de structuration, de documentation et de fiabilisation des données de gestion APB, préalable indispensable à toute diffusion statistique auprès d'un large public (chercheurs en éducation compris) par un service statistique ministériel tel que le SIES.

La mise en cohérence chronologique des données statistiques, aussi très attendue par la communauté des chercheurs pour pouvoir évaluer certaines politiques publiques, est aussi un volet structurant du projet statistique du SIES.

Les premières bases statistiques d'APB'Stats seront mises à disposition au plus tard en janvier 2017 mais elles auront alors un statut encore expérimental. Le terme des travaux de développement du projet statistique est programmé pour fin 2017.

INES

Un arrêté du 16 février 2012 porte création d'un traitement dénommé « répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis » (RNIE) visant à délivrer un numéro unique national.

Administrés par la DEPP, les projets correspondants (RNIE et SYSCA) sont entrés dans leur phase préliminaire en 2016 (immatriculation de l'ensemble des élèves du second degré ; gestion des litiges par les SSA) puis entreront en production à la rentrée 2017-2018.

La gestion et le suivi statistique des 2,5 millions d'étudiants en France nécessitent de disposer d'un identifiant individuel étudiant (« INE »). Dans le système actuellement en vigueur, lorsque l'étudiant est titulaire du diplôme du baccalauréat, il conserve, lors de son entrée dans l'enseignement supérieur, l'identifiant qui était le sien dans la Base élève de l'académie où il a passé les épreuves du baccalauréat. Dans le cas contraire, l'établissement de première inscription dans l'enseignement supérieur lui attribue un identifiant de norme dite « base 36 » extrait d'une plage de numéros propre à cet établissement.

Affecter à chacun des étudiants un identifiant qui soit de qualité est un enjeu capital pour l'enseignement supérieur français :

- les demandes d'observation statistique des parcours de l'entrée jusqu'à la sortie de l'enseignement supérieur sont en très forte augmentation ;
- dans l'enseignement supérieur, les inscriptions multiples sont nombreuses, à la fois voulues par les étudiants eux-mêmes et/ou imposées par la réglementation (doubles inscriptions CPGE-EPSCP) ;
- cet identifiant est présent dans de nombreuses bases de données de l'enseignement supérieur et permet la mise en relation entre elles (jointures), pour la gestion des étudiants et de leurs droits comme pour les analyses statistiques.

Malgré la disponibilité de supports ou d'outils, le système actuel, très décentralisé dans ses principes, incite peu à la conservation du bon identifiant d'un étudiant en mobilité ou en inscription multiple.

L'objectif du projet INES (identifiant national dans l'enseignement supérieur) du SIES est de constituer un système permettant de suivre le parcours des élèves de la maternelle au supérieur, en passant par le second degré, les voies de l'apprentissage ou de l'enseignement agricole, sans aucune discontinuité. Cela est rendu possible par la mise en place d'une immatriculation nationale et unique dans le cadre de l'arrêté de février 2012.

Les premiers bacheliers identifiés avec le nouvel INE national arriveront dans l'enseignement supérieur à la rentrée universitaire 2018-2019 [hormis les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) et les Sections de Techniciens Supérieurs (STS) pour lesquels l'INE pourrait être l'identifiant dès la rentrée 2017-2018]. Seuls les étudiants entrant dans l'enseignement supérieur (ou reprenant des études après une interruption de plus de 5 ans) seront identifiés par le nouvel INE, ceux en cours de formation conservant leur INE de type BEA (il n'y aura pas de réimmatriculation des étudiants connus).

En matière de recherche, les éléments complémentaires à mentionner concernent la documentation et la diffusion :

• Amélioration de la documentation

Mise à jour du guide méthodologique sur l'enquête « chercheurs ».

Mise à jour du guide méthodologique sur l'enquête « R&D » dans les entreprises.

• Amélioration de la diffusion de données

Poursuite de l'effort de diffusion de données par catégories d'entreprises dans le champ « privé ».

Poursuite de l'effort de diffusion de données détaillées portant sur le champ public, en collaboration avec les services de la Commission européenne.

Amélioration de notre connaissance autour des Investissements d'avenir et des politiques de site.

Poursuite de l'effort de diffusion de données sur la R&D, grâce à la refonte du site internet supportant ces données et à l'accroissement du nombre de données intégrées sur l'open data.

3. Aspects particuliers du programme 2017

3.1 Aspects « Territoires »

Enseignement supérieur

Actuellement, de nombreux données et indicateurs sont diffusés par université. Or, la loi prévoit la mise en place de regroupements d'établissements sur un territoire donné.

Après des travaux préliminaires engagés en 2016, le SIES accompagnera ces évolutions en 2017, notamment en mettant à disposition des données sur ces nouveaux contours, et en faisant évoluer les indicateurs existants.

Depuis la mi-2016, le SIES développe des partenariats avec des organismes publics manifestant un fort intérêt pour les approches territoriales : Insee (Action régionale), CGET, France Stratégie. En 2017, des travaux d'analyse communs seront l'objet de publications : impact sur les mobilités sociales et résidentielles de l'orientation dans l'enseignement supérieur, lien des populations des quartiers politique de la ville avec l'enseignement supérieur. Les approches à l'infracommunal seront favorisées en s'appuyant si possible sur les investissements de la DEPP, du CGET et de l'Insee en matière de géoréférencement.

Recherche

Les **enquêtes sur les moyens consacrés à la recherche et au développement** permettent de connaître les dépenses des régions en matière de R&D. La DIRD (Dépense intérieure de recherche-développement) et les effectifs de chercheurs sont ventilés par région. Ces données et des cartes sont disponibles sur le site REPERES du Ministère. Elles permettent également la mise à jour de la base de données Strater du MENESR et l'alimentation de l'outil de restitution d'indicateurs généraux sur la R&D en région mis à disposition par l'outil PAP-ESR du département des outils d'aide à la décision de la Sous-Direction.

Première exploitation des résultats de **l'enquête sur les budgets consacrés par les collectivités territoriales à la R&T**, à la suite de la réforme territoriale de 2016 et mise en place d'un dispositif de suivi de l'action des collectivités territoriales en faveur de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Sur la recherche :

L'enquête sur la R&D auprès des entreprises leur demande de préciser le pourcentage de leurs dépenses de recherche en matière d'environnement et l'enquête auprès des acteurs ou financeurs publics sur les objectifs socio-économiques de leur recherche distingue un poste « environnement ».

Les enquêtes R&D dans leur ensemble permettent ainsi de répondre aux attentes de chiffrages sur l'environnement.

Le département collabore avec le Service de l'observation et des statistiques du MEDDE (SOeS) pour l'estimation de la dépense nationale de R&D pour l'environnement (hors gestion des déchets radioactifs). Cette collaboration porte à la fois sur les données issues des enquêtes R&D public et privé et sur les aspects méthodologiques.

Le département contribue également à la production des indicateurs qui seront retenus par la Commission pour le suivi de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD), en matière de R&D et d'enseignement supérieur.

En revanche, ce thème n'est pas présent pour l'enseignement supérieur

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Pour la recherche :

Le département des études statistiques de la recherche continuera de participer activement aux travaux portant sur l'impact de la mise en place du CIR sur l'effort de R&D, en collaboration avec le SITTAR, notamment grâce aux travaux de rapprochement des données portant sur la R&D des données issues de la base GECIR.

Il est susceptible d'être sollicité dans le **suivi de la mise en place de la stratégie nationale de recherche** et de ses impacts l'économie et la société.

Il contribuera, en fonction des besoins, aux demandes de la Cour des comptes et des Inspections.

Les travaux d'analyse suivront notamment les recommandations d'une mission d'Inspections et seront, en grande partie, axés sur **les coopérations entre le secteur public et le secteur privé** dans le domaine de la R&D, comme de l'innovation. Ces travaux seront menés en partenariat avec l'Université Paris XIII et le SITTAR. Les travaux, débutés en 2015, à partir des bases de données de l'ANR portant sur les instituts Carnot prendront leur plein essor au tournant de l'année 2016.

Les travaux d'amélioration de notre connaissance autour des Investissements d'avenir et de la politique de sites seront poursuivis, notamment grâce à l'étude des questions complémentaires intégrées dans plusieurs questionnaires portant sur la « R&D » et du suivi des financements PIA auprès des organismes publics exécutants de R&D.

En 2017, le département sera également amené à accroître sa **collaboration avec la DGE** sur les projets menés par celle-ci, notamment sur le suivi de la filière « automobile » et le bilan de la mise en place du dispositif « JEI ». Ces travaux pourront déboucher sur des publications communes.

Les thématiques d'intervention éventuelle du département des études statistiques de **l'enseignement supérieur** sont, à ce stade, moins anticipables.

3.4 Aspects « européens »

Enseignement supérieur :

Le SIES est le référent de la France pour les données concernant les étudiants dans l'enseignement supérieur dans le cadre de la collecte harmonisée UOE (UNESCO, OCDE, Eurostat).

La version 2013 de la classification internationale type de l'éducation (CITE) s'impose à tous les pays à partir de la collecte UOE de fin 2016 (données 2014-2015). Cette nouvelle nomenclature relative aux domaines de formation est plus détaillée que la précédente et impose d'actualiser les tables de passage des nomenclatures nationales à la CITE dans les outils de production ou de diffusion statistique du SIES.

Les données statistiques sur la mobilité étudiante font l'objet d'un règlement. L'enrichissement des systèmes d'information a été effectué, les remontées ont été expertisées une première fois en 2014 et font désormais l'objet d'une attention particulière lors des collectes SISE. L'enjeu européen rejoint des enjeux forts pour la France en termes de suivi de l'attractivité de l'enseignement supérieur français et de prise en compte de la mobilité des étudiants dans la construction de leur parcours (Stratégie nationale de l'enseignement supérieur – Pour une société apprenante).

Recherche :

Le département est tenu par un règlement européen de fournir les grands agrégats concernant la recherche (DIRD, DNRD, ...) concernant l'année N au mois de juin de l'année N+2.

Le département demeurera vigilant quant à la fourniture des données nécessaires aux travaux de la Commission européenne et de l'OCDE.

Le département continuera à participer activement aux groupes de travail **européens et internationaux** où la représentation de la France est nécessaire, notamment le **groupe de travail européen sur la RDI** et le **groupe de travail l'OCDE sur les indicateurs STI**, groupe NESTI, en partenariat avec l'Insee, responsable des statistiques sur l'innovation.

Fin 2015 a ainsi été publiée la nouvelle version du Manuel de Frascati, dont la rédaction a été coordonnée par l'OCDE. Une des grandes idées de cette nouvelle version est notamment de se rapprocher le plus possible aux concepts de comptabilité nationale. Le nouvel ouvrage est surtout plus clair et plus cohérent entre les différentes parties, notamment entre celles portant sur la définition des secteurs institutionnels dont la rédaction intègre la plupart des cas rencontrés sur le territoire français. Par ailleurs, concernant les questions de financement, la France a largement contribué à faire avancer la réflexion sur ce sujet, en mettant en avant l'enquête sur les "financeurs" de la recherche qui existe peu souvent ailleurs. La participation active du département à la mise en place de cette nouvelle version du Manuel de Frascati aura pour conséquence que l'implémentation des nouvelles consignes qui y sont incluses ne devrait pas poser de grandes difficultés pour les enquêtes françaises. Néanmoins, le département devra veiller, au cours de l'année 2017, à la bonne mise en place de ces nouvelles consignes dans les enquêtes sous sa responsabilité, ainsi que dans le tableau de bord de l'emploi scientifique qui est de la responsabilité du SIES.

Par ailleurs, d'autres contributions aux groupes de travail ou aux travaux seront poursuivis, telles que le **suivi de la mise en place de la base de données ETER** sur les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, le suivi du projet du Joint Research Center d'une **caractérisation des financements publics à la R&D** dans les différents pays européens dont les résultats devraient être intégrés dans le futur observatoire de la recherche européenne (Erawatch), de **suivi du groupe de travail européen « She-figures »**.

Enfin, le département restera actif dans les **groupes de travail mis en place par l'OCDE**, tels que le suivi, en partenariat avec le SITTAR, du projet de mise en place d'une base de données sur les entreprises pour mieux comprendre l'impact des subventions aux entreprises sur la mise en place de projets de R&D.

4. Opérations répétitives

Voir annexe 2

A noter en outre les participations aux travaux de comptabilité nationale

- Alimentation du compte satellite de l'environnement.
- Alimentation du compte satellite de la santé.
- Alimentation du compte satellite de l'éducation.
- Utilisation et alimentation des bases de données structurelles de l'Insee (Sirus, Alisse et EDORE, pour les tableaux régionaux).

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Enseignement supérieur :

L'enquête statistique annuelle n°26 permet de collecter auprès d'autres établissements d'enseignement supérieur que ceux concernés par le dispositif S.I.S.E. (« Système d'information sur le suivi de l'étudiant ») les informations sur les étudiants inscrits et sur les diplômes délivrés et ainsi de recenser l'intégralité des étudiants à l'échelle nationale. A ce titre, cette enquête joue un rôle de complétion dans le système d'information du SIES, rendant possible une synthèse annuelle, nationale et exhaustive sur les effectifs étudiants.

Dans un souci de simplification et de modernisation de son système d'information, depuis la mi-2016 le SIES propose aux 300 établissements concernés par cette enquête une évolution majeure des modalités de réponse en rejoignant le dispositif S.I.S.E. Cela consiste en un dépôt, dans une

application web dédiée, d'un fichier de données individuelles au format CSV¹, comportant une ligne par étudiant et quelques variables le décrivant. Pour la plupart des écoles, il s'agit d'un extrait de leur propre base de scolarité.

Outre le gain de temps pour les établissements, le dispositif proposé permet au SIES d'harmoniser l'ensemble des informations mobilisées sur les étudiants sur le territoire national. Grâce à l'Identifiant National Etudiant (INE), il devient prochainement possible d'étudier finement les trajectoires dans l'enseignement supérieur puis lors de leur insertion professionnelle des étudiants de ces écoles.

Près d'un cinquième des établissements qui font partie de l'échantillon se sont positionnés pour sortir du cadre agrégé dès la prochaine campagne (inscrits 2016-2017 ; diplômés session 2016). Des démarches plus incitatives seront entreprises auprès des autres écoles dans le courant du premier semestre 2017.

Recherche

Depuis 2010, l'accélération de la dématérialisation des réponses grâce au site Internet dédié a été radicale.

L'enquête auprès des entreprises et des centres techniques professionnels ne donne plus lieu à l'envoi d'un questionnaire papier : l'impact de cette initiative sur le taux de réponse dématérialisée a été important : depuis 2012, la quasi-totalité des réponses est faite via l'outil de réponse en ligne. Ce chiffre est d'autant plus impressionnant que le taux de réponse global à l'enquête atteint depuis plusieurs années 95 %. Les modalités de réponses « groupées » dans le cas de grandes entreprises ou de groupes sont étudiées au cas par cas.

La dématérialisation de l'enquête auprès des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, entamée en 2013, sera poursuivie tout au long de l'année 2017.

La collecte de l'enquête administrative sur les budgets R&T des collectivités territoriales de métropole et d'outre-mer a également été dématérialisée, grâce une application de collecte dédiée depuis l'enquête 2012. L'enquête, réalisée par le département des études statistiques depuis 2003, est désormais stabilisée (taux de réponse à 100 % pour les régions et les départements). L'enquête qui sera menée sur les thèmes de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante sera collectée via la même application.

A noter que la mise en place du volet « chercheurs » annexée à l'enquête réalisée auprès des administrations devrait, à termes, permettre l'allégement de la collecte annuelle qui est aujourd'hui adressée aux établissements de recherche.

Annexe 2 : Enquêtes répétitives

Intitulé de l'enquête	N° de visa	Service Producteur	périodicité de l'enquête
Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement (R&D) dans les entreprises et le volet chercheurs/ingénieurs associé	2016A083RE	SIES	Annuelle
Enquête sur le devenir des bacheliers 2014	2016A062RE	SIES	Annuelle
Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les associations et dans les groupements d'intérêt public (GIP)	2016A720RE	SIES	Annuelle
Enquête sur les effectifs d'étudiants auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités	2016A093RE	SIES	Annuelle
Enquêtes sur les effectifs d'étudiants dans les écoles d'ingénieurs	2014A093RE	SIES	Annuelle
Les effectifs dans les établissements publics et privés d'enseignement supérieur artistique et culturel	2015A102RE	SIES	Annuelle

1

Annexe 3 : autres opérations de production à caractère permanent

- **Services publics et services aux publics**

<i>Opérations</i>	<i>Type</i>	<i>Objectif</i>
Les résultats aux examens - diplôme national du brevet ; - enseignement technologique et professionnel ; - baccalauréat général, technologique et professionnel ; - BTS. DEPP / SIES	Brevet et bac : enquête rapide sur les résultats agrégés par département, puis résultats au niveau individuel extraits de l'application OCEAN	
Dispositif SISE SIES	Exploitation du système de gestion des étudiants : SISE (étudiants)	Rassembler des données sur la scolarité des étudiants : Inscriptions Effectifs Diplômes Présence aux examens...
Admission post-bac SIES	Dispositif d'inscription des jeunes bacheliers dans l'enseignement supérieur	Eclairer les choix d'orientation et les taux de demande des filières sélectives. Vérifier l'adéquation des orientations souhaitées et des inscriptions.
Bénéficiaires de bourses dans l'enseignement supérieur SIES	Exploitation des fichiers de gestion	Dénombrer les étudiants bénéficiaires selon l'échelon de bourse et la filière Effectuer des simulations
Enquête sur les stages à l'université SIES	Données agrégées recueillies auprès des établissements	Données sur le nombre de stagiaires, en fonction des caractéristiques des stages
Enquête Ecoles doctorales SIES	Enquête sur les effectifs de doctorants et de docteurs des écoles doctorales	Décompte des diplômés de l'année n-1 et des inscrits de l'année n-1/n
Enquête sur les moyens consacrés à la R&D dans le secteur des administrations SIES	Plusieurs collectes sous statut administratif, questionnaire adressé aux : - établissements sous tutelle du MENESR, - établissements d'enseignement supérieur hors tutelle du MENESR, - CHU et centres de lutte contre le cancer ; - organismes publics et services ministériels	Connaître les moyens consacrés à la R&D dans les organismes publics, les services ministériels et les établissements d'enseignement supérieur hors tutelle du MESR et calcul des agrégats économiques officiels : DIRDA, DNRDA et DIRDA/PIB
Enquête légère sur les effectifs des organismes de recherche SIES	Deux questionnaires, auprès des organismes publics, l'un pour les EPST, l'autre pour les EPIC	Connaître dès juin les effectifs (au 31/12 de l'année précédente) des organismes de recherche, détaillés par catégorie de personnel, sexe et type de contrat, ainsi que les flux de personnels
Enquête financeurs SIES	Moyens consacrés au financement de la R&D dans les services ministériels et les organismes financeurs	Connaissance du financement de la recherche
Enquête MIRES SIES	Objectifs socio-économiques des crédits budgétaires Recherche de la MIRES (Mission interministérielle Recherche et Enseignement supérieur)	Calcul des objectifs socio-économiques des crédits budgétaires
Salariés des établissements du secteur public et du secteur privé effectuant de la R&D SIES	Exploitation DADS et SIASP	Suivi annuel des effectifs et des salaires par profession
Insee (DAR) et Sies	Travail en partenariat avec la DAR sur les aspects R&D et innovation	Production de travaux d'étude sur la R&D et l'innovation
Financement de la R&T SIES	Questionnaire adressé aux collectivités territoriales pour connaître les budgets consacrés à la R&T	Mesurer les financements locaux en faveur de la recherche, du transfert de technologie et de l'innovation

DGFiP – Service des retraites de l'État

1. Exposé de synthèse

Le service des retraites de l'État (SRE), service à compétence nationale de la DGFiP, gère le régime de retraite de la fonction publique de l'État. Au plan statistique, le SRE dispose d'une base statistique sur les pensions construite à partir de ses fichiers administratifs. Il assure la diffusion d'informations sur le régime de la fonction publique de l'État à tous sur son site internet (www.pensions.bercy.gouv.fr). Il répond également aux nombreuses demandes d'informations statistiques que lui adressent les Assemblées, la Cour des comptes, le Conseil d'orientation des retraites, les cabinets ministériels, la Direction du Budget, la DGAFP, la DREES. Le SRE s'est aussi doté d'outils permettant d'assurer un suivi des caractéristiques des nouveaux retraités et une prévision de la dépense de pensions. Le modèle PACO de prévision à moyen terme est central pour les prévisions et évaluations que réalise le SRE. Disposant d'un effectif réduit, le SRE réalise assez peu d'études. Les études menées sont mises à disposition sur internet.

Les données administratives que mobilise le SRE pour la gestion connaissent une tendance de fond visant à les enrichir. Cela va nécessiter des adaptations de l'outil statistique et permettre de nouvelles utilisations. La nouvelle source d'information sur les carrières des fonctionnaires de l'État et militaires, les comptes individuels retraite (CIR), qui retrace la carrière passée de tous les agents, est désormais la source de transmission des éléments de carrière de l'ensemble des employeurs vers le SRE. Les travaux de l'année 2017, dans la poursuite de ceux de l'année 2016, seront orientés vers l'exploitation statistique de cette source d'information. À partir de la source CIR, le SRE a développé une première version d'un modèle de micro-simulation dynamique de long terme, le modèle PABLO. Ce modèle prévoit les effectifs, les dépenses et recettes en prenant en compte les différences entre individus. Ce nouvel outil sera utilisé pour la première fois dans le cadre des projections du Conseil d'orientation des retraites qui seront rendues publiques en 2017. Il sera par ailleurs mobilisé afin de calculer les engagements de l'État en matière de retraite ainsi que le besoin de financement actualisé du régime : un premier calcul est effectué en 2016 et sera fiabilisé par une confrontation des résultats avec le modèle Ariane de la Direction du Budget, actuellement utilisé pour calculer les engagements et le besoin de financement actualisé. Le SRE exploite également la base initiale de Pablo comme base statistique sur les carrières.

D'autres sources sont également en constitution : les évolutions de l'organisation des systèmes d'informations en inter régimes permettront de disposer de nouvelles sources d'informations sur les pensions.

Le SRE poursuivra également sa participation aux travaux d'analyse du fonctionnement des régimes coordonnés par le Conseil d'orientation des retraites et la DREES et participera notamment à la prochaine enquête sur les motivations de départ à la retraite dont la première vague sera lancée en 2017.

S'agissant des techniques de diffusion, le SRE s'appropriera, à travers le développement du module « sorties » de Pablo, les techniques les plus récentes permettant la génération automatique de documents dynamiques.

Les travaux qui seront menés en 2017 seront soumis aux éventuelles sollicitations liées à une éventuelle réforme des retraites. Ces travaux sont essentiellement axés sur le contrôle de la qualité statistique des données issues du système d'information de gestion administrative des pensions.

2. Travaux nouveaux pour 2017

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Le SRE s'est de nouveau associé, comme en 2014, avec la DREES, le COR, la CNAV, la DSS et la CNRACL pour mener une enquête sur les motivations de départ en retraite des fonctionnaires de l'État. La collecte et l'exploitation auront lieu en 2017.

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2017

La mise en place du droit à l'information retraite, suite à la réforme des retraites de 2003, et la réforme de la gestion des pensions, décidée par la RGPP, ont conduit à la création de comptes individuels retraite (CIR) pour tous les fonctionnaires de l'État et militaires. Ces comptes retracent la carrière passée de l'agent dans le régime de retraite de la fonction publique d'État et sont tenus par le SRE. Ce nouveau fichier administratif est utilisé en gestion pour l'attribution de l'ensemble des pensions et pour l'information des assurés. Il sera aussi exploité pour enrichir la connaissance des assurés relevant du régime de la fonction publique de l'État et améliorer notre capacité à prévoir les flux futurs de départ à la retraite (effectifs et caractéristiques des futurs pensionnés). Les travaux statistiques d'appropriation des CIR se poursuivront en 2017. Le CIR est une source très riche d'informations, constituée d'un grand nombre de bases de données élémentaires. En 2017, nous souhaiterions poursuivre l'élaboration d'un véritable système d'information sur le sujet, avec des tables synthétiques pour répondre à l'essentiel des besoins de statistiques et d'analyses sur le sujet. Ainsi à la fin de cette opération, le SRE pourra disposer d'une base de données sur les affiliés qui viendra utilement compléter la base de données sur les pensions, afin de pouvoir disposer d'une vue complète sur le régime.

L'exploitation du silo de données PRESTA est toujours inscrite au programme de travail, afin de mieux connaître la dépense pour les pensions civiles et militaires de retraite ou les pensions militaires d'invalidité. Ceux-ci ont peu avancé du fait de la taille de l'équipe statistique et partant, de sa capacité à traiter de multiples sources statistiques.

Enfin, les évolutions de l'organisation des systèmes d'informations en inter régimes (par exemple à terme le Référentiel Général des Carrières Unique (RGCU), développé par l'opérateur CNAV) permettront de disposer par étapes de nouvelles sources d'informations sur les pensions, au-delà de 2018.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2017

De manière générale, la construction du modèle PABLO entraîne la réalisation d'un grand nombre d'études au sein du SRE. Une étude sur la construction de tables de mortalité d'expérience pour les retraités du régime a été diffusée en 2014. L'année 2015 a été consacrée à des études sur les carrières des agents de la fonction publique d'État, évolution de la quotité de travail, des indices et des primes au cours de la carrière par exemple. L'année 2016 est marquée par des travaux portant à la fois sur le calcul des engagements de l'État en matière de retraites et aussi de modélisation des comportements de départs en retraite. L'année 2017 sera consacrée aux travaux de modélisation des primes ainsi que d'exploitation des premiers résultats de Pablo. Ces études ne sont pas en premier lieu destinées à être publiées, mais après examen au cas par cas elles pourraient donner lieu à des publications selon les demandes et la richesse des résultats.

Le SRE poursuivra également la rénovation du modèle PACO de prévision à court et moyen terme à partir des données du CIR.

Le SRE complétera en 2017 son dispositif de diffusion grâce à la mise à disposition d'indicateurs par génération.

Le SRE poursuivra également sa participation aux travaux de projection et analyse du fonctionnement des régimes coordonnés par le Conseil d'orientation des retraites.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2017

La base statistique des pensions, construite à partir des fichiers administratifs du SRE, a été rénovée entre 2007 et 2012. Aucune évolution significative, autre que les travaux de maintenance liés à la prise en compte des évolutions législatives et réglementaires, n'est prévue sur cette base en 2017.

Le SRE poursuivra également ses travaux d'élaboration d'une base statistique à partir des données des CIR.

Enfin, le SRE maintient et exploite deux bases statistiques concernant d'une part le régime des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (PMIVG) et d'autre part, le régime des allocations temporaires d'invalidité. La base statistique sur les PMIVG fera l'objet d'une maintenance dans le cadre de la refonte du code des PMIVG.

3. Aspects particuliers du programme 2017

3.1 Aspects « Territoires »

Sans objet pour le SRE

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Sans objet pour le SRE

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Le bureau financier et des statistiques du SRE s'est doté d'outils de prévision et d'évaluation à moyen terme permettant de prévoir les effectifs de nouveaux retraités et la dépense à venir de pensions et évaluer des scénarios de réforme à un horizon de 10 ans. Le modèle PACO projette d'abord les effectifs de nouveaux retraités et de décès puis la dépense de pensions. Des modules lui ont été adjoints pour prévoir les effets de la réforme de 2010, notamment un module de microsimulation pour la mesure d'âge et une maquette spécifique pour les départs anticipés de parents de trois enfants. Ce modèle est largement utilisé dans l'objectif d'évaluer des politiques publiques.

Comme déjà signalé, sur la base de la nouvelle source sur les carrières des fonctionnaires et militaires (les CIR), le SRE développe un modèle de projection à long terme, PABLO. Ce modèle exploitera la richesse des informations sur les droits acquis au régime par les actifs pour prévoir les départs en retraite.

3.4 Aspects « européens »

Sans objet actuellement pour le SRE.

4. Opérations répétitives

Le SRE diffuse annuellement des informations sur retraites de l'État sur internet, dans trois documents, l'abrégé statistique, les chiffres clés et le recueil statistique. Les chiffres clés diffusent au grand public des informations importantes sur les retraites de l'État. Ils sont diffusés durant le premier semestre n+1. Le recueil statistique a pour objectif une description

plus complète du régime, il est destiné à un public d'experts. Il est publié en fin d'année n+1. L'abrégé statistique présente les chiffres essentiels sur les régimes de retraite de l'État, ces chiffres ont reçu le label statistique publique et sont publiés en janvier N+1. Le dossier de demande de renouvellement du label statistique publique sera déposé en 2017.

Le SRE s'engage à diffuser selon un calendrier annuel présent sur son site internet.

Le bureau financier et des statistiques répond également aux nombreuses demandes visant à apporter un éclairage sur le fonctionnement du régime de retraite de la fonction publique de l'État ou à renseigner les ministères-employeurs sur les pensionnés issus de leur ministère. Les demandeurs d'informations sur le régime sont pour l'essentiel les Assemblées, la Cour des comptes, le Conseil d'orientation des retraites, les cabinets ministériels, la Direction du Budget, la DGAFP, la DREES.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Sans objet pour le SRE.

1. Exposé de synthèse

L'année 2017 s'inscrira pleinement dans le programme du moyen terme 2014-2018.

Dans le domaine de la santé, elle sera notamment consacrée à la collecte de plusieurs enquêtes : l'enquête sur les délais d'attente en matière d'accès aux soins, adossée à la cohorte Constances de l'Inserm, l'enquête sur la protection sociale complémentaire en entreprise et l'enquête auprès des organismes complémentaires. Les résultats de l'enquête périnatalité seront publiés en 2017. Le nouveau dispositif européen des enquêtes santé en population générale, en voie de stabilisation, continuera à être étroitement suivi. Les réflexions seront poursuivies sur l'enquête « santé mentale ».

Dans le domaine de la protection sociale, le dispositif d'enquêtes PHEDRE sur les bénéficiaires des plans d'aide de la prestation de compensation du handicap (PCH) sera lancé. L'enquête auprès des établissements et services accueillant des adultes en difficulté sociale et l'enquête sur les motivations de départ en retraite seront collectées. Les premiers résultats de l'enquête CARE-Ménages auprès des personnes âgées vivant à domicile seront publiés ainsi que ceux de l'enquête sur l'action sociale des communes de 2015.

2. Travaux nouveaux pour 2017

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

- L'enquête sur les délais d'attente en matière d'accès aux soins. Pour mesurer les délais d'accès aux soins, la DREES a lancé à la mi-2016 une enquête adossée à une cohorte épidémiologique de grande taille, la cohorte Constances de l'Inserm. Dans ce cadre, un échantillon de personnes de cette cohorte remplira un questionnaire à l'occasion de chaque prise de rendez-vous avec un professionnel de santé.
- L'enquête sur la protection sociale complémentaire en entreprise, qui sera lancée début 2017. Cette enquête permettra d'évaluer la mise en œuvre de l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 qui oblige, à compter du 1^{er} janvier 2016, les entreprises à proposer une couverture collective à l'ensemble de leurs salariés.
- L'enquête auprès des organismes complémentaires pour recueillir les garanties et les tarifs des contrats de complémentaire santé les plus souscrits sera reconduite en 2017 et son champ sera élargi aux sur-complémentaires. Elle aura désormais lieu tous les deux ans.
- L'enquête auprès des établissements et services accueillant des adultes en difficulté sociale. Elle sera collectée au 1^{er} semestre 2017. Elle sera suivie en 2018 de l'enquête auprès des établissements et services accueillant des enfants en difficulté sociale.
- Le dispositif PHEDRE sur la mise en œuvre des plans d'aide de la prestation de compensation du handicap (PCH) sera lancé. En 2017, une remontée d'informations administratives relatives à l'ensemble des bénéficiaires sera réalisée auprès des conseils départementaux. Elle sera suivie en 2018 d'une interrogation en face à face d'un échantillon de bénéficiaires de la PCH et d'une collecte d'informations les concernant auprès des Maisons départementales des personnes handicapées.
- L'enquête sur les motivations de départ à la retraite : la quatrième vague de cette enquête barométrique, portant sur les personnes parties à la retraite entre juillet 2015 et juin 2016, sera sur le terrain en février-mars de 2017. Elle portera, pour la première fois, sur un champ élargi regroupant l'ensemble des nouveaux retraités du

régime général et des régimes de la fonction publique (champ qui devrait couvrir plus de 95 % de l'ensemble des nouveaux retraités tous régimes confondus)

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2017

Pour mesurer les revenus des professionnels de santé libéraux, un appariement réalisé entre les données de l'assurance maladie et les déclarations fiscales de revenus fin 2016 sera exploité.

La préparation de l'échantillon interrégimes de retraités (EIR) 2016 (données relatives à la situation au 31/12/2016), débutée en 2016, se poursuivra. Les jours d'échantillonnage seront modifiés en lien avec les changements de date de naissance retenus dans le panel Tous salariés de l'Insee afin de disposer d'un historique suffisant pour les calculs d'indicateurs nécessaires au diagnostic, au pilotage et à l'évaluation du système de retraite. Cet élargissement de l'échantillon améliorera également sa représentativité via des naissances sur l'ensemble de l'année. L'EIR 2016 sera étendu à l'ensemble des pensions d'invalidité, y compris celles du régime général.

L'appariement de l'EIR 2012 avec les données fiscales, réalisé au second semestre de 2016, permettra d'enrichir l'analyse des retraites selon la composition du ménage et son niveau de vie. Il permettra également de mesurer le non-recours au minimum vieillesse des personnes retraitées vivant seules. Les résultats de ces analyses seront publiés en 2017. Pour l'EIR 2016, l'appariement avec les données fiscales se fera en parallèle de l'opération EIR elle-même.

L'échantillon national inter-régimes d'allocataires de minima sociaux, qui aura pris en compte le nouveau dispositif de la prime d'activité en 2016 (et est rebaptisé à cette occasion échantillon national interrégimes d'allocataires de compléments de revenus d'activité et de minima sociaux - ENIACRAMS), sera exploité en 2017.

Un nouvel échantillon de personnes âgées bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de l'aide sociale à l'hébergement (ASH), prévu par la récente loi d'adaptation de la société au vieillissement, sera conçu à partir de 2017. Cet échantillon rassemblera des données individuelles issues des fichiers de gestion des conseils départementaux. Il s'agit d'un chantier ambitieux et de long-terme, dont l'aboutissement nécessitera donc plusieurs années.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2017

- les revenus des professions de santé libérales à partir de l'appariement (Insee) des données fiscales et de l'assurance maladie ;
- les délais d'attente pour accéder aux soins, à partir de la nouvelle enquête sur le sujet ;
- la dépendance des personnes âgées (exploitation des enquêtes VQS et CARE-ménage, ainsi que de la nouvelle vague de l'enquête auprès des établissements d'accueil de personnes âgées (enquête EHPA) ;
- les personnes handicapées (exploitations de l'édition 2014 de l'enquête ES-Handicap auprès des établissements et services pour enfants et adultes handicapés) ;
- l'action sociale des communes et des intercommunalités (ASCO) ;
- les ruptures familiales et les familles après-séparations ;
- l'acquisition des droits à la retraite au cours des carrières (premiers résultats de la nouvelle vague de l'échantillon interrégimes de cotisants -EIC-, relatif aux carrières observées jusqu'au 31/12/2013) ;
- l'activité et les revenus des assistant.e.s maternel.le.s (exploitation des données de l'ACOSS issues du centre Pajemploi).

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2017

La mise en place d'un nouvel ouvrage « Panorama » rassemblant toutes les données sur l'aide et l'action sociale, notamment des départements, est à l'étude, en vue d'une première publication en 2017 ou 2018.

3. Aspects particuliers du programme 2017

3.1 Aspects « Territoires »

Les indicateurs territoriaux du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale continueront à être développés et diffusés dans le cadre d'un co-investissement DREES-INSEE.

Les indicateurs sociaux départementaux, élaborés par la DREES et l'Insee en partenariat avec l'Assemblée des départements de France, continueront à être développés.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Néant

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Le modèle Autonomix, fondé sur des données individuelles de gestion de l'allocation personnalisée pour l'autonomie (APA) des conseils départementaux, permet de simuler les aides publiques dont bénéficient les personnes dépendantes : APA, aides au logement, réductions d'impôt, aide sociale à l'hébergement, exonérations sociales. Il est envisagé de développer ce modèle dans deux directions : l'intégration des données de l'enquête CARE, ce qui permettrait de ne plus se limiter à une définition administrative du handicap (la perception de l'APA) ; l'introduction d'une dimension dynamique, de façon à simuler les effets de réformes sur plusieurs années.

Le modèle de microsimulation Ines de la DREES et de l'Insee est largement utilisé pour éclairer le débat économique et social dans les domaines de la redistribution monétaire, la fiscalité et la protection sociale. Le code source a été rendu public en juin 2016. Le modèle continuera à être développé, y compris grâce à des contributions libres permises par cette ouverture.

Le modèle de microsimulation dynamique TRAJECTOIRE, permettant de modéliser les carrières et les retraites des assurés, continuera à être développé et amélioré.

3.4 Aspects « européens »

La DREES continuera à suivre les discussions sur le nouveau système européen d'enquêtes auprès des ménages, qui semble se stabiliser. Concernant l'observation de l'état de santé de la population, le système cible se composerait, à partir de 2019, de deux dispositifs coordonnés dans le temps : une enquête santé européenne en population générale (*European Health Interview Survey – EHIS*) tous les six ans et un module santé (dit mini EHIS) porté tous les trois ans par le panel SILC-SRCV.

4. Opérations répétitives

Les travaux répétitifs (enquêtes, statistiques issues en partie d'exploitations de fichiers administratifs, etc.) sont listés en annexe 2 et annexe 3. Cette liste a été constituée à partir

de vos réponses des années précédentes et du programme d'enquêtes publié au journal officiel pour 2016 (ou 2015 à défaut).

Préciser, le cas échéant, les modifications à apporter à ces travaux pour 2017 : arrêt, suspension, refonte ...

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Les enquêtes quadriennales auprès des établissements et services pour adultes et enfants en difficulté sociale seront collectées par Internet en 2017 et 2018.

Annexe 2 : Enquêtes répétitives

Remarque : certains visas ne sont pas encore affectés, ou concernent des groupes d'enquêtes ; ils sont notés « 2016 ».

Pour les visas de certaines enquêtes (Depp et Sies), le numéro de visa « 2015 » concerne l'année scolaire.

Intitulé de l'enquête	N° de visa	Service Producteur	périodicité de l'enquête
Enquête auprès des organismes offrant des couvertures complémentaires santé	2016	Drees	Annuelle
SHARE 6 ^e vague - Sixième vague du panel européen Santé, vieillissement et retraite	2015X710 AU	Université Paris Dauphine	Tous les 2 ans

Annexe 3 : autres opérations de production à caractère permanent

Opérations	Type	Objectif
Minima sociaux Drees	Synthèse de sources sur les minima sociaux : échantillon inter-régime d'allocataire (ENIAMS), cnaf, unedic...	Etablir les caractéristiques sociodémographiques des bénéficiaires de minima sociaux : âge, sexe, situation familiale, diplôme, emploi et retour à l'emploi...
Bénéficiaires de l'aide sociale (pers. âgées, handicapés, enfance, insertion) Drees	Exploitation des prestations des conseils généraux : handicap, autonomie, RSA, aide à l'enfance...	Accompagner le pilotage et l'évaluation des politiques sociales
Dépenses d'aides sociales (personnes âgées, pers. handicapées, aide sociale à l'enfance et insertion) Drees	Remontées administratives en provenance des conseils départementaux	Accompagner le pilotage et l'évaluation des politiques sociales

Opérations	Type	Objectif
Formations du secteur paramédical et social Drees	Inscriptions dans les formations paramédicales et sociales	Accompagner le pilotage et l'évaluation des politiques sociales
Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des médecins généralistes Drees	2015 : 2 recueils prévus auprès de 2000 médecins (dont 1000 représentatifs à l'échelle nationale). Thématiques : polyopathologies chroniques, et prise en charge des patients atteints d'un cancer.	Documenter les pratiques, les conditions d'exercice et les opinions des médecins généralistes, afin d'éclairer les politiques de santé.
Prestataires et allocations liés aux retraites Comportements face à la retraite Cnav	Exploitation de la base de gestion des assurés et retraités ainsi que de fichiers comptables	Accompagner le pilotage et l'évaluation des politiques de retraites
Retraites Retraités, bénéficiaires, minimum vieillesse, épargne Drees	Exploitation de la base de gestion des retraités ainsi que des données des sociétés de gestion de l'épargne, d'assurances et de mutuelles.	Accompagner le pilotage et l'évaluation des politiques de retraites
Actualisation des modèles de micro-simulation TRAJECTOIRE (retraites) et AUTONOMIX (dépendance) Drees	Exploitation de l'EIC, des remontées individuelles de bénéficiaires de l'APA en provenance des conseils généraux de l'enquête EHPA	Accompagner le pilotage et l'évaluation des politiques de retraites et les politiques liées au vieillissement de la population
Connaissance des revenus des médecins et des autres professions de santé libérales Drees/Insee	Rapprochement de déclarations fiscales (DGFip) et de données d'activité libérale (CNAMTS)	Revenus : distribution, déterminants, analyse des dépassements, simulation de mesures de régulation
Salariés des établissements de santé Drees	Exploitation DADS et SIASP	Suivi annuel des effectifs et des salaires par profession
Etablissements et profession de santé Drees	Exploitation des sources : - Adeli : Automatisation Des Listes de professionnels de la santé - Enquête annuelle auprès des écoles de formation aux professions de santé - Finess : National des Établissements Sanitaires et Sociaux du ministère chargé de la santé et de la protection sociale. - SAE : stat annuelle des établissements de santé	Accompagner le pilotage et l'évaluation des politiques de santé Etudier l'offre de soins, y compris la couverture des territoires.

Opérations	Type	Objectif
	- Rapports d'activité de psychiatrie - Comptes financiers des établissements de santé	
Personnels des conseils départementaux pour l'aide sociale Drees	Exploitation des données des conseils départementaux	Accompagner le pilotage et l'évaluation des politiques de santé
Dépenses d'assurance maladie, consommation de soins, activité des professionnels de santé... Risques professionnels CnamTS / Irdes	Exploitation des sources : - SNIIR-AM : système d'information unifié de l'assurance maladie - CMUC : Couverture médicale universelle complémentaire	Accompagner le pilotage et l'évaluation des politiques de santé
État de santé Santé scolaire Drees	Exploitation des sources : Examens et enquêtes en milieu scolaire	Accompagner le pilotage et l'évaluation des politiques de santé et éducatives
État de santé Santé périnatale Drees	Exploitation des sources : Certificats de santé PMSI Enquête nationale périnatale	Accompagner le pilotage et l'évaluation des politiques de santé
État de santé Morbidity hospitalière Drees	Exploitation des sources : PMSI	Accompagner le pilotage et l'évaluation des politiques de santé
Protection maternelle et infantile Drees	Exploitation des données des conseils départementaux	Accompagner le pilotage et l'évaluation des politiques de santé
Suivi des IVG Drees	SAE : stat annuelle des établissements de santé PMSI	Suivi annuel du nombre d'IVG selon l'âge des femmes et le mode d'intervention
Arrêts de travail IRDES - Drees	Exploitation des données sur les arrêts de travail, appariement de données CNAV (SNGS et SNSP) et CNAMTS-SNIIRRAM : base Hygie	Etudier les mécanismes d'arrêts de travail des salariés du privé, en lien avec la nature et la spécificité des établissements
Parcours hospitaliers Drees / Irdes	Exploitation des recueils médico-économiques à partir de données déclarées par les établissements (bases PMSI)	Reconstituer des parcours hospitaliers Accès aux soins
Cohorte Constances UVSQ-Inserm	Cohorte épidémiologique longitudinale	Infrastructure de recherche Production de données descriptives sur la santé des adultes

INSERM - Cohorte Constances

1. Exposé de synthèse

L'opération Constances a pour objectif d'apporter des connaissances longitudinales sur les déterminants personnels, sociaux et environnementaux en matière de santé, d'apporter des informations pour l'Assurance Maladie à visée de santé publique, de permettre le suivi de certains indicateurs de santé publique, et de contribuer au développement de la recherche et de la surveillance épidémiologique. Elle répond à des besoins du ministère de la Santé, de l'Inserm et de l'Institut de veille sanitaire et est réalisée en coopération avec la CnamTS, la Cnav et l'Université de Versailles-Saint-Quentin. Parmi les thèmes abordés, on peut citer les relations entre travail et santé, les trajectoires et les expositions professionnelles, le vieillissement et les maladies chroniques, les inégalités de santé, la santé des femmes.

Les données sont recueillies par auto-questionnaires et questionnaires en face à face par enquêteur ; données d'examen médical ; données extraites de bases de données nationales. Deux auto-questionnaires papier ("Modes de vie et santé", "Calendrier professionnel") à compléter à domicile sont d'abord adressés aux personnes ayant donné leur accord pour participer à l'opération. Les volontaires sont invités à se présenter dans un Centre d'examen de la sécurité sociale (CES) où il leur est proposé deux questionnaires papier, ("Santé des femmes" et "Expositions professionnelles") ; l'examen médical donne lieu à un questionnaire ("Antécédents médicaux"). Les informations collectées sont issues d'un bilan de santé standardisé effectué dans un CES, puis d'interrogations annuelles par questionnaire adressé par la voie postale ou Internet, et d'examens de santé réguliers (tous les cinq ans). Ces informations sont complétées par des données issues de bases de données de santé nationales (SNIIRAM, Cnav et CépiDC). Pour permettre des estimations de qualité concernant la prévalence de diverses conditions de santé et autres, nous avons constitué une cohorte « témoin » tirée au sort parmi les non-participants redressements, également appariée aux bases SNIIRAM et Cnav, ce qui permet d'améliorer la qualité des redressements.

La constitution de la cohorte était initialement prévue sur cinq ans. La première vague d'inclusion sur un an a démarré courant 2012. Les envois d'invitations à participer sont étalés sur l'année afin de tenir compte de phénomènes saisonniers. Au total, 200 000 personnes âgées de 18 à 69 ans au moment de leur intégration à la cohorte et résidant dans l'un des départements retenus pour l'opération - proches de la France entière en termes de caractéristiques sociodémographiques - seront recrutées à partir d'un tirage au sort dans les fichiers du RNIAM géré par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav). La montée en charge des inclusions a été progressive, comme le montre le tableau suivant, et un peu plus de 106 000 participants sont inclus en juillet 2016.

Inclusions depuis le lancement de Constances

Année	Pilote	2012	2013	2014	2015	Juillet 2016	Total
Total	3 524	8 408	19 369	25 582	31 822	17 660	106 365

Le suivi annuel a commencé pour ceux qui ont été inclus entre 2012 et le deuxième semestre 2015, avec des taux de réponse élevés, supérieurs à 80 % pour chaque vague.

L'appariement annuel avec les bases de données du SNIIRAM et de la Cnav est réalisé de façon tout à fait satisfaisante, mais il génère un très important travail de recettage et de mise en forme des données.

Plusieurs améliorations au dispositif opérationnel ont été réalisées en 2016 ;

- Outils pour l'utilisation du SNIIRAM : le pôle *Bases de données médico-administratives* continue d'améliorer et mettre à jour des outils concernant le SNIIRAM, correspondent à différents besoins pour enrichir les données de Constances.
- Plateforme de validation des diagnostics : le contact avec les patients et les structures médicales confié à une société extérieure a débuté pour les pathologies cardiovasculaires et les cancers.
- Une plateforme pour la passation des questionnaires de suivi annuel par Internet a été mise en place et est opérationnelle depuis mai 2016.
- L'externalisation de la saisie des consentements et des questionnaires à l'Imprimerie nationale est effective.

Enfin, la seconde vague de l'appel à projets au sein de la cohorte a permis au Conseil scientifique de donner en mai 2016 un avis favorable à de nouvelles demandes et ce sont actuellement 60 projets qui ont reçu l'agrément du CS.

2. Travaux nouveaux pour 2017

L'année 2017 sera la continuation du recrutement de nouveaux sujets et du suivi annuel des sujets déjà inclus.

Le programme de développement d'outils pour l'utilisation du SNIIRAM sera poursuivi ; des outils de synthèse des données du SNGC-Cnav seront également envisagés.

La dématérialisation de la saisie de documents dans les CES déjà entamée en 2015 termine son déploiement, l'objectif étant de supprimer avant la fin 2016 l'ensemble des documents papiers en provenance des CES.

En 2016 l'appel d'offres pour la mise en place de la biobanque de Constances et la sélection du prestataire retenu devrait être effective en septembre 2016 pour un lancement début 2017.

3. Aspects particuliers du programme 2017

Quatre aspects, transversaux à vos projets 2014, seront isolés dans cette partie afin de faire le point sur les avancées et les projets en matière de données régionales et locales, de données sur l'environnement et le développement durable, d'évaluation des politiques publiques et de comparaisons européennes.

Ces items ne sont pas directement applicables au projet Constances. Cependant certaines activités peuvent s'y rattacher à plusieurs de ces aspects.

- Projets en matière de données régionales et locales : une première de la méthodologie de redressement utilisant les données auxiliaires du SNIIRAM et du SNGC-Cnav a été finalisée. Un numéro spécial du Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire consacré à Constances présentera diverses estimations de prévalence (parution prévue début 2017)
- Évaluation des politiques publiques : un projet mené par la Drees concernant les délais d'attente pour l'accès à divers professionnels de santé a débuté mi-2016 et ses résultats devraient être connus courant 2017.

1. Exposé de synthèse

L'IRDES, qui était depuis sa création une association, est devenu en 2015 un groupement d'intérêt public (GIP) avec comme membres participants, la CNAMTS, la CCMSA, le RSI, la CNSA et la DREES. L'IRDES continuera à avoir une double activité, de recherche appliquée et de participation à la construction du système statistique d'observation, sur les champs sanitaire et médico-social.

Le programme de recherche de l'Irdes se décline selon les pôles d'activité suivants

- **Performance des organisations de soins**
 - Hôpital (Performance, qualité-efficience, tarification...)
 - Soins primaires (maisons, pôles et centres de santé, coopération et délégation de tâches entre professionnels de santé...)
 - Parcours de soins (Paerpa, avc, irc, psychiatrie...)
- **Accès aux soins et territoire**
 - accessibilité géographique aux soins
 - répartition spatiale de l'offre et projections démographiques (avec la DREES)
- **Protection sociale et santé**
 - État de santé, accès aux soins, inégalités de santé
 - Assurance complémentaire
 - Accès aux soins des migrants
- **Santé-travail**
 - Impact des conditions de travail et d'emploi sur la santé
 - Tarification des risques professionnels, impact sur les pratiques des entreprises et la santé des salariés
- **Médicament**
 - Efficience et qualité des prescriptions médicales
 - Polymédication des personnes âgées
- **Handicap, dépendance, vieillissement**
 - Fragilité

- Accès aux soins des personnes âgées dépendantes
 - Mise en place et RAC des plans PCH
 - Identifier des marqueurs du Handicap à partir consommations de soins
- **Systemes de santé et comparaisons internationales**
- Comparaisons de la performance de différents systemes de santé
 - Variations de pratiques médicales entre pays
 - Participation à différents réseaux internationaux

Le programme de recherche 2016-2017 complet de l'Irdes est consultable en ligne <http://www.irdes.fr/recherche/documents/programme-de-recherche.pdf>. Le prochain programme 2017-2019 sera diffusé début 2017.

Dans le cadre de ce programme, en 2017 l'Irdes sera impliqué dans l'enrichissement et l'exploitation des outils suivants :

- La base Hygie 2005-2012 que nous prolongeons sur la période 2013-2015 <http://www.irdes.fr/recherche/partenariats/hygie-systeme-d-information-sur-les-indemnites-journalieres/actualites.html>
- Une nouvelle édition de l'enquête sur la Protection Sociale Complémentaire d'Entreprise.
- La poursuite de l'appariement de l'enquête ESPS avec les données de consommation de soins de l'assurance maladie.
- Réalisation d'une nouvelle enquête (PHEDRE prévue en 2018) sur la mise en œuvre des plans de compensation du handicap (PCH)

De façon plus générale les travaux de l'IRDES continueront à s'appuyer sur les sources administratives suivantes :

Les bases administratives mobilisées par l'Irdes	Unité responsable	Observations
EGB	CNAMTS	Échantillon généraliste de bénéficiaires – base de sondage de l'ESPS
SNIIR-AM	CNAMTS	Données appariées avec l'enquête ESPS – données mobilisées pour la base Hygie, données mobilisées pour l'évaluation des ENMR.
PMSI	ATIH	Données appariées avec l'enquête ESPS – Travaux sur les parcours hospitaliers
Données de carrière	CNAV	Mobilisées pour la base Hygie

2. Travaux nouveaux pour 2017

PSCE 2017 : La troisième vague de l'enquête sur la Protection sociale complémentaire d'entreprise.

En 2017, l'Irdes conduira pour la troisième fois l'enquête sur la Protection Sociale Complémentaire d'Entreprise après les éditions 2003 et 2009

L'enquête Protection sociale complémentaire d'entreprise (PSCE) 2017 est une enquête couplée établissements - salariés, coréalisée par la DREES et l'IRDES, sous le pilotage de la DREES. Réalisée après la Généralisation de la complémentaire santé collective prévue par l'article 1 de la Loi de sécurisation de l'emploi, elle comprend trois objectifs : décrire le nouveau paysage de la couverture complémentaire santé collective après la mise en œuvre de la loi de sécurisation de l'emploi ; évaluer les changements que la loi de sécurisation de l'emploi va générer pour les salariés ; pouvoir répondre à des questions de recherche sur la thématique de la complémentaire santé à l'aide d'appariements avec les données de salaires (DADS-Insee) et les données de consommations de soins (SNIIR-AM-CNAMTS).

L'enquête s'adresse à tous les établissements employeurs de droit privé, y compris ceux des départements d'outre-mer, et à l'ensemble des salariés des établissements employant plus d'une personne, ainsi qu'aux anciens salariés partis depuis moins d'un an.

Le volet établissement permet de recueillir les caractéristiques des couvertures santé offertes par les employeurs aux salariés. Sont ainsi collectés des informations sur les niveaux de garanties, sur les coûts pour le salarié, sur la part prise en charge par l'employeur. L'enquête recueille également des informations sur la prévoyance santé et la couverture du délai de carence de trois jours laissé par l'Assurance maladie. Au moins 4 000 établissements répondants sont visés.

Le questionnaire salarié permet de recueillir les caractéristiques socio-économique et d'état de santé des salariés ainsi que des données sur leurs choix par rapport à la complémentaire d'entreprise : dispense d'adhésion, souscriptions d'options ou de surcomplémentaire, couverture avant la généralisation et évolution suite à la généralisation. En termes de nombre de répondants, les effectifs visés sont de 4 800 salariés ou anciens salariés est visé parmi les établissements répondants et 1 600 parmi les établissements non-répondants.

Cette enquête sera appariée aux données DADS de l'INSEE ainsi qu'aux données de consommations de soins issues du SNDS. Le terrain de l'enquête est prévu pour février à juin 2017.

Hygie : Élargissement et prolongement de la base de données sur les arrêts de travail.

Suite à un appel d'offres émis par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère de la Santé (Drees) en 2005, l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes), a été chargé de la réalisation d'une étude portant sur l'analyse des mécanismes d'arrêts de travail des salariés du privé, en lien avec la nature et les spécificités des établissements qui les emploient.

Afin de pouvoir mener à bien ce travail de recherche, l'Irdes a construit une base de données contenant les informations nécessaires à la fois sur les arrêts de travail et les

consommations de soins y étant associées, sur le contexte individuel et professionnel du salarié ainsi que sur quelques caractéristiques des établissements qui les emploient.

Toutes les étapes de cette construction ont été réalisées en très étroite collaboration avec les différents services de la Cnamts et de la Cnav impliqués dans le projet (accord CNIL n°2006-238 du 9 novembre 2006 renouvelé en novembre 2011 n° déclaration 1185212V3). Cette base a été constituée pour la période 2005-2012. Elle est constituée de près de 900 000 individus et de 250 000 établissements. Elle fait l'objet de nombreux projets de recherche (

Cf. <http://www.irdes.fr/recherche/partenariats/hygie-systeme-d-information-sur-les-indemnites-journalieres/recherches-en-cours.html>

et <http://www.irdes.fr/recherche/partenariats/hygie-systeme-d-information-sur-les-indemnites-journalieres/bibliographie.html>).

Le comité d'exploitation constitué de la Cnav, de la Cnamts, de la Drees et de l'Irdes, réuni en janvier dernier, a décidé de :

- Élargir le champ de la base Hygie aux affiliés du RSI et de la MSA qui ont rejoint le comité d'exploitation du projet Hygie ;
- Elargir les données mises à disposition en particulier à celles du PMSI ;
- Elargir les travaux de recherche au champ santé-travail.
- Prolonger la base sur la période 2013-2015.

Enquête Phedre

L'enquête Phedre (Prestation de compensation du Handicap : Exécution dans la durée et Reste à charge) a pour objectif d'évaluer la prestation de compensation du handicap (PCH) en déterminant le nombre de plans de compensation réellement mis en place par les bénéficiaires et estimer le reste à charge pour les bénéficiaires. Cette enquête est une co-maitrise d'ouvrage Drees-Irdes, avec un financement de la CNSA. Une trentaine de départements seront sélectionnés. Un échantillon de 9 000 personnes sera tiré pour réaliser 5 000 entretiens en face-à-face. Elle mobilisera trois sources de données : les informations présentes dans les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), celles issues des conseils départementaux (CD) et auprès des bénéficiaires eux-mêmes.

-Les données de paiement au titre de la PCH seront récupérées dans les conseils départementaux (extractions des paiements entre 2012 et 2016)

- Les bénéficiaires interrogés en face à face seront questionnés sur :
 - Les difficultés rencontrées ou non lors de la mise en place du plan ;
 - Les raisons de l'abandon (même partiel) de celui-ci ;
 - Les informations nécessaires au calcul du reste à charge (prise en charge complémentaire santé, caisse de retraite, anah...) ;
 - La situation fonctionnelle, restriction d'activité... ;
 - Le recours à l'aide humaine y compris celle qui n'est pas financée au titre de la PCH (aide ménagère, aide à la parentalité) ;
- L'organisation de l'aide humaine au quotidien, incluant le sanitaire et paramédical ;

- L'usage de l'ensemble des aides techniques et des aménagements du logement.

- Les données MDPH compléteront celles recueillies auprès des bénéficiaires en fournissant des informations administratives (critère d'éligibilité à la PCH, montants des devis de la PCH, autres accords de la MDPH, financement du fonds de compensation...) sur les bénéficiaires de la PCH.

L'année 2017 sera consacrée à la préparation de l'enquête en face à face et à la récupération des données issues des conseils départementaux. L'interrogation des personnes aura lieu en 2018 et sera complétée par la récupération de données administratives dans les MDPH.

4. Opérations répétitives

ESPS : appariement avec les données de consommation de soins 2015-2016

L'Enquête santé et protection sociale (ESPS) qui avait été mise en place par l'Irdes en 1988 a été réalisée pour la dernière fois en 2014, année où elle a été le support de l'enquête européenne par interview (EHIS). Nous poursuivrons l'appariement de l'enquête aux données de consommation de soins jusqu'aux consommations de l'année 2016 qui nous seront transmises par la Cnamts à l'automne 2017.

A la suite de l'arrêt de l'enquête SPS, le dispositif d'observation de la santé s'appuiera, en ce qui concerne les enquêtes, sur l'enquête SRCV de l'INSEE qui aura un module santé tous les trois ans, et sur l'enquête EHIS, obligatoire tous les 6 ans et dont la prochaine édition sera en 2019. La prochaine enquête EHIS 2019 sera une co-maîtrise d'ouvrage DREES-IRDES.

Ministère de l'Intérieur - Service statistique ministériel de la sécurité intérieure

Le SSMSI a été créé, au sein du ministère de l'intérieur, en septembre 2014.

Un an après sa création, il a mis en place 9 indicateurs mensuels sur les crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie, publiés sur son site internet InterStats, après un gros travail d'expertise, de rétopolation et de correction des variations saisonnières. Ces indicateurs seront complétés, à l'automne 2016, de nouveaux indicateurs, dont certains ne seront diffusés que trimestriellement et parmi ceux-ci une déclinaison spécifique aux transports en commun sera également diffusée selon cette même fréquence.

À l'automne 2016 seront également diffusés, pour la première fois, des chiffres de nombres d'infractions enregistrées par la police et la gendarmerie, localisées selon leur commune effective de commission. La production de telles données n'était pas possible avec les systèmes d'enregistrement existant avant 2015.

Toujours à l'automne, un fichier détail anonymisé des victimes de crimes et de délits enregistrés par les forces de sécurité sera mis à la disposition des chercheurs. Là encore, il s'agit de valoriser la centralisation et la modernisation, récente, des bases de données administratives de la police et de la gendarmerie. Même si les nomenclatures et les concepts sont quasiment homogénéisés entre les deux administrations, la persistance d'une dualité entre les services complique les tâches de production et de documentation de ce type de fichiers.

Enfin, à l'occasion de la publication des premiers résultats de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2016 en fin d'année, le SSMSI mettra en ligne un rapport d'enquête retraçant de façon systématique les réponses aux questions de l'enquête.

Au-delà des fichiers relatifs aux crimes et délits non routiers, désormais globalement maîtrisés, le SSMSI poursuivra en 2017 son travail d'exploitation et d'expertise des autres sources administratives dans le domaine de l'insécurité, afin d'enrichir le nombre de ses indicateurs systématiquement publiés et des fichiers détaillés mis à disposition.

Une partie importante des travaux d'infrastructure statistique sera orientée par la mise en place, dans le SSP, de la nomenclature internationale des infractions (ICCS) récemment adoptée par l'ONU.

Enfin, toujours avec l'Insee et l'Ondrp, le Ssmsi contribuera à l'adaptation du questionnaire de l'enquête « Cadre de vie et sécurité ».

2. Travaux nouveaux pour 2017

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Avec l'Insee et l'Ondrp, le SSMSI va travailler à l'évolution du questionnaire de l'enquête annuelle « Cadre de vie et sécurité ». Tout en conservant les principales questions de victimation, dont la comparabilité dans le temps est essentielle, on va chercher à enrichir à partir de 2018 le questionnaire sur des domaines jusqu'ici peu couverts, notamment la délinquance économique : fraudes, escroquerie, corruption, mesure du préjudice, recours aux assurances. Le SSMSI animera un groupe de travail dans ce domaine. Il sera associé aux autres discussions sur l'évolution de ce questionnaire (sur les discriminations notamment) dont la durée ne devra pas augmenter : certains thèmes seront donc, au moins provisoirement, abandonnés ou abordés de façon plus succincte.

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2017

Concernant les crimes et les délits, l'année 2017 devrait être celle de l'enrichissement des données infra communales, au moins pour les infractions pour lesquelles les adresses sont renseignées avec une qualité suffisante dans les bases de gestion. Un travail de géocodage, en relation avec l'Insee, sera nécessaire. Ceci permettra à moyen terme des travaux d'évaluation des politiques publiques locales, soit spécialisées (Zones de sécurité prioritaires) soit généralistes (Quartiers de la politique la ville).

En outre, le SSMSI, dans la logique de diffusion d'informations sur les infractions selon leur lieu de commission, produira et diffusera un nombre restreint d'indicateurs permettant de comparer depuis 2015 la délinquance enregistrée dans les transports en commun à celle tous lieux confondus.

Par ailleurs, le SSMSI va entamer l'analyse approfondie des apports statistiques de sources administratives sur l'insécurité et la délinquance qui jusqu'à présent ne faisaient pas l'objet d'exploitations statistiques systématiques : comptabilité des contraventions, suivi des interventions sur le terrain de la police et de la gendarmerie, analyse des déclarations d'usagers ne donnant pas lieu à plaintes (les « mains courantes »), des conséquences et suites des enquêtes menées par la police et la gendarmerie (personnes mises en causes, élucidation, information des parquets). Après avoir sollicité l'accord de la CNIL, le SSMSI entamera également l'examen des apports potentiels des fichiers TAJ (traitement des antécédents judiciaires), FOves (Fichier des objets volés et signalés) et de l'alimentation par les forces de sécurité du système CASSIOPEE du ministère de la justice. Ce travail s'étalera sur plusieurs années.

En fonction des résultats de ces expertises, le SSMSI diffusera de nouveaux indicateurs nationaux, voire locaux. Ces publications n'interviendront peut-être pas dès 2017.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2017

Les travaux d'étude se poursuivront, en lien avec les travaux d'expertise sur les sources, et donneront lieu à publications sur InterStats.

Le SSMSI élargira la liste de ces fichiers « détails », issus des traitements et de l'anonymisation des bases de données administratives sur les crimes et les délits, mis à disposition des chercheurs, soit *via* des conventions spécifiques, soit *via* le réseau Quetelet sous forme de fichiers de production et de recherche, soit *via* le Centre d'accès sécurisé distant (CASD) s'il existe des risques de rupture de la confidentialité. Au fichier des victimes devrait s'ajouter le fichier des procédures.

3. Aspects particuliers du programme 2017

3.1 Aspects « Territoires »

Le SSMSI diffuse désormais systématiquement ces données et ses analyses issues des données administratives selon le lieu de commission des infractions. Si possible d'un point de vue technique et dans le respect de la protection de l'anonymat il élargira la gamme des infractions sur lesquelles il mettra à disposition des données, et les publiera selon une géographie plus fine.

Les travaux visant à des analyses au niveau infra communal seront poursuivis, en collaboration avec l'Insee. Leur aboutissement dépendra cependant de la qualité des données saisies en amont, sur laquelle des incertitudes demeurent.

3.2 Aspects « Environnement et développement durable »

Le SSMSI sera responsable de la production de 12 des nouveaux indicateurs liés aux ODD 2030, notamment ceux qui se rapportent à l'objectif 11 : « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ». Figurent notamment des indicateurs sur les violences physiques et sexuelles, les homicides, les discriminations et la corruption.

3.3 Aspects « européens »

Bien que le domaine de la sécurité intérieure ne fasse pas partie des statistiques soumises à règlement, ni même à *gentlemen agreement*, le SSMSI répondra comme en 2016 à la collecte conjointe ONU-Eurostat sur la criminalité et la justice pénale.

Avec l'Insee, la SDSE et l'Ondrp, le SSMSI va engager des travaux importants autour de la nouvelle nomenclature internationale des infractions ICCS. Cette nomenclature doit à moyen terme devenir la référence dans la production des statistiques nationales dans le domaine de l'insécurité, de la délinquance et de la réponse pénale. Son utilisation systématique facilitera les mises en perspective avec les statistiques du ministère de la justice.

1. Exposé de synthèse

Du côté de la production statistique, le système justice est en pleine refondation. Les réflexions sur un schéma directeur informatique du ministère ont permis de lancer début 2013 un grand projet de Système d'Information Décisionnel (SID) avec une logique de mutualisation des données au sein d'un entrepôt central. Ce projet ambitieux ouvre une nouvelle perspective pour la statistique et les études sur la justice, et reste donc un chantier prioritaire pour 2017. A terme, cet investissement devrait permettre de suivre des cohortes d'individus mis en cause, c'est-à-dire d'auteurs présumés d'infractions, le long de la filière pénale ; ce faisant, on pourra à l'avenir mieux articuler les statistiques de sécurité (police et gendarmerie) et de justice sur le traitement judiciaire de la délinquance enregistrée ; ceci renouvèlera aussi profondément la gamme des études possibles sur le domaine pénal. En parallèle, seront poursuivis des travaux réguliers de refonte visant à améliorer la collecte et la diffusion des statistiques sur les domaines civils.

- Du côté de la diffusion, on vise à consolider la nouvelle publication de type annuaire statistique avec une livraison fin 2017 des données relatives à 2016, tout en développant la mise en ligne rapide de résultats détaillés sur le site du ministère.

2. Travaux nouveaux pour 2017

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

A ce jour, le programme d'enquête n'est pas encore fixé, il ne le sera qu'à l'automne 2016 lors de la réunion annuelle de la structure de concertation interne au ministère, le Conseil de la statistique et des études.

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2017

Le chantier majeur à moyen terme reste celui de la mise en place d'un système d'information décisionnel (SID) dans le cadre d'un projet inter directionnel au sein du ministère.

Au cours des années 2010-2012, la SDSE a mené une expérimentation à partir de deux applications de gestion de la filière pénale : *Cassiopée (Chaîne Applicative Supportant le Système d'Information Orienté Procédure pénale et Enfant* qui gère la procédure pénale en juridiction), et *APPI (Application des Peines Probation Insertion* qui traite de l'application des peines prononcées). Le premier champ d'expérimentation a été celui de l'exécution des peines d'emprisonnement ferme en attente d'exécution, domaine sur lequel il n'y avait pas de source statistique fiable. Une deuxième étape de l'expérimentation a visé à enrichir radicalement les indicateurs de suivi de la filière pénale, de la phase d'arrivée au parquet au jugement par une approche en termes d'auteur. Une consolidation de la démarche a été engagée via le projet de Système d'Information Décisionnel (SID) lancé début 2013 par le Secrétariat général du ministère avec un pilotage assuré par la SDSE avec l'appui de la sous-direction de l'informatique. La cible est large puisqu'il s'agit de disposer à terme d'un véritable système d'information décisionnel en aval des multiples applications de gestion sur les domaines pénal, pénitentiaire, mineur et civil.

La mise en place du système d'information décisionnel concerne d'abord un socle pénal *Cassiopée*, c'est l'objet de la première version du système d'information décisionnel, dite SID V1, qui a été livrée en plusieurs lots successifs jusqu'en juin 2015. Au-delà de l'approche classique transversale en « affaires » des traditionnels « cadres du parquet », on commence ainsi à construire une statistique en « auteur » qui pourra s'articuler avec l'amont (les auteurs mis en cause signalés à la justice) et l'aval (l'exécution des peines par les auteurs et les enregistrements ultérieurs au casier judiciaire par auteur) ;

il deviendra alors possible de suivre le devenir de cohortes d'auteurs. Par ailleurs, on peut désormais donner davantage de profondeur à l'analyse en introduisant des calculs de délais intermédiaires des procédures et en déclinant l'ensemble de ces indicateurs par nature d'affaires pour faire apparaître la diversité et la rapidité de la réponse pénale.

La version 2 a été engagée, elle devrait aboutir fin 2016 ou tout début 2017. Elle vise d'abord à compléter la description de la filière pénale sur les mesures présentencielles et les jugements en lien avec les peines et mesures prononcées et avec les infractions concernées. Cette version verra ensuite l'ajout d'une deuxième source (*APPI*) qui décrit l'aménagement et la mise à exécution des peines ; rapprochée avec *Cassiopée*, cette source permet de constituer un premier maillon de la filière pénale. Une expérimentation de rapprochement des deux sources sur données nominatives est par ailleurs envisagée en lien avec la sous-direction de l'informatique du ministère, qui procède au cryptage des données identifiantes ; seules ces données cryptées seront gérées dans le SID pour suivre des cohortes d'auteurs avec leurs peines à exécuter. L'année 2017 devrait permettre d'amorcer le développement de nouveaux indicateurs permis par l'ajout de la source *APPI*, de finaliser l'expérimentation de rapprochement entre *APPI* et *Cassiopée* et d'en préparer la traduction pérenne, et enfin d'initialiser l'ajout d'une troisième source (*Genesis*) portant sur le suivi des personnes Écrouées.

Un des apports de ce projet sera de mieux articuler les statistiques de sécurité (police et gendarmerie) et de justice sur le traitement judiciaire de la délinquance enregistrée. Par exemple pour un type de délinquance donnée, comme les vols avec violences, on pourra quantifier la réponse pénale : telle suite donnée, nombre de classements sans suite, de mesures alternatives (rappel à la loi, ...) de jugements avec les peines associées, mise à exécution et modes d'exécution de la peine (en utilisant comme prévu dans un second temps les données pénitentiaires...); on pourra aussi mesurer différents délais (de la commission des faits à l'enregistrement au parquet, puis à l'orientation puis au jugement et à la mise à exécution de la peine) ainsi que les éventuelles «requalifications» des infractions côté justice (par exemple, combien de vols avec armes déclarés initialement sont « requalifiés » par la justice comme vol avec violence). En bref, on saura répondre à une question récurrente des parlementaires et du grand public : que deviennent les personnes mises en cause par la police ou la gendarmerie pour tel type d'infractions ? Quelle est la réponse de la justice et dans quel délai intervient-elle ? Pour bien assurer l'articulation des statistiques de sécurité et de justice, on continuera à travailler en liaison étroite avec le service statistique ministériel sur la sécurité intérieure (SSM-SI).

- En ce qui concerne le domaine civil, il existe déjà une sorte d'entrepôt de données avec le Répertoire Général Civil (RGC) alimenté à partir de remontées des différents logiciels civils. La SDSE est engagée depuis plusieurs années dans une refonte progressive des dispositifs de constitution des bases de données statistiques en aval qui permet de suivre la vie des affaires. Sans modifier les principes de collecte, ces évolutions permettent de disposer d'informations plus rapidement, en flux mensuels, avec de nouveaux indicateurs (notamment de stock et de durée d'affaires en cours). Ces traitements permettent de disposer de bases alimentées en continu et centralisées. Ce processus de refonte, déjà bien avancé sur les données des Conseils de Prud'hommes, devrait aboutir début 2017 sur celles des Tribunaux d'Instance. Par ailleurs, en 2017, la SDSE participera aux groupes de travail associés au grand projet de refonte à moyen terme des chaînes civiles (projet PORTALIS).

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2017

Au-delà de la simple mise à disposition de fichiers et de tableaux, la SDSE réalise de nombreux travaux de **diffusion** (chiffre-clés, annuaire statistique, Infostat, rapports d'étude, contributions à différents observatoires,...). Ces dispositifs sont en cours de révision. L'objectif est d'organiser une offre de diffusion structurée autour de quatre niveaux :

- Internet pour des chiffres-clés, des publications, des tableaux et des définitions à destination de tous les publics (grand public et médias ; public spécialisé : parlementaires, professionnels du droit, chercheurs, ...) ; portage de tout ou partie des outils de présentation d'indicateurs chiffrés développés sur intranet.
- Intranet pour les publics du ministère avec des tableaux détaillés en visant à une mise à disposition rapide, parfois avec des données provisoires ;
- Bases de données documentées avec droits d'accès différenciés en interne au ministère ;
- Réponses à la demande, que l'on souhaiterait voir diminuer par recours aux données en ligne sur l'Internet comme sur l'Intranet.

On développera par ailleurs l'accès des chercheurs aux données via un dispositif sécurisé de la statistique publique (le centre d'accès sécurisé aux données, CASD). Des données sur les Conseils de prud'hommes et les PACS sont d'ores et déjà accessibles, on envisage d'ajouter des fichiers sur les condamnations.

L'année 2016 a permis de finaliser la conception d'une nouvelle publication annuelle de type annuaire. D'un format similaire à de nombreuses publications statistiques (une page de commentaire en vis-à-vis d'une page de tableaux et graphiques), elle se décompose en cinq parties. Les trois premières, thématiques abordent l'ensemble des domaines traités par les juridictions. Pour la justice civile et commerciale sont décrits successivement le traitement judiciaire des affaires familiales, des contentieux de la personne, des différents impayés, des contentieux du travail et enfin des entreprises en difficulté. La justice pénale est à travers le traitement judiciaire des auteurs d'infractions pénales, l'application des peines, et comporte également un zoom sur les victimes. Sont décrites ensuite les spécificités de la justice des mineurs, qu'ils soient en danger ou délinquants. Une quatrième reprend l'ensemble de ces activités, au niveau national, pour les présenter selon les juridictions civiles, commerciales, pénales et des mineurs. Enfin une dernière partie met en face de cette activité judiciaire les moyens de la Justice (juridictions, établissements, moyens budgétaires et personnels), complétée de quelques données sur l'aide juridictionnelle et les effectifs des professions juridiques et judiciaires. La première livraison, portant sur des données 2014, a lieu le 8 juillet. Fin 2016 ou tout début 2016 sera disponible une seconde édition sur les données de 2015. Sera ensuite enclenchée, dès 2017, une production selon un rythme prévoyant une publication fin d'année N des données relatives à (N-1).

Plusieurs orientations sont envisagées pour les travaux d'études. Les chantiers prioritaires se situeront en aval du système d'information décisionnel pénal. La mise en place en 2016 de l'observatoire de la récidive et de la désistance relance ainsi les études sur le thème de la récidive les premiers travaux d'évaluation de la réforme pénale de 2014 devraient être poursuivis, avec des études sur l'évolution des condamnations au cours du temps, mais aussi l'analyse des mesures alternatives et des aménagements de peines. Un effort particulier portera sur la mise en place de suivi de cohortes, rendu possible par le SID ; en particulier, il faudra envisager une prolongation du panel des mineurs, qui existait depuis l'an 2000 mais a été interrompu du fait de changements intervenus dans les systèmes d'information, qu'il s'agira de compenser. Concernant le domaine civil, plusieurs travaux d'études sont prévus, en particulier sur le thème de la protection juridique des majeurs, du fait de la collecte d'un échantillon de décisions réalisée en 2016. D'autres sujets d'étude pourraient être abordés en partenariat avec le CESDIP, Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales (constitution de séries longues Justice) ou avec d'autres laboratoires de recherche (CREST, Centre de Recherche en Économie et Statistique, avec la poursuite d'un programme d'étude sur les peines prononcées à partir du casier judiciaire).

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2017

Le projet de loi de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle pourrait modifier le cadre des divorces par consentement mutuel, qui ne passeraient plus devant la Justice mais pourraient faire l'objet de l'enregistrement d'une convention devant notaire. Il conviendrait alors de rebâtir un système de remontée statistique qui permette de continuer à dénombrer et décrire l'ensemble des divorces et non pas seulement ceux qui resteraient prononcés par le juge.

3. Aspects particuliers du programme 2017

3.1 Aspects « Territoires »

La statistique Justice comporte par construction une dimension locale, mais sur le contour très particulier des différentes juridictions (36 Cours d'Appel, 164 tribunaux de grande instance, 307 tribunaux d'instance et de police, 210 Conseils de Prud'hommes, 136 tribunaux de commerce) ; des statistiques par juridiction et par département sont régulièrement mises en en ligne sur le site du ministère.

On pourrait sans doute aller plus loin, par exemple sur l'accessibilité des populations aux juridictions, thème important pour appuyer une éventuelle poursuite de la réforme de la carte judiciaire dans les prochaines années ; en 2013, un travail de ce type été réalisé sur un champ partiel. De même, en 2013, on a conduit un exercice de projections départementales d'activité des juridictions à l'horizon 2030 selon un modèle qui s'appuie sur les projections démographiques de l'Insee. Pour le moment, aucun travail de ce genre n'est prévu en 2017, mais la SDSE pourrait être amenée à prolonger ces travaux en réponse à des demandes internes au ministère.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Potentiellement, la statistique justice peut servir à caractériser l'environnement social à un niveau local (par ressort de juridiction). Pour le moment, la SDSE ne contribue aux indicateurs localisés de développement durable que pour des comptages de bénéficiaires de l'aide juridictionnelle. Il reste à mener une étude de faisabilité pour déterminer d'autres indicateurs pertinents et réalistes pour éclairer davantage cette dimension.

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Concourent à cet objectif des enquêtes ponctuelles auprès de justiciables sur leur « satisfaction » par rapport à la justice : victimes d'infractions pénales, usagers des maisons de justice du droit, parents séparés et résidence des enfants, usagers des services d'accueil des juridictions. Ce jeu d'enquêtes permet une approche de la qualité de la justice rendue sur des thèmes précis, lesquels sont fixés en fonction des priorités du ministère, d'où des demandes qui relèvent plutôt actuellement du droit de la famille ou de l'accès à la justice. . En termes d'études, la SDSE apporte une contribution ponctuelle aux études d'impact et à l'évaluation des politiques publiques de justice en fonction de l'actualité des projets législatifs, mais l'offre mériterait d'être étoffée. Il y a là un chantier méthodologique conséquent pour développer une approche plus quantitative sur le fonctionnement de la justice et sur l'impact des nombreuses lois visant à améliorer ce fonctionnement. A terme, la possibilité de suivre des cohortes le long de la filière pénale devrait enrichir les études d'évaluation.

3.4 Aspects «européens »

Le Conseil de l'Europe a créé une commission européenne pour l'efficacité de la Justice (CEPEJ) dont une des tâches est l'élaboration et l'exploitation d'un questionnaire sur la justice adressé aux pays membres : données statistiques et informations sur l'organisation et la procédure judiciaire. La SDSE est responsable de la réponse au questionnaire. La prochaine réponse sur les données 2014 sera publiée par la CEPEJ en septembre 2016. Cette approche est assez frustrante, le domaine des comparaisons internationales reste encore un domaine peu défriché sur la justice ; il faudrait certainement adopter une approche économique plus large de la justice (de type compte satellite) pour consolider les exercices de comparaisons internationales.

En lien avec le SSM Sécurité intérieure et l'ONDRP, l'année 2017 sera par ailleurs consacrée à préparer l'implémentation de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques (ICCS) dans les productions du champ pénal.

4. Opérations répétitives

Rappelons un important travail permanent de diffusion en termes de publications :

- **Chiffres-clés** : synthèse chiffrée sans commentaire. Publication présente sur internet et fascicule papier, publication en octobre n+1 sur les données de l'année n..

- **Références statistiques justice** : publication se substituant à l'ancien **Annuaire statistique**. L'**annuaire statistique** était publié sur support « papier » avec des séries chronologiques sur 5 ans; la dernière édition papier était celle de 2011-2012 publiée début juillet 2012, suivie par une mise à jour progressive des principaux tableaux sur internet. **Références statistiques justice** se présente dans sa version papier sous la forme de fiches d'une double page. Un commentaire synthétique accompagne une page de tableaux et graphiques, donnant en général les résultats sur cinq années. Il est prévu qu'à côté de l'ouvrage, téléchargeable sur internet, soit mis à disposition l'ensemble des tableaux et graphiques sous un format exportable dans un tableur. Les données mises en ligne seront plus riches, en comportant plus de détails, ou en ayant une plus grande profondeur historique.

- **Infostat**, publication de 4 à 8 pages permettant de vulgariser les résultats des études. Ont été publiés récemment les Infostats suivants :

- Les décisions des juges concernant les enfants de parents séparés ont fortement évolué dans les années 2000 (n°132, janvier 2015).
- Une justice pénale des mineurs adaptée à une délinquance particulière (n° 133, février 2015).
- Les durées de traitement des affaires pénales en justice (n° 134, avril 2015).
- Les litiges individuels du travail de 2004 à 2013 : des actions moins nombreuses mais toujours plus contentieuses (n°135, août 2015).
- Diversité des réponses pénales des parquets et tribunaux correctionnels selon la nature d'affaire (n°136, septembre 2015).
- La procédure simplifiée de l'injonction de payer (n°137, novembre 2015).
- Le contentieux de l'environnement : une réponse pénale axée sur la régularisation et la remise en état (n°138, novembre 2015).
- Le regard des divorcés sur la résidence de leurs enfants (n°139, décembre 2015).
- Délégués et médiateurs du procureur : des acteurs essentiels de la mise en œuvre de la réponse pénale (n°140, mars 2016).
- La contribution à l'entretien et l'éducation de l'enfant, deux ans après le divorce (n°141, avril 2016).
- Plus de 4 millions de victimes dans les affaires pénales traitées par la justice (n°142, juin 2016)

- Publications récurrentes :

- Contribution du ministère de la Justice au bilan de l'Observatoire de la sécurité routière.
- Contribution du ministère de la Justice au rapport annuel de l'ONDRP.
- Rapport d'activité annuel des Maisons de Justice et du Droit.
- Les condamnations prononcées : synthèse et compilation de tableaux sur une année de condamnations.
- Contribution aux publications INSEE (Tableaux de l'Economie Française, France portrait social, annuaire statistique de la France) et aux Tableaux Économiques régionaux.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Sans objet en ce qui concerne le ministère de la Justice.

Annexe : autres opérations de production à caractère permanent

<i>Opérations</i>	<i>Type</i>	<i>Objectif</i>
Statistiques sur la justice SDSE - Justice	Exploitation des activités par juridictions	- justice civile : activité des juridictions, durées de procédures ; - justice pénale : affaires et condamnations par juridictions, taux de récidive ; - administration pénitentiaire : établissements, exécution des peines protection judiciaire de la jeunesse.

1. Exposé de synthèse

La direction des Études, des Répertoires et des Statistiques (DERS) de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) produit, valide et met à disposition les statistiques du régime agricole.

Ces statistiques visent à améliorer la connaissance des populations agricoles et à permettre à l'ensemble des acteurs concernés de disposer de données fiables et validées pour alimenter la réflexion sur la protection sociale agricole, son évolution ainsi que sur l'emploi non-salariés et salariés dans le champ de couverture du régime agricole.

Aussi, la CCMSA se positionne dans une démarche volontariste d'accroissement des analyses relatives aux populations agricoles. Il s'agit de répondre aux demandes toujours plus nombreuses des acteurs du monde agricole, professionnels ou institutionnels, avec l'objectif de nourrir la réflexion sur la protection sociale et l'emploi agricole. L'objectif est de conforter ce rôle d'expert de référence et de donner encore davantage de visibilité aux travaux réalisés. La CCMSA a opté pour une démarche de diffusion orientée clients, en proposant plusieurs formats de publication et supports de diffusion adaptés aux destinataires.

Du fait de la richesse et de l'étendue des données disponibles, mais aussi du nombre de champs couverts, des nombreuses conventions d'échange de données statistiques sont établies avec les différents acteurs de la statistique publique, les instituts de recherche et les partenaires sociaux. L'objectif est d'accroître encore le nombre d'échanges tout en formalisant systématiquement la diffusion des données à destination des partenaires ou des tutelles par la signature de conventions.

En 2013, l'Autorité de la statistique publique a labellisé comme statistique publique les statistiques produites par la MSA dans les domaines suivants :

- Statistiques de l'emploi des salariés et des non-salariés agricoles
- Statistiques des bénéficiaires de prestations familiales
- Statistiques des bénéficiaires de pensions salariés et non-salariés agricoles
- Statistiques d'accidents du travail et maladies professionnelles des salariés et non-salariés agricoles.

L'ASP reconnaît ainsi la qualité et la pertinence des données produites, et leur contribution unique à la connaissance des populations agricoles, actives ou retraitées, non salariées ou salariées agricoles.

Les actions de la DERS en 2017 se poursuivent en cohérence avec la labellisation. L'objectif est de maintenir les conditions de cette labellisation pour garantir son renouvellement en 2018, et éventuellement permettre son élargissement aux domaines non encore labellisés. Ceci passe par un renforcement de la maîtrise de la qualité dans les processus de production des données statistiques.

Comme les autres producteurs et diffuseurs de données publiques, la CCMSA voit son environnement institutionnel changer avec l'ouverture des données publiques (open data). Avec la volonté de s'inscrire dans ce mouvement de manière active, la Ders porte à moyen terme le projet d'accroître l'offre de données statistiques disponibles sur Internet,

notamment en créant sur un site dédié, intuitif et le plus ouvert possible, avec des formats de données directement exportables et manipulables par les utilisateurs.

2. Travaux nouveaux pour 2017

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité à un an.

Rien à signaler

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2017

L'article 43 de la loi du 20/01/2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites prévoit un dispositif de Liquidation Unique des trois Régimes Alignés (CNAV, RSI et MSA-SA). A partir du 1er janvier 2017, la pension d'un assuré affilié à plusieurs des régimes concernés sera calculée comme si l'assuré n'avait relevé que d'un seul régime. Le suivi de la population concernée sera possible grâce à la mise en place d'un entrepôt statistique associé et qui permettra à la fois de suivre le flux de liquidations effectuées par chacun des régimes au titre de la LURA ainsi que le stock de pensionnés dont la liquidation a été effectuée dans le cadre de la LURA.

L'article L.161-17-1-2 du code de la sécurité sociale met en place la création du Répertoire Général des Carrières Unique (RGCU) qui devra être alimenté par tous les régimes de retraite de base et complémentaires légalement obligatoires. Ce répertoire unique et commun à tous les régimes regroupera l'ensemble des données de carrière nécessaire à la liquidation de la pension par les régimes de retraite. Le suivi statistique sera réalisé à partir d'une duplication du RGCU (périodicité annuelle) et sera consultable par tous les régimes (dans le respect des dispositions de la loi de 1951 et de la loi 1978).

La mise en place de la déclaration sociale nominative (DSN) à compter du 1^{er} juillet 2016 va conduire à modifier progressivement l'alimentation des bases statistiques actuelles consacrées à l'emploi salarié agricole, ainsi qu'à en développer de nouvelles bases, dont la fréquence d'alimentation sera mensuelle. En conséquence, les fichiers statistiques sur l'emploi agricole communiqués chaque trimestre à l'INSEE feront l'objet d'une modification substantielle.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2017

Rien à signaler

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2017

Rien à signaler

3. Aspects particuliers du programme 2017

3.1 Aspects « territoires »

Comme chaque année, l'Observatoire Économique et Social (OES) et les tableaux de bord de la MSA fournissent des données au niveau cantonal, départemental ou régional. La diffusion des données est conforme au respect des obligations relatif au secret statistique.

Dans le courant du second semestre 2015, la DERS a acquis d'un outil de publication cartographique. A compter du mois de juillet 2016, les données disponibles au niveau communal pour les domaines cotisations, retraite, famille et prestations maladie seront

notamment diffusées sur l'intranet de l'Institution via l'application de cartographie interactive. En 2017, dans le respect des règles du secret statistique, les données seront rendues accessibles à un plus large public sur Internet via l'outil.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Rien à signaler

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Les travaux statistiques de la DERS permettent à l'ensemble des acteurs concernés de disposer de données fiables et validées pour alimenter la réflexion sur la protection sociale agricole et son évolution.

Ils contribuent à un suivi de la dépense entrant dans le champ de l'ONDAM, à une meilleure orientation de la gestion du risque et à l'évaluation des actions de maîtrise médicalisée.

Ils répondent aux besoins statistiques des partenaires sociaux et des pouvoirs publics concernant l'emploi agricole (salarié et non salarié) et le recours aux dispositifs d'acquisition de droits retraites.

Les statistiques de l'emploi des salariés et des non-salariés de la MSA alimentent l'observatoire du développement rural (ODR), géré par l'INRA. Cet observatoire met à disposition des évaluateurs de la politique agricole commune des éléments de référence de population pour procéder à l'évaluation. Au-delà de sa fonctionnalité d'origine, l'ODR sert aussi à alimenter une plateforme de données quantitatives unitaires accessibles aux chercheurs de l'INRA pour leurs études sociologiques et économiques de l'emploi agricole. L'ODR a aussi une vocation de service public de mise à disposition des indicateurs concernant la mise en œuvre des politiques publiques agricoles ; dans ce cadre, les indicateurs construits avec les données MSA, sont accessibles sur Internet sur le site de l'ODR.

Au-delà de la participation à l'ODR, la DERS collabore avec l'INRA et des laboratoires universitaires, sur des projets de recherche en sciences économiques et sociales dans le domaine agricole.

Les données statistiques de la DERS alimentent l'observatoire des retraites des non-salariés agricoles mis en place en 2012 par la sous-direction du travail et de la protection sociale du Ministère de l'Agriculture.

Enfin, en partenariat avec le SSP du Ministère de l'Agriculture, la DERS collabore au bilan annuel de l'emploi agricole en mobilisant les données d'emploi non salarié et salarié MSA pour réaliser un suivi de l'emploi dans la période intercensitaire entre deux recensements agricoles. Les évolutions d'indicateurs d'emploi agricole à la MSA, après réduction au périmètre du recensement, sont utilisées pour faire évoluer les dénombrements des emplois agricoles issus du recensement de l'agriculture 2010, jusqu'au futur recensement 2020.

3.4 Aspects « européens »

Conformément à la législation européenne (règlement n°349/2011 de la Commission européenne du 11 avril 2011 relatif à la transmission des statistiques sur les accidents du travail), les pouvoirs publics français devront transmettre annuellement à Eurostat des données sur les accidents du travail (AT).

La collecte de ces données se fait auprès de chaque régime de Sécurité sociale par l'intermédiaire de Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES) du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social et Santé Publique France (ex Institut de Veille Sanitaire - InVS)

Pour les données relatives aux salariés affiliés au régime agricole, la transmission des données se fera dans le cadre d'une convention d'échange de données AT entre la CCMSA, la DARES et Santé Publique France.

La DERS coopère avec la DARES et Santé Publique France, et étudie les conditions nécessaires à mettre en œuvre pour la réalisation de ce dispositif.

4. Opérations répétitives

Les travaux répétitifs des directions de la CCMSA concernent la fourniture d'informations sur le régime agricole :

- les prestations et les patients couverts,
- les prestations vieillesse et les effectifs de retraités, y compris retraite complémentaire des non-salariés agricoles,
- les prestations familiales, de logement et les minima sociaux ainsi que les allocataires et bénéficiaires,
- les dépenses d'accidents du travail et les effectifs accidentés,
- les employeurs et les salariés du régime agricole : évolution des effectifs, des assiettes, et des cotisations,
- les non salariés du régime agricole : évolution des effectifs, nouveaux installés, assiettes et cotisations.

La CCMSA participe également à différentes opérations dans le cadre de l'inter-régime, notamment à la fourniture des données sur les prestations maladie pour le SNIIRAM, des échantillons inter-régime (EPIBAM, EIC, EIR, ENIAMS), de l'enquête santé et protection sociales (ESPS) et des enquêtes ponctuelles de l'IRDES, de Santé Publique France et de la DREES.

Intitulé	Nature du système d'information	Unité(s) observée(s)	Champ	Périodicité	Principale(s) variable(s)	Publications Diffusion	Évolution 2017
MALADIE	RAAM SE S système d'information des prestations maladie	Paiement des prestations maladie par les CMSA et les autres assureurs	exhaustif	mensuel	Organisme assureur, branche, risque Informations sur : les prestations par types d'actes et spécialité de praticien Le dénombrement des malades et leur consommation par grands agrégats données relatives au dispositif parcours de soins », aux filières de soins les accidents du travail et les soins et rentes en découlant les prestations résultant d'hospitalisation en établissements privés le codage des actes de biologie, de pharmacie, de la CCAM et LPP	Tableaux de bord mensuel Tableaux de suivi des objectifs quantifiés nationaux par profession de santé, de l'ONDAM et des dépenses déléguées Statistiques mensuelles Synthèses Etudes Transmission aux caisses et organismes d'informations nécessaires à la gestion du risque, aux travaux des URCAM et des ARH - Participation aux à l'enquête Santé et protection sociale (ESPS) et aux enquêtes ponctuelles de l'IRDES et de la DREES - Consommation de médicaments de la population agricole	Maintenance en fonction des évolutions législatives de la branche

Intitulé	Nature du système d'information	Unité(s) observée(s)	Champ	Périodicité	Principale(s) variable(s)	Publications Diffusion	Évolution 2017
	ETAPRO - Dénombrement de la population protégée AMEXA	Assurés, ayants droit	Exhaustif	Annuelle	Organisme assureur Branche Ouvrant droit Ayant droit	-Transmission d'informations nécessaires à la direction de la Sécurité sociale Annuaire statistique population (résultats nationaux et départementaux) Publication Chiffres Utiles Synthèses Outil de restitution « Population et activité du réseau MSA »	Maintenance en fonction des évolutions législatives de la branche
	CMU complémentaire	Assurés, ayants droits	Exhaustif	Mensuelle	Dénombrement des bénéficiaires	Transmission au Fonds CMUC Tableaux de bords	Maintenance en fonction des évolutions législatives de la branche
	PATHO - Pathologies des bénéficiaires du régime agricole	Pathologies ouvrant droit à exonération	Exhaustif	Mensuelle	n°AID, code CIM de la pathologie, caractéristiques bénéficiaire, dates de début et fin d'exonération.	Tableau de bord des ALD, transmission de données INCa, InVS, FNORS,	Maintenance en fonction des évolutions législatives de la branche

Intitulé	Nature du système d'information	Unité(s) observée(s)	Champ	Périodicité	Principale(s) variable(s)	Publications Diffusion	Évolution 2017
VEILLESSE	SIVA Système d'information des prestations vieillesse agricole - des Salariés - des Non Salariés	Paiement des prestations vieillesse par les MSA	Exhaustif	Trimestrielle	Bénéficiaire Gestion des droits Base de paiement Montants	États trimestriels États annuels Annuaire statistiques : - résultats nationaux - résultats départementaux Synthèse Études Observatoire des retraites agricoles : ODRA Tableaux de suivi des retraites (DREES) Échantillon Inter-régime de retraités (DREES) Échantillon Inter régimes de cotisants (DREES) Compensation démographique Justificatifs statistiques des paiements de prestations non contributives (FSV) Tableaux de bord trimestriels Sous-direction du travail et de la protection sociale du Ministère de l'Agriculture : Observatoire des retraites des non-salariés agricoles.	Maintenance en fonction des évolutions législatives de la branche

Intitulé	Nature du système d'information	Unité(s) observée(s)	Champ	Périodicité	Principale(s) variable(s)	Publications Diffusion	Évolution 2017
FAMILLE	SISPREFAL Système statistique d'information des prestations familiales et de logement et de logement des salariés et des non-salariés agricoles	Droits aux prestations familiales, de logement et aux minima sociaux dans le semestre.	Exhaustif	Semestrielle	Allocataire Logement Prestations Bénéficiaires Ressources	États semestriels États annuels Annuaire statistiques : -Résultats nationaux -Résultats départementaux Synthèses SID Famille	Maintenance en fonction des évolutions législatives de la branche
	Fichier rSa	Bénéficiaires du rSa	Exhaustif	mensuelle	Allocataire Prestations Bénéficiaires Ressources	Bilan - ministère des solidarités et de la cohésion sociale	

Intitulé	Nature du système d'information	Unité(s) observée(s)	Champ	Périodicité	Principale(s) variable(s)	Publications Diffusion	Évolution 2017
ACCIDENTS DU TRAVAIL	SIMPAT Système d'information des maladies professionnelles et des accidents du travail des salariés agricoles.	Paiement des prestations AT par les MSA Causes et circonstances des accidents.	Exhaustif	Trimestrielle	Organisme Employeur Victime Accident Rente	États trimestriels et annuels Annuaire statistique Statistiques internationales : - des accidents du travail - des maladies professionnelles synthèses (BIT) SID AT	Maintenance en fonction des évolutions législatives
	OREADE Système d'information des maladies professionnelles et des accidents du travail des non salariés agricoles.	Causes et circonstances des accidents.	Exhaustif	Trimestrielle	Organisme Victime Accident Rente	États trimestriels et annuels Annuaire statistique synthèses SID ATEXA	Maintenance en fonction des évolutions législatives
	SAEXA Système d'information des personnes affiliées à l'assurance accidents du travail des exploitants agricoles (ATEXA)	Affilié	Exhaustif	Trimestrielle	Assureur Statut Catégorie de risque	États annuels Annuaire statistique SID ATEXA	Maintenance en fonction des évolutions législatives
	Enquête - accidents mortels du travail Régime des salariés et des non salariés agricoles		Exhaustif	Un questionnaire est complété par les MSA pour chaque accident mortel.	Victime Accident	Synthèses SID ATEXA	

Intitulé	Nature du système d'information	Unité(s) observée(s)	Champ	Périodicité	Principale(s) variable(s)	Publications Diffusion	Évolution 2017
ACTIVITÉ SALARIEE	SISAL Système d'information des salariés agricoles	Emissions de cotisations et contributions sociales	Exhaustif	Trimestriel	Employeurs Effectifs cotisants Entreprises, établissements, activités, salariés, contrats de travail, déclarations de main d'œuvre, cotisations et contributions sociales ou conventionnelles	États récapitulatifs trimestriels États récapitulatifs annuels Annuaire statistiques : - résultats nationaux - résultats départementaux Synthèses et études de l'emploi agricole Observatoire de l'emploi agricole UNEDIC : Fichier trimestriel et annuel des cotisants UNEDIC Ministère de l'Agriculture : tableaux de bord trimestriel et annuel de l'emploi agricole	Maintenance en fonction des évolutions législatives portant sur les charges sociales
	Flux DUE	Intentions d'embauche	Exhaustif	Mensuel	Entreprises, établissements, activités, secteur géographique, salarié, contrat de travail, sexe, âge	Tableau de bord des "Intentions d'embauche" de la MSA	
ACTIVITÉ NON SALARIEE	Réseau trois branches SIERA	Assiettes, Cotisations et cotisants Entreprises	Cotisants actifs	Annuel	Chef d'exploitation Exploitation Assiette Cotisations Ventilations des cotisations, des assiettes des cotisants pour les cotisations légales et conventionnelles	Études financières Observatoire des cotisants non-salariés COTAGR États récapitulatifs annuels Annuaire statistiques : - résultats nationaux - résultats départementaux Tableaux de bord de l'emploi non salarié agricole	Maintenance en fonction des évolutions législatives
	Suivi des installations en agriculture	Exploitants agricoles assujettis par la MSA	Exhaustif	+Enquête complémentaire à la demande des MSA	Caractéristiques de l'exploitant et de l'exploitation Stratégie d'adaptation Conditions de l'installation		

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

néant

Observatoire Économique de la Défense

1. Exposé de synthèse

L'Observatoire Économique de la Défense (OED) est un bureau de la sous-direction des questions économiques, fiscales et internationales, appartenant à la Direction des Affaires Financières (DAF) au sein du Secrétariat Général pour l'Administration du ministère de la Défense.

L'OED assure la fonction de SSM dans le secteur de la défense et de l'armement. A ce titre, il collecte, rassemble et synthétise l'information utile aux autorités du ministère.

Dans ce cadre, l'OED actualise le Recensement des Agents de la l'État (RAE), le référentiel SANDIE (Statistiques ANnuelles sur la Défense, son Industrie et ses Entreprises) et le système d'information sur les fournisseurs du ministère de la Défense.

L'OED publie chaque année un Annuaire Statistique de la Défense et un bulletin (Ecodef Statistiques et Ecodef Études), tous deux disponibles sur internet.

Le 17 juin 2015, l'OED a été auditionné par l'Autorité de la Statistique Publique (ASP), à la suite notamment d'un rapport de l'Inspection Générale de l'INSEE sur les « petits SSM ».

Cette audition avait pour objectif de préparer la décision relative au maintien ou à la suppression du statut de Service Statistique Ministériel de l'OED.

L'ASP a demandé qu'un projet de service en matière de production statistique lui soit transmis, fixant les objectifs en ce domaine et établissant les conditions propres à les atteindre, porté conjointement par le secrétaire général du ministère de la Défense et le directeur général de l'INSEE.

A cette date, ce projet de service est toujours en cours de discussion.

L'OED sera ré-audité par l'ASP en 2017.

2. Travaux nouveaux pour 2017

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Pas de programme d'enquête(s) prévu.

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2017

Néant.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2017

Le volet études 2017 du programme de travail n'est pas arrêté en interne à cette date.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2017

RAE (Recensement des Agents de l'État)

Le nouveau logiciel de paie des militaires, baptisé *Source Solde*, qui remplacera *Louvoissera* en phase de déploiement opérationnel. Ce remplacement de logiciel aura un impact sur la chaîne de production du RAE des personnels civils et militaires du ministère.

Dans le cadre des demandes de nouvelles statistiques pour l'élaboration des revues annuelles sur la condition des militaires, faites par le HCECM (Haut Comité d'Évaluation de la Condition Militaire) à l'INSEE, le HCECM souhaiterait pouvoir disposer d'un indice de traitement brut ou net - grille indiciaire pour les militaires. Des travaux exploratoires seront menés conjointement entre l'OED et le département des Études et des Statistiques de la direction générale de l'Administration et de la Fonction publique au sein du ministère de la décentralisation et de la fonction publique.

3. Aspects particuliers du programme 2017

3.1 Aspects « Territoires »

Néant.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Néant.

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Non concerné.

3.4 Aspects « européens »

Néant.

4. Opérations répétitives

L'OED valorise et diffuse les résultats de ses travaux par une série de publications (bulletin EcoDef et Annuaire statistique de la défense) sur son site internet et des rencontres trimestrielles d'Économie de la Défense.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Sans objet en ce qui concerne l'OED.

Opérations	Type	Objectifs
Services publics et services aux publics		
Dispositif SIASP Système d'information sur les agents de l'État Insee- DGAFP DESL -Drees - OED	Synthèse de sources : – DADS – Fichiers de paye des agents de la fonction publique de l'État – RAE (personnels civils et militaires de la défense)	Connaître annuellement les effectifs, les rémunérations et les caractéristiques d'emploi des salariés des trois versants de la fonction publique. Connaître annuellement les flux d'emplois (entrées-sorties, mobilités) entre les employeurs publics et leurs caractéristiques associées. Contribuer aux travaux de la formation statistique du conseil commun de la fonction publique.
Entreprises et stratégies du marché		
SANDIE (Base des Statistiques ANnuelles sur la Défense, son Industrie et ses Entreprises) OED	Synthèse de sources : – Chorus Défense, Programmes Otan et Occar – Grands maîtres d'œuvre industriels – Douanes – Bases de données de la statistique d'entreprises	Produire les statistiques structurelles sur la Base Industrielle et Technologique de Défense (BITD).
Système d'information sur les fournisseurs de la défense OED	– Chorus Défense – SANDIE	Cartographie en paiements à un niveau fin des fournisseurs du ministère selon leur taille (PME, ETI, GE) et leurs caractéristiques économiques et financières.

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

1. Exposé de synthèse

Au sein de la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER), la Mission de l'appui au pilotage et des affaires transversales (MAPAT) est chargée d'élaborer, de piloter et de mettre en œuvre des politiques et actions transversales à l'enseignement agricole. Elle participe à la stratégie de modernisation de l'enseignement agricole, en élaborant des outils d'aide au pilotage stratégique et opérationnel.

La MAPAT est chargée de la conception, de la gestion et de la mise à disposition du système d'information statistique et d'aide au pilotage de l'enseignement agricole. Elle élabore et diffuse les statistiques relatives à l'enseignement agricole et participe au programme national de la statistique publique par la transmission de données et la conduite d'enquêtes, notamment dans le domaine de l'insertion¹.

En 2017, les efforts initiés en 2016 en matière de **diffusion statistique** seront poursuivis :

- Un livret de synthèse intitulé *Chiffres clés de l'enseignement technique agricole* a vu le jour en 2016. Cette publication fait désormais partie des publications statistiques récurrentes de la DGER et sera reconduite en 2017. Un second livret concernant l'enseignement supérieur agricole sera produit, sur le même format, en 2017 ;

- Un autre type de publication statistique, qui existait historiquement à la DGER, a été relancé : il s'agit des *StatEA – Actualité*. Ces publications de type « quatre-pages » permettent d'approfondir les statistiques publiées dans les *Chiffres clés* et de diffuser, dès leur collecte, les données sur les effectifs d'élèves et étudiants de la voie scolaire et de l'apprentissage, sur les effectifs de stagiaires de la formation professionnelle continue ainsi que sur les résultats aux examens et les résultats des enquêtes d'insertion. Il s'agira en 2017 de poursuivre cette relance des *StatEA – Actualité* et d'accroître le rythme de publication ;

- Un dernier type de publication statistique verra le jour en 2017 : il s'agira d'un document de référence rassemblant des indicateurs statistiques permettant de mesurer l'évolution du système « Enseignement agricole ». Ce document sera structuré autour des objectifs définis dans le *Projet stratégique pour l'enseignement agricole*² et dans le 6^{ème} *Schéma National Prévisionnel des Formations*. L'objectif est de mobiliser l'ensemble des statistiques disponibles pour définir l'enseignement agricole et, dans le même temps, évaluer la réalisation des objectifs qui lui sont assignés.

L'ensemble de ces publications sera disponible sur l'espace statistique du site www.chlorofil.fr. Cet espace a récemment été rénové pour permettre un nouveau départ et il importe aujourd'hui de poursuivre les efforts de diffusion des statistiques pour une appropriation par le plus grand nombre.

En outre, un travail a été initié depuis 2015 pour une exploitation plus rigoureuse des données statistiques ainsi qu'une mise en cohérence de ces dernières. Ce travail sera poursuivi en 2017.

1

Arrêté du 6 janvier 2014 modifiant l'arrêté du 30 juin 2008 portant organisation et attributions de la direction générale de l'enseignement et de la recherche.

2 En application de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, le *Projet stratégique pour l'enseignement agricole* précise les missions et priorités de l'enseignement agricole, pour en « fixer le cap ».

La DGER souhaite mettre en service en 2016 une nouvelle version de l'enquête Hermès, qui recense les mobilités internationales des élèves et étudiants de l'enseignement agricole, ce qui permettra en 2017 d'en faire une plus large exploitation statistique.

Un travail de vérification et de mise en cohérence des données statistiques sur les diplômes délivrés par le MAAF sera poursuivi afin de corriger certaines anomalies présentes dans la Base Centrale de Pilotage de la DEPP (anomalies liées à la présence de sessions supplémentaires qui sont une spécificité de l'enseignement agricole).

Une révision des modalités de restitution des résultats des enquêtes d'insertion des apprenants de l'enseignement agricole a été initiée à la fin de l'année 2015 et prolongée en 2016. Ce travail, qui ne porte ni sur le questionnaire et ni sur la gestion de l'enquête mais simplement sur la construction des indicateurs, sera achevé courant 2016 et les résultats des enquêtes conduites entre 2012 et 2015 feront l'objet de publications tenant compte de ces changements. L'année 2017 marquera donc la reprise normale du rythme de publication des résultats sur le thème de l'insertion au sein des trois types de publications statistiques proposées par la DGER. Il sera alors l'occasion de diffuser plus largement en 2017 les statistiques sur l'insertion des jeunes issus de l'enseignement agricole.

Par exemple, une fois que la publication des résultats des anciennes enquêtes d'insertion sera achevée, ces statistiques pourront venir enrichir divers documents d'aide à l'orientation des jeunes. Ce sera le cas notamment les fiches descriptives sur les spécialités du brevet de technicien supérieur agricole sont actuellement en ligne sur le site ministériel www.agriculture.gouv.fr. Ces fiches, sur lesquelles le portail Admission Post-Bac renvoie, contiennent quelques données statistiques sur les taux de réussite mais il est prévu pour 2017 de compléter ces données chaque année afin de permettre une meilleure orientation des futurs étudiants. Elles seront ainsi complétées par des données sur l'insertion professionnelle et la poursuite d'études, sur la répartition des admis en première année de BTSA selon leur baccalauréat d'origine (données issues d'Admission Pos-Bac) et par la part des apprentis parmi les étudiants de la spécialité du BTSA en question. Ces données seront bien sûr en cohérence avec des données fournies par ailleurs à l'ONISEP qui sont publiées sur leur site internet. En outre, l'année 2017 pourra aussi marquer une reprise de transmission de données à l'ONISEP pour la mise à jour de leurs documents « papiers » d'aide à l'orientation des jeunes qui sont notamment distribuées lors des salons d'orientation. Si ce complément apporté aux fiches concernant le BTSA est déjà prévu, il faudra également engager en 2017 une réflexion sur la mise à disposition de tels éléments statistiques pour l'orientation des élèves des autres niveaux de formation.

La DGER compte également en 2017 exploiter pour la première fois les résultats de l'enquête d'insertion à 7 mois des apprentis (IPA) réalisés par la DEPP afin d'enrichir ses diverses publications.

La DGER a le souci de fournir un **outil décisionnel** de qualité à ces correspondants régionaux¹ Cet outil décisionnel s'appelle DeciEA et est développé sous Business Object. Il est constitué d'un accès vers trois univers : les effectifs d'élèves, les résultats aux examens et le suivi de cohorte. Ce dernier univers qui permet de suivre le parcours de groupes d'élèves n'est accessible que sous forme de tableaux pré-paramétrés à nos correspondants régionaux car les requêtes sont plus complexes à créer. Il est prévu d'ouvrir plus largement en 2016 l'outil de suivi de cohorte à nos correspondants régionaux, et de l'enrichir avec des données relatives à l'insertion professionnelle des élèves à 7 mois.

¹ Services Régionaux de la Formation et du Développement au sein des Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

2. Travaux nouveaux pour 2017

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Enquêtes nouvelles : néant

Enquêtes renouvelées :

Il est prévu en 2016 de rénover l'enquête Hermès sur les mobilités internationales des élèves et apprentis, ce qui permettra de pouvoir intégrer ces éléments aux diverses publications statistiques de la DGER.

Par ailleurs, bien que le fonctionnement des enquêtes d'insertion à 7 et 33 mois de l'enseignement agricole ne soit pas modifié, des améliorations sur le champ des indicateurs diffusés sont apportées en 2016. L'année 2017 marquera donc la première année de reprise normale du rythme de publication sur ce thème.

Le champ de l'enquête d'insertion à 7 mois évoluera certainement afin de s'aligner sur le champ de l'enquête d'insertion à 7 mois de la DEPP qui porte sur tous les sortants au cours de l'année scolaire précédente (contre seulement 2/3 des sortants pour l'enseignement agricole). De plus, il pourra être envisagé d'enquêter également les sortants de première année de CAP agricole qui n'ont pour l'heure jamais été enquêtés, contrairement aux sortants de classe de 4^{ème}, 3^{ème} et seconde.

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2017

Étant donné l'homogénéisation avec la DEPP du champ de l'apprentissage de l'enseignement agricole, l'exploitation des données sur l'apprentissage seront approfondies en 2017. Les résultats de l'enquête d'insertion à 7 mois des apprentis de l'enseignement agricole seront exploités pour la première fois en 2017.

Il sera également mis en place une exploitation plus systématique des données du ministère de l'éducation nationale sur les résultats des élèves et apprentis de l'enseignement agricole aux diplômes de l'éducation nationale (brevet des collèges notamment).

Grace à la rénovation de l'enquête Hermès, il sera fait une exploitation plus systématique des statistiques sur les mobilités internationales des élèves et étudiants. Il en ira de même des données issues d'Admission Post-bac avec une transmission plus poussée de données à nos correspondants régionaux.

Enfin, l'année 2016 a marqué la reprise de l'exploitation par la DGER du fichier SISE transmis par le ministère de l'enseignement supérieur. Il sera donc réalisé en 2016 une exploitation plus systématique de ces données, qui sera poursuivie en 2017.

2.3 Travaux nouveaux d'étude et de diffusion pour 2017

Il a été initié en 2015 et 2016 la relance des *StatEA – Actualité*, publications statistiques sous forme de « quatre pages ». Il conviendra en 2017 de poursuivre ces publications et de réduire les délais de diffusion.

Les fiches descriptives sur les spécialités de BTSA disponibles sur le site ministériel seront également enrichies en 2017 de nouvelles données statistiques.

Il sera également créé en 2017 un ouvrage de référence sur les statistiques de l'enseignement agricole qui permettra également de combler le besoin de diffusion de

statistique permettant l'évaluation de l'efficacité de l'enseignement agricole au regard des objectifs qui lui sont assignés.

Enfin, il sera créé un fascicule regroupant les principaux chiffres clés sur l'enseignement supérieur agricole.

2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2017

Il est prévu de lancer à la fin de l'année 2016 un groupe de travail avec nos correspondants régionaux pour la rénovation de l'outil décisionnel de la DGER (DeciEA), qui se poursuivra en 2017. Ceci permettra en 2017 d'ouvrir l'univers du suivi de cohorte dans cet outil décisionnel à tous nos correspondants régionaux, et de l'approfondir en y joignant les résultats de l'enquête d'insertion à 7 mois.

Il est également prévu de vérifier et mettre en cohérence les données sur les diplômes issus des différentes sources de données de la DGER et de la DEPP pour améliorer la qualité des données diffusées.

3. Aspects particuliers du programme 2017

3.1 Aspects « Données régionales ou locales »

Le groupe de travail envisagé pour la rénovation de DeciEA sera créé au profit des interlocuteurs régionaux de la DGER afin d'ajuster cet outil à leurs besoins. Il est entre autre envisagé de leur fournir davantage de rapports relatifs à l'univers du suivi de cohorte et de leur permettre l'envoi des tableaux sur les effectifs d'élèves et les résultats aux examens à destination des établissements de leurs régions.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Néant

3.3 Aspects « évaluation des politiques sociales et publiques »

L'ouvrage de référence sur les statistiques de l'enseignement agricole aura également pour vocation de contribuer à évaluer les performances de l'enseignement agricole au regard des objectifs pédagogiques qui lui sont assignés.

3.4 Aspects « européens »

Néant

4. Opérations répétitives

La DGER réalise plusieurs enquêtes auprès des jeunes ou des établissements de l'enseignement agricole :

- Enquête sur l'insertion des sortants de la voie scolaire à 7 mois (labélisée CNIS)
- Enquête sur l'insertion des diplômés à 33 mois (labélisée CNIS)
- Enquête sur la formation professionnelle continue
- Enquête sur les effectifs d'étudiants dans l'enseignement supérieur agricole
- Enquête Projet d'Accueil Individualisé et PAP
- Enquête Protocole

Par ailleurs, la DGER demande chaque année et plusieurs fois dans l'année aux établissements de l'enseignement technique agricole de lui transmettre leurs effectifs d'élèves et étudiants.

Par ailleurs, la DGER réalise chaque année des opérations en vue de la diffusion de ces informations statistiques :

- Envoi à la DEPP des résultats aux examens et des effectifs d'élèves par établissements
- Envoi presque identique au CEREQ
- Envoi des résultats aux examens aux fédérations privées de l'enseignement agricole
- Envoi de données géo-localisées sur les établissements de l'enseignement agricole pour la Base Permanente des Équipements de l'Insee
- Contribution à l'ouvrage de référence statistique du SSP (*GraphAgri*)
- Envoi de données régionales relatives aux effectifs par établissement au Réseau Canopé

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant

Annexe 1 : Enquêtes répétitives

Remarque : certains visas ne sont pas encore affectés, ou concernent des groupes d'enquêtes ; ils sont notés « 2016 ».

Pour les visas de certaines enquêtes (Depp et Sies), le numéro de visa « 2015 » concerne l'année scolaire.

Intitulé de l'enquête	N° de visa	Service Producteur	périodicité de l'enquête
Enquête sur le cheminement scolaire et professionnel des anciens élèves, étudiants ou apprentis diplômés de l'enseignement agricole (dite « enquête 33 mois »)	2016A706 AG	Dger	Annuelle
Enquête sur l'insertion scolaire et professionnelle à court terme des sortants de l'enseignement technique agricole	2016A705 AG	Dger	Annuelle

Annexe 2 : autres opérations de production à caractère permanent

Services publics et services aux publics

Opérations	Type	Objectif
<p>Base référentielle de l'enseignement agricole (système GENOME)</p> <p>DGER</p>	Base de données	<p>Recenser les établissements et les diplômés de l'enseignement agricole</p> <p><i>Nota : cette base va être refondue progressivement dans le cadre de la réécriture d'une partie du SI de l'enseignement agricole. Une première version de « Génome 2 » sera livrée en 2015, puis deux autres suivront en 2017 et 2020</i></p>
<p>Les résultats aux examens de l'enseignement agricole</p> <p>DGER</p>	Exploitation du système de gestion des résultats aux examens (Indexa2)	
<p>Mesure des mobilités internationales de l'enseignement agricole</p> <p>DGER</p>	Exploitation de la base HERMES	<p>Dénombrer le nombre de stagiaires à l'étranger et rassembler des données sur la mobilité ; des travaux en vue de la conception d'une nouvelle base de données sont programmés pour 2016</p>
<p>Systèmes d'information sur les élèves et les examens de l'enseignement agricole</p> <p>DGER</p>	Exploitation des bases de gestion des élèves et des examens par l'application DéciEA	<p>Établir des statistiques sur les deux domaines et sur le suivi de cohorte (utilisation du projet « Faere » de la DEPP)</p>

Complément pour les enquêtes répétitives

Remarque : certains visas ne sont pas encore affectés, ou concernent des groupes d'enquêtes ; ils sont notés « 2016 ».

Pour les visas de certaines enquêtes (Depp et Sies), le numéro de visa « 2015 » concerne l'année scolaire.

Intitulé de l'enquête	N° de visa	Service Producteur	périodicité de l'enquête
Enquête « Cadre de vie et sécurité »	2016A023 EC	Insee- DSDS	Annuelle
Enquête Entrée dans la vie adulte (EVA)	2016A057 EC	Insee- DSDS	Annuelle
Cohorte Constances (consultants des centres d'examen de santé de la sécurité sociale)	2016A707A U	Inserm	Annuelle
SHARE 6 ^e vague - Sixième vague du panel européen Santé, vieillissement et retraite	2015X710 AU	Université Paris Dauphine	Tous les 2 ans

Complément sur les autres opérations de production à caractère permanent

Services publics et services aux publics

Opérations	Type	Objectif
<p>Statistiques sur la criminalité et la délinquance enregistrée :</p> <p>SSMSI et ONDRP</p>	<p>Exploitation de plusieurs sources administratives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - traitement des procédures enregistrées par les services de police (LRPPN-TSNICE) et la gendarmerie (LRPGN-PULSAR) ; - « mains courantes » déposées dans les commissariats ; - recensements effectués par d'autres institutions (sport, sécurité privée, transports en commun, douanes). 	<p>Établir les statistiques conjoncturelles et localisées d'infractions enregistrées par les forces de sécurité ainsi que des fichiers détail anonymisés.</p>
<p>Insee (DAR) et Sies</p>	<p>Travail en partenariat avec la DAR sur les aspects R&D et innovation</p>	<p>Production de travaux d'étude sur la R&D et l'innovation</p>
<p>Allocations familiales et allocataires</p> <p>Cnaf</p>	<p>Exploitation des fichiers relatifs aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prestations légales - RSA - prestations logement - bénéficiaires de l'aide au foyer - accueil du jeune enfant 	<p>Accompagner le pilotage et l'évaluation de l'action sociale.</p> <p>Publier des statistiques sur les allocataires et des statistiques financières d'action sociale.</p>
<p>Prestataires et allocations liés aux retraites</p> <p>Comportements face à la retraite</p> <p>Cnav</p>	<p>Exploitation de la base de gestion des assurés et retraités ainsi que de fichiers comptables</p>	<p>Accompagner le pilotage et l'évaluation des politiques de retraites</p>
<p>Régime de retraite de la fonction publique d'État</p> <p>SRE - DGFIP</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Base statistique des pensions - Depuis 2012 : fichiers complets des comptes individuels retraites 	<p>Accompagner le pilotage et l'évaluation des politiques de retraites des agents de l'État</p>
<p>Santé, retraite et emploi dans le monde agricole</p> <p>MSA</p>	<p>Exploitation du système d'information sur les agriculteurs de la MSA</p>	<p>Produire, valider et mettre à disposition les statistiques du régime agricole.</p> <p>Améliorer la connaissance des populations agricoles.</p>
<p>Connaissance des revenus des médecins et des autres professions de santé libérales</p> <p>Drees/Insee</p>	<p>Rapprochement de déclarations fiscales (DGFip) et de données d'activité libérale (CNAMTS)</p>	<p>Revenus : distribution, déterminants, analyse des dépassements, simulation de mesures de régulation</p>

Opérations	Type	Objectif
Dépenses d'assurance maladie, consommation de soins, activité des professionnels de santé... Risques professionnels CnamTS / Irdes	Exploitation des sources : - SNIIR-AM : système d'information unifié de l'assurance maladie - CMUC : Couverture médicale universelle complémentaire	Accompagner le pilotage et l'évaluation des politiques de santé
Arrêts de travail IRDES - Drees	Exploitation des données sur les arrêts de travail, appariement de données CNAV (SNGS et SNSP) et CNAMTS-SNIIRRAM : base Hygie	Etudier les mécanismes d'arrêts de travail des salariés du privé, en lien avec la nature et la spécificité des établissements
Parcours hospitaliers Drees / Irdes	Exploitation des recueils médico-économiques à partir de données déclarées par les établissements (bases PMSI)	Reconstituer des parcours hospitaliers Accès aux soins
Cohorte Constances UVSQ-Inserm	Cohorte épidémiologique longitudinale	Infrastructure de recherche Production de données descriptives sur la santé des adultes